

Sorgues, le Jeudi 2 avril 2015

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Art. L.2121.10 à L.2121.12 du CGCT)

Madame,
Monsieur,
Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal dont vous êtes membre est convoqué en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, 2^{ème} étage du Centre Administratif, le :

JEUDI 09 AVRIL 2015 à 18 H 30

Je vous rappelle que selon les dispositions de la Loi N° 92.125 du 6 février 1992, tous les documents et annexes relatifs aux questions de l'ordre du jour ci-joint, peuvent être consultés dans les services.

Comptant sur votre présence,

Veillez agréer, Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue, l'assurance de ma considération distinguée.

Thierry Lagneau

Le Maire,



Thierry LAGNEAU

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Approbation du procès-verbal du 26 février 2015.
- Compte-rendu des décisions municipales prises par le Maire en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

COMMISSION DES FINANCES & DES BUDGETS

- 1) **Approbation du compte de gestion 2014 du budget principal établi par le comptable du Trésor** – Commission des Finances du 30/03/15) – Rapporteur : Raymond PETIT
- 2) **Approbation du compte de gestion 2014 du budget annexe de l'assainissement établi par le comptable du Trésor** – (Commission des Finances du 30/03/15) – Rapporteur : Raymond PETIT
- 3) **Approbation du compte de gestion 2014 du budget annexe des pompes funèbres établi par le comptable du Trésor** – (Commission des Finances du 30/03/15) – Rapporteur : Raymond PETIT
- 4) **Approbation du compte de gestion 2014 du budget annexe de la cuisine centrale établi par le comptable du Trésor** – (Commission des Finances du 30/03/15) – Rapporteur : Raymond PETIT
- 5) **Approbation du compte de gestion 2014 du budget annexe des transports urbains établi par le comptable du Trésor** – (Commission des Finances du 30/03/15) – Rapporteur : Raymond PETIT
- 6) **Approbation du compte administratif 2014 de la commune pour le budget principal et affectation comptable du résultat de l'exercice 2014** – (Commission des Finances du 30/03/15) – Rapporteur : Stéphane GARCIA
- 7) **Approbation du compte administratif 2014 de la commune pour le budget annexe de l'assainissement et affectation comptable du résultat de l'exercice 2014** – (Commission des Finances du 30/03/15) – Rapporteur : Stéphane GARCIA
- 8) **Approbation du compte administratif 2014 de la commune pour le budget annexe des pompes funèbres et affectation comptable du résultat de l'exercice 2014** – (Commission des Finances du 30/03/15) – Rapporteur : Stéphane GARCIA
- 9) **Bilan financier du self pour l'année 2014** – (Commission des Finances du 30/03/15) – Rapporteur : Christelle PEPIN
- 10) **Approbation du compte administratif 2014 de la commune pour le budget annexe de la cuisine centrale et affectation comptable du résultat de l'exercice 2014** – (Commission des Finances du 30/03/15) – Rapporteur : Stéphane GARCIA
- 11) **Approbation du compte administratif 2014 de la commune pour le budget annexe des transports urbains et affectation comptable du résultat de l'exercice 2014** – (Commission des Finances du 30/03/15) – Rapporteur : Stéphane GARCIA
- 12) **Fixation des taux d'imposition des trois taxes directes locales pour 2015** – (Commission des Finances du 30/03/15) – Rapporteur : Thierry LAGNEAU
- 13) **Subventions municipales 2015** – (Commission des Finances du 30/03/15) – Rapporteur : Thierry LAGNEAU

- 14) **Budget principal 2015 de la commune** – (Commission des Finances du 30/03/15) – Rapporteur : Stéphane GARCIA
- 15) **Budget annexe assainissement 2015 de la commune** – (Commission des Finances du 30/03/15) – Rapporteur : Sylviane FERRARO
- 16) **Budget annexe pompes funèbres 2015 de la commune** – (Commission des Finances du 30/03/15) – Rapporteur : Mireille PEREZ
- 17) **Budget annexe cuisine centrale 2015 de la commune** – (Commission des Finances du 30/03/15) – Rapporteur : Christelle PEPIN
- 18) **Budget annexe transports urbains 2015 de la commune** – (Commission des Finances du 30/03/15) – Rapporteur : Emmanuelle ROCA
- 19) **Autorisations de Programme/Crédits de Paiement et Autorisations d'Engagement/Crédits de paiement (AP/CP et AE/CP)** – (Commission des Finances du 30/03/15) – Rapporteur : Patricia COURTIER
- 20) **Conventions d'objectifs et de financement avec la CAF pour les crèches de la Coquille et de l'Oiselet** – (Commission des Finances du 30/03/15) – Rapporteur : Patricia COURTIER
- 21) **Participation financière 2015 aux frais de fonctionnement de la Société Protectrice des Animaux vauclusienne et aux frais de stérilisation des chats sans maître** – (Commission des Finances du 10/03/15) – Rapporteur : Denis RENASSIA
- 22) **Demande de subvention au titre du FIPD pour l'extension du système de vidéo-protection** – (Commission des Finances du 30/03/15) – Rapporteur : Dominique DESFOUR
- 23) **Avis sur la demande de décharge de responsabilité du régisseur de la médiathèque** – (Commission des Finances du 30/03/15) – Rapporteur : Denis RENASSIA
- 24) **Gratuite des transports urbains le 30 mai 2015** – (Commission des Finances du 30/03/15) – rapporteur : Emmanuelle ROCA
- 25) **Tarifs école de musique et de danse 2015/2016** – (Commission des Finances du 30/03/15) – rapporteur : Véronique MURZILLI
- 26) **Convention tripartite pour la facturation du service d'assainissement collectif** - (Commission des Finances du 30/03/15) – Rapporteur : Sylviane FERRARO

COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET L'HABITAT

- 27) **Désaffectation et déclassement de biens communaux cadastrés BZ 106 et 611 m² de la parcelle cadastrée BZ 107 situés 161 AVENUE Pablo Picasso (Ancien site de la maison des jeunes et d'éducation permanente : MJEP)** – (Commission Aménagement du Territoire et Habitat du 12/03/15) – Rapporteur : Jean-François LAPORTE
- 28) **Acquisition de parcelles au plan d'eau de la Lionne**– (Commission Aménagement du Territoire et Habitat du 12/03/15) – Rapporteur : Fabienne THOMAS

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

- 29) **Modification du tableau des effectifs théoriques du personnel communal** – Rapporteur : Thierry LAGNEAU
- 30) **Convention de mise à disposition de personnel de la CCPRO** – Rapporteur : Thierry LAGNEAU

POINT DIVERS

- 31) **Convention de mise à demeure d'équipements de vidéo-protection entre la commune et Madame ULPAT Roselyne, épouse LAURENT et Madame LAURENT Catherine, propriétaires de la maison située 2 rue Armée des Alpes à Sorgues** – Rapporteur : Fabienne THOMAS

- 32) **Convention de projet urbain partenarial, construction d'un programme immobilier avenue Paul FLORET, SEM de Sorgues** – Rapporteur : Fabienne THOMAS

COMPTE-RENDU DES DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

16/02/15 : marché à procédure adaptée pour un contrat d'interconnexion de sites (famille 63.03) passé avec ADISTA 54320 MAXEVILLE, marché prenant effet à compter de la date de mise en service pour une durée d'un an, pour un montant de 12 300 € HT

17/02/15 : renouvellement d'adhésion 2015 pour une durée d'un an à l'association Collectif Prouvènço moyennant une cotisation annuelle de 50 €

18/02/15 : signature d'une convention avec l'Artistik Kommando pour une conférence « Light Graffiti » animée par Pablito Zago le samedi 14/02/15 et 2 ateliers les 10 et 17/03/15 à la médiathèque Jean Tortel de Sorgues, pour un montant de 575 € TTC

19/02/15 : signature d'une convention avec Clément Puig photographe pour 2 ateliers « Light Graffiti » les 10 et 17/03/15 à la médiathèque Jean Tortel de Sorgues, pour un montant de 425 € TTC

20/02/15 : renouvellement d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public, d'une durée d'un an avec la société COLAS, représentée par Monsieur Thierry MELINE, PDG, concernant les terrains situés route d'Orange cadastrés AP 26, 27, 28, 29 et 30 d'une contenance de 8269 m², pour une redevance annuelle de 657 €

21/02/15 : renouvellement du contrat de location du garage n° 5 bloc n° 5 Bât. J les Griffons de Monsieur Bernard REBOUL, consenti pour une durée d'un an à compter du 01/12/14, moyennant un loyer de 50 € mensuel

22/02/15 : signature d'un contrat avec la société CHECKPOINT EXPERTISES 34170 CASTELNAU LE LEZ pour assurer la vérification périodique des installations électriques des bâtiments communaux, contrat prenant effet le jour de sa notification pour une durée d'un an, prestation d'un montant de 12 400.80 € TTC

23/02/15 : signature d'un avenant à la convention de mise à disposition de locaux, au château Pamard, pour une durée d'un an entre l'association Petit à Petit et la commune, à titre gratuit

24/02/15 : conclusion d'un avenant n° 1 au marché à procédure adaptée n° SCP 56/2014 du 30/12/14 relatif à la fourniture de produits d'entretien – année 2015 – lot 6, passé avec la société IGUAL 34750 VILLENEUVE LES MAGUELONE intégrant un produit nouveau au marché et réduisant les quantités maximum de deux autres produits, le nouveau montant du marché est fixé à un montant minimum de 6 420.16 € TTC et un montant maximum de 12 780.79 € TTC

25/02/15 : conclusion d'un avenant n° 1 au marché à procédure adaptée n° SCP 73/2013 passé avec FTD 84 84700 SORGUES lot n° 3 télésurveillance et entretien, augmentant le montant du marché de 2 000 € TTC, le nouveau montant maximum du marché est de 84 000 € TTC

26/02/15 : signature d'un contrat avec le bureau VERITAS 84130 LE PONTET pour assurer la mission de vérification ponctuelle de la qualité de l'air en environnement intérieur, au Centre de Supervision urbaine (CSU) situé avenue d'Avignon à Sorgues, contrat prenant effet le jour de sa notification pour une prestation d'un montant de 3 168 € TTC

27/02/15 : signature d'un contrat avec la société Régulation Confort Systèmes 30320 MARGUERITTES, pour procéder à la mission d'audit concernant le réglage de l'appareillage chauffage/chaud/froid/ventilation, de marque SIEMENS installé au Pôle Culturel Camille Claudel à Sorgues, pour une durée, sur site, d'une demie journée, contrat prenant effet le jour de sa notification pour un montant de 433.68 € TTC

28/02/15 : décision municipale annule et remplace la DM n° 20/02/15 : renouvellement de l'autorisation d'occupation temporaire du Domaine Public à la société COLAS, représentée par Monsieur Pascal TROUF, PDG, concernant les terrains situés route d'Orange cadastrés AP 26, 27, 28, 29 et 30 d'une contenance de 8269 m², pour une redevance annuelle de 657 €

29/02/15 : signature d'un contrat de prestation de service avec l'association SURUNFIL 13160 CHATEAURENARD pour l'année 2015 concernant la mission éducative relative à l'éveil musical des jeunes enfants au Relais Parents Assistantes Maternelles sur les communes de Bédarrides, Caderousse, Jonquières pour l'année 2015, contrat prenant effet le jour de sa notification jusqu'au 31/12/15, pour un montant de 1 520 €

30/02/15 : signature d'un contrat de prestation de service avec l'association JUSTE POUR SOI 84000 AVIGNON pour l'année 2015 concernant la mission éducative relative à l'éveil musical des jeunes enfants au Relais Parents Assistantes Maternelles sur les communes de l'intercommunalité pour l'année 2015, contrat prenant effet le jour de sa notification jusqu'au 31/12/15, pour un montant de 2 648 € TTC

31/02/15 : signature d'un contrat de prestation de service avec l'association CROC'ODILE 30490 MONTFRIN pour l'année 2015 concernant la mission éducative relative à l'éveil musical des jeunes enfants au Relais Parents Assistantes Maternelles sur la commune de Sorgues, contrat prenant effet le jour de sa notification jusqu'au 31/12/15, pour un montant de 2 240 €

32/02/15 : signature d'un contrat de prestation de service avec Madame RICCARDI Carla, psychologue, 84300 CAVAILLON, pour assurer la mission de professionnalisation des Assistantes Maternelles sur les communes du RAM intercommunal, contrat prenant effet le jour de sa notification jusqu'au 31/12/15, pour un montant de 1 440 €

33/02/15 : annule et remplace la décision municipale du 14/11/14 qui comportait une erreur matérielle concernant le contrat de maintenance du logiciel OFEA passé avec GFI INFORMATIQUE, marché prenant effet à compter du 01/01/14 jusqu'au 31/12/14, pour un montant de 2 123.39 € HT

34/02/15 : signature d'un contrat de cession avec l'association « Soyons curieux » concernant une prestation pour des ateliers sur le thème « le voyage des plantes » au château de Brantes les 26/05, 29/05, 01/06, 02/06, 04/06 et 05/06/2014 pour 12 classes d'écoles de Sorgues, pour un montant de 2 160 € TTC

35/02/15 : signature d'un contrat avec la SAS MAURIN 84142 MONTFAVET concernant la mission de nettoyage, curage, débouchage des réseaux d'eaux usées et pluviales, des séparateurs à graisses et d'installations diverses des bâtiments communaux de la ville de Sorgues, contrat prenant effet le jour de sa notification jusqu'au 28/02/16, marché à bons de commande fixé à un minimum de 2 400 € TTC et un maximum de 17 400 € TTC

36/02/15 : signature d'un contrat avec la SAS MAURIN 84142 MONTFAVET concernant la lutte contre les rongeurs, les arachnides, la désinfection, la désinsectisation des bâtiments communaux de la ville de Sorgues et la lutte contre les rongeurs et les blattes dans les réseaux d'eaux usées et pluviales des bâtiments communaux de la ville de Sorgues, contrat prenant effet le jour de sa notification jusqu'au 28/02/16, marché à bons de commande fixé à un minimum de 2 400 € TTC et un montant maximum de 17 400 € TTC

37/02/15 : signature d'une convention avec l'Association HOT SALSA pour une conférence « Janis Joplin et le rock psychédélique américain » le samedi 18/04/15 organisée par la médiathèque de Sorgues, pour un montant de 520 € TTC

38/02/15 : signature d'un contrat de cession avec l'association APMA MUSIQUE pour le spectacle « Qui a tué Minou Bonbon ? » par Luc Devèze et Ludovic Souliman le samedi 23/05/15 organisé par la médiathèque de Sorgues, pour la somme de 1 500 € TTC

39/02/15 : signature d'un contrat de cession avec l'association Raymond et Merveilles pour le spectacle « Tour de méchants » par Guy Prunier le samedi 18/04/15 organisé par la médiathèque de Sorgues, pour un montant de 1 035 € TTC

40/02/15 : signature d'un contrat de cession avec l'association Les Singuliers pour le spectacle « Les ravis » par Michel Hindenoch le samedi 13/06/15 organisé par la médiathèque de Sorgues, pour un montant de 1 499.99 € TTC

01/03/15 : résiliation conventionnelle du marché à procédure adaptée pour l'entretien des bâtiments communaux – lot 4 Groupes scolaires avec la société DERMO HYGIENE FRANCE (DM n° 47/2014 du 23/12/14) pour un montant de 50 513.94 €, convention qui entrera en vigueur à compter du 01/03/15, seules les prestations des mois de janvier et février seront facturées et payées conformément au marché et au décompte de résiliation annexé à la convention

02/03/15 : signature d'un contrat avec la société SRCI pour la mise en place de la plateforme IXBUS, contrat prenant effet le jour de sa notification pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, pour un montant de 4 610 € HT

03/03/15 : signature d'un contrat avec la société AVIPUR 07100 ANNONAY pour procéder à l'entretien des ventilations mécaniques contrôlées (VMC) des bâtiments de la police municipale et du centre de surveillance urbaine (CSU), contrat prenant effet le jour de sa notification pour une durée de deux ans renouvelable par reconduction expresse, pour une prestation annuelle de 1 106.40 € TTC révisable

04/03/15 : signature d'un contrat avec la société AVIPUR 07100 ANNONAY concernant la mission d'entretien des ventilations mécaniques contrôlées (VMC) de la crèche rue de la Coquille, contrat prenant effet le jour de sa notification pour une durée de deux ans renouvelable par reconduction expresse, pour une prestation annuelle de 816 € TTC révisable

05/03/15 : conclusion d'une convention avec l'association intermédiaire PIAF 84700 SORGUES en vue de la mise à disposition de personnel pour distribuer les publications municipales avec période de distributions régulières d'un an, pour un tarif horaire de 16.41 €

06/03/15 : signature d'une convention « carte temps libre » avec la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse jusqu'au 31/12/2015

07/03/15 : renouvellement du contrat administratif occupation du domaine public au bénéfice de Monsieur Fabrice RENAUX, maison de type IV avec jardin, situé 413 Bd Jean Cocteau, la durée du contrat est consentie pour une durée d'une année à compter du 01/04/15 jusqu'au 31/03/16, moyennant une redevance de 465 € mensuel

08/03/15 : signature d'une convention de formation avec ODF 84100 ORANGE pour une formation dont le thème est habilitation électrique non électricien titre BS, de 2 jours en 2015 dans les locaux de la ville, moyennant la somme de 1 180 € TTC

09/03/15 : signature d'un avenant n° 1 au marché à procédure adaptée passé avec CITADIA, concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage – révision allégée et modification du PLU, recadrant le délai global de la mission en rajoutant 2 mois au délai initial. Ce délai est donc porté à 14 mois

10/03/15 : signature d'une convention de mise à disposition de locaux à l'Espace de l'Emploi, de la Justice et du Droit avec le conciliateur de justice, pour une période d'un an renouvelable par tacite reconduction, à titre gratuit

11/03/15 : annule et remplace la DM n° 27/04/13 du 25/04/13 : attribution d'une parcelle dans le cadre des jardins familiaux de la commune de Sorgues : attribution au 24/02/15 de la parcelle n° 19 de 84 m² à Monsieur Abdelhafid BOULOUIHA pour une période d'un an renouvelable, moyennant un loyer annuel de 91.5 €

12/03/15 : signature d'une convention avec l'association l'Animothèque pour 2 après-midi d'animations jeux de société les mercredi 27 et samedi 30/05/15 dans la cadre de la quinzaine de la littérature jeunesse organisée par la médiathèque de Sorgues, pour un montant de 180 € TTC

13/03/15 : Signature d'un contrat avec la SAS APAVE SUDEUROPE 84918 AVIGNON CEDEX 9 pour assurer la mission de contrôle technique de construction, relative à la réalisation de tennis couverts, pour un montant de 4 770 € TTC

14/03/15 : signature d'un contrat avec la SAS APAVE SUDEUROPE 84918 AVIGNON CEDEX 9 pour assurer la mission de coordination sécurité protection de la santé, relative à la construction de tennis couverts, pour un montant de 3 144 € TTC

15/03/15 : signature d'une convention de formation avec UNI-D 30200 ORSAN pour une formation dont le thème est AUTOUR DES DOUCES VIOLENCES : OUTIL ET ANALYSE prévue le 19/05/15 pour 5 agents, pour un montant de 625 € TTC

16/03/15 : signature d'une convention de formation avec UNI-D 30200 ORSAN pour une formation dont le thème est AUTOUR DES DOUCES VIOLENCES : OUTILS ET ANALYSE prévue le 09/06/15 pour 2 agents, pour un montant de 250 € TTC

17/03/15 : signature d'une convention de formation avec ISV 84 84100 ORANGE pour une formation dont le thème est SSIAP 1 (remise à niveau agent de sécurité) prévue du 14 au 16/04/15 pour un agent, pour un montant de 249.60 € TTC

18/03/15 : signature d'une convention cadre de formation année 2015 – RC 15 avec le CNFPT 75 578 PARIS, pour des actions de formation s'ajoutant à la cotisation. Pour l'exécution de la mission la mairie de Sorgues versera à l'ordre du CNFPT en fonction des actions de formations qui seront organisées pour le compte des agents de la ville, les sommes sont indiquées dans la convention

19/03/15 : signature d'un contrat de cession avec l'association ROCK'N ROLL ST CYRIEN 83270 ST CYR SUR MER concernant la prestation musicale par MARCO IMPERATORI ORCHESTRA prévue le 04/08/15, pour un montant de 2 255 € TTC

20/03/15 : signature d'un contrat de cession avec 5 B PRODUCTIONS 02200 SOISSONS concernant la prestation musicale par RECITAL LES FORBANS prévue le 03/08/15, pour un montant de 8 440 € TTC, frais de transport en sus sur présentation de justificatifs

21/03/15 : signature d'un contrat de cession avec l'association FAN DE BOUCAN 84200 CARPENTRAS concernant la prestation musicale du 14/07/15 dans le cadre de la retraite aux flambeaux (feux d'artifice) de Sorgues, pour un montant de 600 € TTC

22/03/15 : signature d'un contrat de cession avec l'orchestre ANDROGYNE 84300 LES TAILLADES concernant la prestation musicale du 14/07/15 dans le cadre de la fête de Sorgues du 14/07/15, pour un montant de 4 600 € TTC

23/03/15 : conclusion d'un avenant n° 1 au marché à procédure adapté passé avec ATELIER DUJOL ARCHITECTURE/SARL TECH'TRA/PLANTIER SARL/SARL SITU (DM SCP/2014/26 du 21/10/2014) ayant pour objet la mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de construction de tennis couverts fixant le coût prévisionnel des travaux que le maître d'œuvre s'engage à respecter à 1 157 030 € HT et le forfait définitif de rémunération à 68 322.62 € HT soit 81 987.15 € TTC

24/03/15 : signature d'une convention entre la commune et le représentant de l'Etat pour l'accueil jeunes en application de l'article R227-19 du code de l'action sociale et des familles

25/03/15 : signature d'une convention de mise à disposition de locaux à l'Espace de l'Emploi de la justice et du droit avec l'association FNATH (Fédération Nationale des Accidentés du Travail et Handicapés), pour une période d'un an renouvelable par tacite reconduction, à titre gratuit

26/03/15 : règlement de cotisation annuelle à l'association CYPRES 13696 MARTIGUES CEDEX permettant à la ville de Sorgues et notamment au Pôle Prévention Risques Majeurs de la Direction des Services Techniques, de procéder à des campagnes d'information du public et d'améliorer la prévention des risques majeurs sur le territoire communal, cotisation d'un montant de 1 000 € TTC

27/03/15 : Régie de recettes du multi-accueil la Coquille : diminution du montant minimum de paiement par carte bancaire à 5 € pour répondre aux besoins des usagers

28/03/15 : renouvellement du contrat administratif à Monsieur Frédéric ROSSI de l'appartement de type IV, 484 Bd Gaston Auguste Michel, prenant effet à compter du 01/04/15 jusqu'au moment de la vente effective du bien à Monsieur F. ROSSI, contrat conclu moyennant un loyer mensuel de 340 €

29/03/15 : signature d'un contrat de cession avec l'association JAZZ ET MUSIQUES DU MONDE 07200 VOGU, concernant la prestation musicale par le groupe SON TRINITARIO prévue le 02/08/15, pour un montant de 1 280 € TTC (frais de transport compris)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2015

RAPPORT DE PRESENTATION N° 01

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DU BUDGET PRINCIPAL ETABLI PAR LE COMPTABLE DU TRESOR

(Commission des Finances du 30/03/15)

RAPPORTEUR : Raymond PETIT

L'article L.2121-31 du CGCT précise que « le Conseil Municipal entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs sauf règlement définitif ».

La comptabilité communale suppose l'intervention de deux instances : le Maire et le Comptable Public. Il y a donc deux types de comptes : le compte du Maire ou compte administratif et le compte du comptable public ou compte de gestion. Le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Comptable Public.

Le compte de gestion 2014 du budget principal établi par le comptable du trésor est disponible à la Direction des Finances.

Après s'être fait présenter le budget primitif principal de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et celui des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

1 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2 - statuant sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil municipal est invité à approuver le compte de gestion du budget principal du comptable public pour l'exercice 2014 et à déclarer que celui-ci, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2015

RAPPORT DE PRESENTATION N° 02

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT ETABLI PAR LE COMPTABLE DU TRESOR

(Commission des Finances du 30/03/15)

RAPPORTEUR : Raymond PETIT

L'article L.2121-31 du CGCT précise que « le Conseil Municipal entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs sauf règlement définitif ».

Le compte de gestion 2014 du budget annexe de l'assainissement établi par le comptable du trésor est disponible à la Direction des Finances.

Après s'être fait présenter le budget primitif annexe de l'assainissement de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et celui des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

1 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2 - statuant sur l'exécution du budget annexe de l'assainissement de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil municipal est invité à approuver le compte de gestion du budget annexe de l'assainissement du comptable public pour l'exercice 2014 et à déclarer que celui-ci, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2015

RAPPORT DE PRESENTATION N° 03

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DU BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES ETABLI PAR LE COMPTABLE DU TRESOR

(Commission des Finances du 30/03/15)

RAPPORTEUR : Raymond PETIT

L'article L.2121-31 du CGCT précise que « le Conseil Municipal entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs sauf règlement définitif ».

Le compte de gestion 2014 du budget annexe des pompes funèbres établi par le comptable du trésor est disponible à la Direction des Finances.

Après s'être fait présenter le budget primitif annexe des pompes funèbres de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et celui des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

1 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2 - statuant sur l'exécution du budget annexe des pompes funèbres de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil municipal est invité à approuver le compte de gestion du budget annexe des pompes funèbres du comptable public pour l'exercice 2014 et à déclarer que celui-ci, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2015

RAPPORT DE PRESENTATION N° 04

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DU BUDGET ANNEXE DE LA CUISINE CENTRALE ETABLI PAR LE COMPTABLE DU TRESOR

(Commission des Finances du 30/03/15)

RAPPORTEUR : Raymond PETIT

L'article L.2121-31 du CGCT précise que « le Conseil Municipal entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs sauf règlement définitif ».

Le compte de gestion 2014 du budget annexe de la cuisine centrale établi par le comptable du trésor est disponible à la Direction des Finances.

Après s'être fait présenter le budget primitif annexe de la cuisine centrale de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et celui des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

1 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2 - statuant sur l'exécution du budget annexe de la cuisine centrale de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil municipal est invité à approuver le compte de gestion du budget annexe de la cuisine centrale du comptable public pour l'exercice 2014 et à déclarer que celui-ci, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2015

RAPPORT DE PRESENTATION N° 05

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DU BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS ETABLI PAR LE COMPTABLE DU TRESOR

(Commission des Finances du 30/03/15)

RAPPORTEUR : Raymond PETIT

L'article L.2121-31 du CGCT précise que « le Conseil Municipal entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs sauf règlement définitif ».

Le compte de gestion 2014 du budget annexe des transports urbains établi par le comptable du trésor est disponible à la Direction des Finances.

Après s'être fait présenter le budget primitif annexe des transports urbains de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et celui des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

1 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2 - statuant sur l'exécution du budget annexe des transports urbains de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil municipal est invité à approuver le compte de gestion du budget annexe des transports urbains du comptable public pour l'exercice 2014 et à déclarer que celui-ci, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2015

RAPPORT DE PRESENTATION N° 06

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DE LA COMMUNE POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET AFFECTATION COMPTABLE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014

(Commission des Finances du 30/03/15)

RAPPORTEUR : Stéphane GARCIA

L'article L.2121-31 du Code général des collectivités territoriales précise que « le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le maire ».

L'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales précise que « Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote. »

L'article L.1612-12 du Code général des collectivités territoriales prévoit que « L'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté (...) par le maire (...) après transmission au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice. Le compte administratif est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption. »

Le compte administratif 2014 du budget principal est conforme aux écritures du compte de gestion 2014 du budget principal établi et transmis par le Comptable Public.

Le compte administratif 2014 du budget principal de la commune est disponible à la direction des finances.

Les résultats du compte administratif 2014 du budget principal sont les suivants :

RESULTATS DE L'EXERCICE 2014

BUDGET PRINCIPAL		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	PREVISIONS	7 891 242.57	26 584 460.48
DEPENSES	REALISATIONS	4 324 477.94	24 356 860.19
RECETTES	AUTORISATIONS	7 891 242.57	26 584 460.48
RECETTES	REALISATIONS	6 022 982.09	26 271 883.39
RESULTAT DE L'EXERCICE			
EXCEDENT		1 698 504.15	1 915 023.20
DEFICIT			

En dépenses de fonctionnement, on note :

- 13 943 797 € ont été consacrés aux charges de personnel,
- 3 264 538.02 € de subventions de fonctionnement ont été versées dont 1 100 000,00 € au centre communal d'action sociale,
- Le budget 2014 a participé à l'équilibre du budget annexe de la cuisine centrale à hauteur de 496 864.92 € TTC, soit 495 000,00 € HT,
- le remboursement des intérêts de la dette s'est élevé à 180 411.59 € (hors intérêts courus non échus),

Les recettes de fonctionnement se déclinent comme suit :

- Les impôts et taxes rapportent 18 484 467.85 €, dont 9 307 745 € de produits issus de la fiscalité locale et 7 829 628,88 € d'attribution de compensation versée par la CCPRO (montant identique à l'exercice 2013),
- Les dotations et subventions génèrent **5 242 587.05 €** de recettes, dont 2 520 616 € de dotation forfaitaire,
- Les produits de service rapportent **1 297 698.59 €**.

En dépense d'investissement :

- La commune a consacré **2 555 650.52 €** en dépenses d'équipement dont 523 532.49 € au titre des subventions d'équipement versées et 994 489.49 € de travaux.
- Le remboursement du capital de la dette a été de **599 602.83 €**.

Les recettes d'investissement se caractérisent comme suit :

- La commune a perçu 927 913.22 € de subventions d'investissement,
- Le montant des dotations a été au total de 2 341 196.72 €, dont 608 277 € au titre du FCTVA, 232 919.72 € au titre des taxes d'équipement (taxe locale d'équipement et taxe d'aménagement) et 1 500 000,00 € d'excédent de fonctionnement capitalisé,

Les résultats de l'exercice antérieur sont affectés par l'Assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif. Le résultat cumulé de la section de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement tel qu'il résulte du compte administratif 2014, et pour le surplus, affecté soit à la couverture des charges de fonctionnement, soit encore au financement de la section d'investissement.

Il convient que le résultat 2014 soit repris, et son affectation décidée par le Conseil Municipal.

BUDGET PRINCIPAL	Résultat global de clôture 2013	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2014	Résultat global de clôture 2014
INVESTISSEMENT	- 1 041 978.05		1 698 504.15	656 526.10
FONCTIONNEMENT	2 421 527.84	1 500 000	1 915 023.20	2 836 551.04
TOTAL	1 379 549.79	1 500 000	3 613 527.35	3 493 077.14

RESTES A REALISER	
INVESTISSEMENT	
Dépenses	630 958.73
Recettes	31 447.46
Solde des restes à réaliser	- 599 511.27

Résultat cumulé d'investissement : 656 526.10

Solde des restes à réaliser : - **599 511.27**

Excédent de financement corrigé des RAR : 57 014.83

Il est proposé d'affecter le solde d'exécution de la section de fonctionnement de la manière suivante :

- **Affectation au 1068 (recette investissement) : 1 000 000**
- **Report 001 (recette d'investissement) : 656 526.10**
- **Report 002 (recette de fonctionnement) : 1 836 551.04**

Le Conseil Municipal est invité à approuver le compte administratif 2014 du budget principal de la commune puis à affecter le solde d'exécution de la section de fonctionnement comme présenté ci-dessus.

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2015

RAPPORT DE PRESENTATION N° 07

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DE LA COMMUNE POUR LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT ET AFFECTATION COMPTABLE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014

(Commission des Finances du 30/03/15)

RAPPORTEUR : Stéphane GARCIA

L'article L.2121-31 du Code général des collectivités territoriales précise que « le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le maire ».

L'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales précise que « Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote. »

L'article L.1612-12 du Code général des collectivités territoriales prévoit que « L'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté (...) par le maire (...) après transmission au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice. Le compte administratif est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption. »

Le compte administratif 2014 du budget annexe de l'assainissement est conforme aux écritures du compte de gestion 2014 du budget annexe de l'assainissement établi et transmis par le Comptable Public.

Le compte administratif 2014 du budget annexe de l'assainissement de la commune est disponible à la direction des finances.

Les résultats du compte administratif 2014 du budget annexe de l'assainissement sont les suivants :

RESULTATS DE L'EXERCICE 2014

BUDGET ASSAINISSEMENT		INVESTISSEMENT	EXPLOITATION
DEPENSES	PREVISIONS	2 246 958.56	485 557.87
DEPENSES	REALISATIONS	750 427.08	263 808.81
RECETTES	AUTORISATIONS	2 246 958.56	485 557.87
RECETTES	REALISATIONS	590 988.35	477 464.73
RESULTAT DE L'EXERCICE			
EXCEDENT			213 655.92
DEFICIT		159 438.73	

Concernant les grandes masses financières :

- Aucun emprunt n'a été réalisé.
- Le remboursement du capital de la dette s'élève à 25 312.24 €.
- Les intérêts de la dette sont de 5 551.42 € (hors les intérêts courus non échus).

En 2014, la commune a réalisé en assainissement pour 600 907.20 € de dépenses d'équipement.

Les dépenses de personnel relatives aux mises à disposition se montent à 37 471.54 €.

Au sein des dépenses à caractère général d'un montant de 35 008.07 €, l'entretien des réseaux s'élève à 20 114.50 €, et les frais d'études notamment relatifs à la procédure de délégation de service public à 7 114.20 €.

Les recettes réelles de la section d'exploitation sont de 466 906.86 €, dont 457 889.79 € de redevance d'assainissement et 8 462.20 € de participations pour raccordement au réseau d'eaux usées.

Les résultats de l'exercice antérieur sont affectés par l'Assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif. Le résultat cumulé de la section de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement tel qu'il résulte du compte administratif 2014, et pour le surplus, affecté soit à la couverture des charges de fonctionnement, soit encore au financement de la section d'investissement.

Il convient que le résultat 2014 soit repris, et son affectation décidée par le Conseil Municipal.

BUDGET ASSAINISSEMENT	Résultat global de clôture 2013	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2014	Résultat global de clôture 2014
INVESTISSEMENT	1 029 265.81		-159 438.73	869 827.08
EXPLOITATION	200 874.89	200 874.89	213 655.92	213 655.92
TOTAL	1 230 140.70	200 874.89	54 217.19	1 083 483

RESTES A REALISER	
INVESTISSEMENT	
Dépenses	845 172.73
Recettes	0
Solde des restes à réaliser	- 845 172.73

Résultat cumulé d'investissement : 869 827.08

Solde des restes à réaliser : - 845 172.73

Excédent de financement corrigé des RAR : 24 654.35

Il est proposé d'affecter le solde d'exécution de la section de fonctionnement de la manière suivante :

- **Affectation au 1068 (recette investissement) : 213 655.92**
- **Report 001 (recette d'investissement) 869 827.08**
- **Report 002 (recette de fonctionnement) : 0**

Le Conseil Municipal est invité à approuver le compte administratif 2014 du budget annexe de l'assainissement puis à affecter le solde d'exécution de la section d'exploitation comme présenté ci-dessus.

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2015

RAPPORT DE PRESENTATION N° 08

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DE LA COMMUNE POUR LE BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES ET AFFECTATION COMPTABLE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014

(Commission des Finances du 30/03/15)

RAPPORTEUR : Stéphane GARCIA

L'article L.2121-31 du Code général des collectivités territoriales précise que « le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le maire ».

L'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales précise que « Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote. »

L'article L.1612-12 du Code général des collectivités territoriales prévoit que « L'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté (...) par le maire (...) après transmission au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice. Le compte administratif est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption. »

Le compte administratif 2014 du budget annexe des pompes funèbres est conforme aux écritures du compte de gestion 2014 du budget annexe des pompes funèbres établi et transmis par le Comptable Public.

Les résultats 2014 ont été présentés au Conseil d'Exploitation des Pompes Funèbres dans sa réunion du 10 février 2015.

Le compte administratif 2014 du budget annexe des pompes funèbres de la commune est disponible à la direction des finances.

Les résultats du compte administratif 2014 du budget annexe des pompes funèbres sont les suivants :

RESULTATS DE L'EXERCICE 2014

BUDGET POMPES FUNEBRES		INVESTISSEMENT	EXPLOITATION
DEPENSES	PREVISIONS	33 041.39	46 679.38
DEPENSES	REALISATIONS	0.00	28 450.72
RECETTES	AUTORISATIONS	33 041.39	46 679.38
RECETTES	REALISATIONS	0.00	30 146.09
RESULTAT DE L'EXERCICE			
EXCEDENT			1 695.37
DEFICIT			

Le montant des dépenses de la section de fonctionnement est de 28 450.72 €, dont 24 769.16 € sont consacrés au personnel (soit 87%).

Les recettes de produits de services s'élèvent à 30 146.09 € (dont 74% pour les obsèques et 26% pour le transport de corps).

Les résultats de l'exercice antérieur sont affectés par l'Assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif. Le résultat cumulé de la section de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement tel qu'il résulte du compte administratif 2014, et pour le surplus, affecté soit à la couverture des charges de fonctionnement, soit encore au financement de la section d'investissement.

Il convient que le résultat 2014 soit repris, et son affectation décidée par le Conseil Municipal.

BUDGET POMPES FUNEBRES	Résultat global de clôture 2013	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2014	Résultat global de clôture 2014
INVESTISSEMENT	27 041.39		0	27 041.39
EXPLOITATION	20 679.38	0	1 695.37	22 374.75
TOTAL	47 720.77	0	1695.37	49 416.14

RESTES A REALISER	
INVESTISSEMENT	
Dépenses	0
Recettes	0
Solde des restes à réaliser	0

Résultat cumulé d'investissement : 27 041.39

Solde des restes à réaliser : 0

Excédent de financement corrigé des RAR : 27 041.39

Il est proposé d'affecter le solde d'exécution de la section de fonctionnement de la manière suivante :

- **Affectation au 1068 (recette investissement) : 0**
- **Report 001 (recette d'investissement) : 27 041.39**
- **Report 002 (recette d'exploitation) : 22 374.75**

Le Conseil Municipal est invité à approuver le compte administratif 2014 du budget annexe des pompes funèbres puis à affecter le solde d'exécution de la section d'exploitation comme présenté ci-dessus.

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2015

RAPPORT DE PRESENTATION N° 09

BILAN FINANCIER DU SELF POUR L'ANNEE 2014

(Commission des Finances du 30/03/15)

RAPPORTEUR : Christelle PEPIN

Dans le cadre du vote du compte administratif 2014 du budget annexe de la cuisine centrale, le conseil municipal est informé du coût des repas et du montant de la subvention d'équilibre que nécessite la vente des repas aux agents.

Sur l'exercice 2014, le coût moyen total du repas pour le self mairie est de 23.79 € pour un prix de vente de 4.40 € pour le self et 2,65 € pour les repas été à emporter.

Compte tenu du nombre de repas vendus en 2014 aux agents communaux de 3 711 pour le self et de 1 101 pour les repas à emporter, le budget principal concourt à l'équilibre du budget du self pour un montant hors taxe de 95 231.43 € contre 97 506.60 € en 2013.

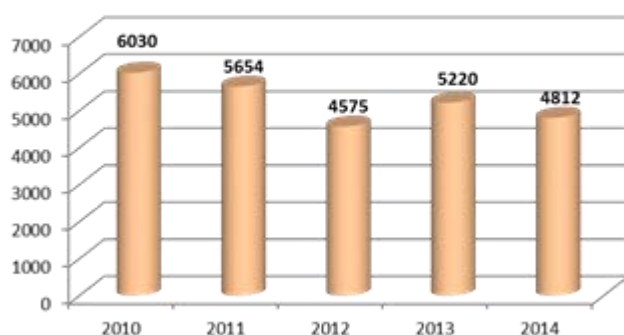
Pour information, tableau récapitulatif :

	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de repas servis : self mairie	4 716	4 826	3 647	3 988	3 711
Tarif appliqué	3.95 €	4.05 €	4.15 €	4.20 €	4.40 €
Nombre de repas servis : emporté self	1 314	828	928	1 232	1 101
Tarif appliqué	2.30 €	2.40 €	2.50 €	2.55 €	2.65 €
Recettes encaissées	21 650.40 €	21 532.50 €	17 455.05 €	19 891.20 €	19 246.05 €
Coût moyen du repas	19.17 €	19.95 €	23.06 €	22.49 €	23.79 €
Nombre de repas servis	6 030	5 654	4 575	5 220	4 812
Coût du service	115 595.10 €	112 797.30 €	105 499.50 €	117 397.80 €	114 477.48 €
Subvention d'équilibre	93 944.70 €	91 264.80 €	88 044.45 €	97 506.60 €	95 231.43 €

On constate une diminution de la subvention d'équilibre nécessitée pour le service de repas au self des agents municipaux qui s'explique par :

- la diminution de 7% du nombre de repas servis aux agents en 2014 par rapport à 2013 (le nombre de repas servis reste toutefois supérieur à celui de 2012) qui compense l'augmentation du coût moyen du repas de 5.8% en 2014 et permet au coût du service de diminuer de 2%.

Nombre de repas servis



L'exercice 2014 se traduit à nouveau par une baisse de fréquentation du self par les agents municipaux

après une année 2013 où la fréquentation était repartie à la hausse.

Cette tendance ne modifie toutefois pas la répartition du financement des repas du self des agents municipaux la subvention d'équilibre représentant toujours 83 % du financement.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte du bilan financier du self pour l'exercice 2014.

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2015

RAPPORT DE PRESENTATION N° 10

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DE LA COMMUNE POUR LE BUDGET ANNEXE DE LA CUISINE CENTRALE ET AFFECTATION COMPTABLE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014

(Commission des Finances du 30/03/15)

RAPPORTEUR : Stéphane GARCIA

L'article L.2121-31 du Code général des collectivités territoriales précise que « le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le maire ».

L'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales précise que « Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote. »

L'article L.1612-12 du Code général des collectivités territoriales prévoit que « L'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté (...) par le maire (...) après transmission au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice. Le compte administratif est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dérogée contre son adoption. »

Le compte administratif 2014 du budget annexe de la cuisine centrale est conforme aux écritures du compte de gestion 2014 du budget annexe de la cuisine centrale établi et transmis par le Comptable Public.

Le compte administratif 2014 du budget annexe de la cuisine centrale de la commune est disponible à la direction des finances.

Les résultats du compte administratif 2014 du budget annexe de la cuisine centrale sont les suivants :

RESULTATS DE L'EXERCICE 2014

BUDGET CUISINE CENTRALE		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	PREVISIONS	19 121.08	900 236.68
DEPENSES	REALISATIONS	14 004.28	841 234.06
RECETTES	AUTORISATIONS	19 121.08	900 236.68
RECETTES	REALISATIONS	8 499.30	841 182.92
RESULTAT DE L'EXERCICE			
EXCEDENT			
DEFICIT		5 504.98	51.14

Le budget principal 2014 de la commune a participé à l'équilibre du budget annexe de la cuisine centrale à hauteur de 495 000,00 € HT (contre 516 000.00 € en 2013).

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement est de 832 734.76 €, dont 301 569.20 € sont consacrés au personnel (soit 36%), 33 887.36 € aux fluides (soit 4%) et 462 408.05 € à l'alimentation (soit 56%).

En 2014, la cuisine centrale a préparé au total 155 004 prestations unitaires dont 137 148 sont payantes soit 88% (répartition stable d'un exercice sur l'autre). La part restante a fait l'objet d'une gratuité, qui correspond

aux repas pris par les personnes affectées à la surveillance et au service des restaurants scolaires et aux repas servis aux invités du self.

On constate une diminution du nombre de prestations réalisées en 2014 par rapport à 2013 de 1.8%. Les prestations payantes diminuent de 1% sur l'année 2014. Les recettes de la vente des repas s'élèvent à 344 853.21 € (soit 41% des recettes réelles de fonctionnement).

Des équipements ont été acquis pour un montant de 14 004.28 € (conteneurs chauffants, chariots de services et matériel pour le local plonge).

Les résultats de l'exercice antérieur sont affectés par l'Assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif. Le résultat cumulé de la section de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement tel qu'il résulte du compte administratif 2014, et pour le surplus, affecté soit à la couverture des charges de fonctionnement, soit encore au financement de la section d'investissement.

Il convient que le résultat 2014 soit repris, et son affectation décidée par le Conseil Municipal.

BUDGET CUISINE CENTRALE	Résultat global de clôture 2013	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2014	Résultat global de clôture 2014
INVESTISSEMENT	10 521.08		- 5 504.98	5 016.10
FONCTIONNEMENT	5 936.71	0	- 51.14	5 885.57
TOTAL	16 457.79	0	- 5 556.12	10 901.67

RESTES A REALISER	
INVESTISSEMENT	
Dépenses	0
Recettes	0
Solde des restes à réaliser	0

Résultat cumulé d'investissement : 5 016.10

Solde des restes à réaliser : 0

Excédent de financement corrigé des RAR : 5 016.10

Il est proposé d'affecter le solde d'exécution de la section de fonctionnement de la manière suivante :

- **Affectation au 1068 (recette investissement) : 0**
- **Report 001 (recette d'investissement) : 5 016.10**
- **Report 002 (recette de fonctionnement) : 5 885.57**

Le Conseil Municipal est invité à approuver le compte administratif 2014 du budget annexe de la cuisine centrale puis à affecter le solde d'exécution de la section de fonctionnement comme présenté ci-dessus.

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2015

RAPPORT DE PRESENTATION N° 11

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DE LA COMMUNE POUR LE BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS ET AFFECTATION COMPTABLE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014

(Commission des Finances du 30/03/15)

RAPPORTEUR : Stéphane GARCIA

L'article L.2121-31 du Code général des collectivités territoriales précise que « le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le maire ».

L'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales précise que « Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote. »

L'article L.1612-12 du Code général des collectivités territoriales prévoit que « L'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté (...) par le maire (...) après transmission au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice. Le compte administratif est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption. »

Le compte administratif 2014 du budget annexe des transports urbains est conforme aux écritures du compte de gestion 2014 du budget annexe des transports urbains établi et transmis par le Comptable Public.

Le compte administratif 2014 du budget annexe des transports urbains de la commune est disponible à la direction des finances.

Les résultats du compte administratif 2014 du budget annexe des transports urbains sont les suivants :

RESULTATS DE L'EXERCICE 2014

BUDGET TRANSPORTS URBAINS		INVESTISSEMENT	EXPLOITATION
DEPENSES	PREVISIONS	495.135.54	832 479.95
DEPENSES	REALISATIONS	282 376.00	666 929.01
RECETTES	AUTORISATIONS	495.135.54	832 479.95
RECETTES	REALISATIONS	245 792.50	788 351.05
RESULTAT DE L'EXERCICE			
EXCEDENT			121 422.04
DEFICIT		36 583.50	

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 63 532.44 €.

216 600 € sont consacrés au remboursement au budget principal de l'avance remboursable d'un montant total de 361 000.00 € versée en 2011.

Les dépenses réelles d'exploitation se montent à 632 561.89 € dont 114 960.29 € pour les dépenses de personnel soit 18% et 498 621.16 € pour la prestation de service de transports de voyageurs soit 79%.

Les recettes réelles d'exploitation sont de 787 532.87 € dont 39 102.24 € pour les produits de services et 748 430.63 € de produit du versement transport, le taux étant fixé à 0.50% des salaires versés.

Les résultats de l'exercice antérieur sont affectés par l'Assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif. Le résultat cumulé de la section de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement tel qu'il résulte du compte administratif 2014, et pour le surplus, affecté soit à la couverture des charges de fonctionnement, soit encore au financement de la section d'investissement.

Il convient que le résultat 2014 soit repris, et son affectation décidée par le Conseil Municipal.

BUDGET TRANSPORTS URBAINS	Résultat global de clôture 2013	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2014	Résultat global de clôture 2014
INVESTISSEMENT	112 542.21		-36 583.50	75 958.71
EXPLOITATION	310 661.77	210 000	121 422.04	222 083.81
TOTAL	423 203.98	210 000	84 838.54	298 042.52

RESTES A REALISER	
INVESTISSEMENT	
Dépenses	4 340
Recettes	0
Solde des restes à réaliser	-4 340

Résultat cumulé d'investissement : 75 958.71

Solde des restes à réaliser : -4 340

Excédent de financement corrigé des RAR : 71 618.71

Il est proposé d'affecter le solde d'exécution de la section de fonctionnement de la manière suivante :

- **Affectation au 1068 (recette investissement) : 0**
- **Report 001 (recette d'investissement) : 75 958.71**
- **Report 002 (recette d'exploitation) : 222 083.81**

Le Conseil Municipal est invité à approuver le compte administratif 2014 du budget annexe des transports urbains puis à affecter le solde d'exécution de la section d'exploitation comme présenté ci-dessus.

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2015

RAPPORT DE PRESENTATION N° 12

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2015

(Commission des Finances du 30/03/15)

RAPPORTEUR : Thierry LAGNEAU

L'article 1379 du Code Général des Impôts précise que « Les communes perçoivent, dans les conditions déterminées par le présent chapitre : 1° La taxe foncière sur les propriétés bâties, prévue aux articles 1380 et 1381 ; 2° La taxe foncière sur les propriétés non bâties, prévue à l'article 1393 ; 3° La taxe d'habitation, prévue à l'article 1407 »

L'article 1636 B *decies* du Code Général des Impôts précise que « Les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale soumis à l'article 1609 nonies C votent le taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation, conformément aux dispositions applicables aux communes. »

Pour information, ci-joint le tableau des taux proposés pour 2015 :

TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX SORGUES			TAUX MOYENS COMMUNAUX 2014 AU NIVEAU	
			NATIONAL	DEPARTEMENTAL
	2008	2015		
Taux Habitation	16,57%	16,57%	23,95%	23,31%
Taux Foncier Bâti	23,83%	23,83%	20,20%	22,16%
Taux Foncier Non Bâti	50,61%	50,61%	48,53%	55,62%

	Bases effectives 2014	Bases prévisionnelles 2015	Variation
TAXE D'HABITATION	18 430 051	18 672 000	1,31%
TAXE FONCIERE (BATI)	25 598 642	26 218 000	2,42%
TAXE FONCIERE (NON BATI)	265 555	270 700	1,94%

Le produit fiscal attendu en 2015 s'élève à 9 478 700 €, résultat d'une reconduction des taux des taxes locales, d'une revalorisation nationale des bases fixée à 0.9% (identique à celle de 2014).

Le Conseil Municipal est invité à fixer les taux d'imposition applicables pour l'année 2015 de la façon suivante :

- Taxe d'habitation : 16.57%
- Taxe sur le foncier bâti : 23.83%
- Taxe sur le foncier non bâti : 50.61%

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2015

RAPPORT DE PRESENTATION N° 13

SUBVENTIONS MUNICIPALES 2015

(Commission des Finances du 30/03/15)

RAPPORTEUR : Thierry LAGNEAU

L'article L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « L'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget. »

Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques prévoit que lorsque la subvention dépasse 23 000 €, la conclusion d'une convention entre la commune qui l'attribue et l'association bénéficiaire, est nécessaire. Toutefois, rien n'interdit à la commune de conventionner avec une association même si la subvention octroyée est inférieure à ce seuil. La convention définit l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée. Elle peut être, le cas échéant, pluriannuelle. En contrepartie, l'association s'oblige à utiliser l'aide reçue pour la réalisation de l'objectif défini de concert avec la commune.

Le conseil municipal est invité à adopter l'attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations au titre de l'exercice 2015 d'après le tableau ci-joint et pour un montant total de **2 474 066 €**.

Il est précisé que, sauf convention expresse en cours de validité, l'échelonnement du versement des subventions s'établit de la façon suivante :

De 0 à 5 000 €	Paiement en UNE fois
De 5 000 € à 10 000€	Paiement en DEUX fois
Montant supérieur à 10 000 €	Paiement en TROIS fois

Il est rappelé pour information que par délibérations du 18 décembre 2014, il a été attribué aux coopératives scolaires un montant maximum de subvention de 20 886 € au titre des classes transplantées 2014/2015 et de 6 486 € au titre des transports collectifs 2014/2015.

Le conseil municipal est également invité à préciser que le montant des subventions alloué pour 2015 intègre les avances versées depuis le 1^{er} janvier 2015.

Il est précisé que ces dépenses seront imputées au chapitre 65 (autres charges de gestion courante).

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2015

RAPPORT DE PRESENTATION N° 14

BUDGET PRINCIPAL 2015 DE LA COMMUNE

(Commission des Finances du 30/03/15)

RAPPORTEUR : Stéphane GARCIA

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal. »

L'article L2312-2 dit que « Les crédits sont votés par chapitre et, si le conseil municipal en décide ainsi, par article. Toutefois, hors les cas où le conseil municipal a spécifié que les crédits sont spécialisés par article, le maire peut effectuer des virements d'article à article dans l'intérieur du même chapitre. »

L'article L2312-3 prévoit que « Le budget des communes de 10 000 habitants et plus est voté soit par nature, soit par fonction. S'il est voté par nature, il comporte une présentation fonctionnelle ; s'il est voté par fonction, il comporte une présentation par nature. »

Il convient que le conseil municipal procède au vote du budget primitif 2015, les orientations budgétaires ayant été débattues lors de la séance du conseil municipal du 26 Février 2015, le compte administratif 2014 ayant été approuvé en début de séance et l'affectation du résultat ayant eu lieu.

Le projet de budget soumis au conseil municipal s'appuie sur les orientations présentées ci-dessous. Il est présenté par nature et voté au niveau du chapitre. Le budget primitif pour l'exercice 2015 est disponible à la Direction des Finances.

Dans un souci de précision de l'information et comme l'autorise la M14 dans le tome 2 : « Des états annexes supplémentaires sur des aspects volontairement détaillés de la collectivité peuvent être présentés dans le Budget », il est proposé au conseil municipal d'accepter pour le budget principal une présentation croisée des fonctions.

Une note de synthèse du budget primitif 2015 est présentée ci-dessous.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour adopter le budget primitif principal pour l'exercice 2015 équilibré à 34 514 986.78 € en dépenses en en recettes dont 27 193 056.54 € pour la section de fonctionnement et 7 321 930.24 € pour la section d'investissement.

PROJET DE BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2015 DE LA COMMUNE

Le projet de budget principal 2015 de la commune intègre les grandes lignes suivantes :

1. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de **27 193 056.54 €** de la manière suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT en €	RECETTES DE FONCTIONNEMENT en €
Dépenses réelles de fonctionnement 23 653 416.85 €	Recettes réelles de fonctionnement 25 262 597.63 €
Dépenses d'ordre de fonctionnement 3 539 639.69 €	Recettes d'ordre de fonctionnement 93 907.87 €
	Résultat 2014 reporté 1 836 551.04 €
Total des dépenses de fonctionnement 27 193 056.54 €	Total des recettes de fonctionnement 27 193 056.54 €

*Les dépenses réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à 23 653 416.85 €.

Leur montant par habitant est de 1 264.96 € pour une population de 18 699 habitants (source INSEE population légale 2012 entrant en vigueur le 1er janvier 2015).

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

Principaux postes	Montant en €	Progression par rapport au budget primitif de l'exercice précédent en %	Montant en € par habitant
Charges de personnel	14 030 600	+0.9%	750.34
Charges à caractère général	4 421 156.45	-4.8%	236.44
Autres charges de gestion courante	4 388 348.17	-9.7%	234.68
Charges financières	181 412.23	-12.2%	9.70
FPIC	142 000	+31.5%	7.59

Les dépenses de personnel représentent 59.3% des dépenses réelles de fonctionnement (contre 57.6 % l'an passé).

Le budget de la commune participe à l'équilibre du budget annexe de la cuisine centrale à hauteur de 552 627.67 € T.T.C (chapitre 65 – article 6521).

*Les recettes réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à 25 262 597.63 €.

Les principaux postes de recettes sont les suivants :

Principaux postes	Montant en €	Progression par rapport à exercice précédent en %	Montant en € par habitant
Impôts et taxes	18 624 328.88	+1.9%	996.01
Dotations (CAF comprise)	4 676 334	-10.6%	250.08
Produits des services	1 383 334.75	+12.3%	73.98

Le produit des contributions directes représente 37.5% des recettes réelles de fonctionnement et se répartit comme suit :

Taxes directes perçues	Produit attendu	Rappel du taux appliqué	Progression du taux par rapport à exercice précédent en %
Taxe d'habitation	3 093 950	16,57 %	Inchangé
Taxe foncière (bâti)	6 247 749	23,83 %	Inchangé
Taxe foncière (non bâti)	137 001	50,61 %	Inchangé

*Le budget dégage donc une **épargne de gestion** de 1 775 593.01 €.

Cette épargne de gestion correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement (hors intérêt de la dette).

Elle correspond donc, au surplus de recettes dégagées par la commune pour réaliser des dépenses d'investissement et pour rembourser ses emprunts (capital + intérêts).

Son montant atteint 7% des recettes réelles de fonctionnement.

*Le budget dégage une **épargne brute** de 1 609 180.78 €.

Cette épargne brute qui correspond au montant de l'épargne de gestion diminué des intérêts de la dette est l'autofinancement dégagé par la collectivité.

Elle mesure donc le montant des recettes réelles qui vont pouvoir être affectées à l'investissement de la commune.

L'épargne brute de la commune atteint 6.4 % des recettes réelles de fonctionnement.

2. Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 7 321 930.24 € de la manière suivante :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT en €	RECETTES D'INVESTISSEMENT en €
Dépenses réelles d'investissement 5 960 800.38 € - Dont restes à réaliser : 630 958.73 €	Recettes réelles d'investissement 1 858 542.46 € - Dont de restes à réaliser : 31 447.46 €
Dépenses d'ordre d'investissement 1 361 129.86 €	Recettes d'ordre d'investissement 4 806 861.68 €
	Résultat reporté 656 526.10 €
Total des dépenses d'investissement 7 321 930.24 €	Total des recettes d'investissement 7 321 930.24 €

*Les dépenses réelles de la section d'investissement s'élèvent à 5 960 800.38 €.

Leur montant par habitant est de 318.78 €.

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

Principaux postes	Montant en €	Progression par rapport au budget primitif de l'exercice précédent en%	Montant en € par habitant
Dépenses d'équipement directes	4 616 702.38	-2.1%	246.9
Subventions d'équipements versées	726 740.63	-42.1%	38.87
Remboursement du capital de la dette	615 357.37	+2.6%	32.91

*Le budget dégage une **épargne nette** de 993 823.41 €.

L'épargne nette correspond à la différence entre l'épargne brute (ou autofinancement) et le montant du remboursement du capital de la dette.

Elle représente l'ensemble des ressources réelles de fonctionnement de l'exercice dégagées par la commune pouvant être consacrées au financement des projets d'investissement de l'année (dépenses d'équipement direct ou subventions d'équipement versées).

*Les recettes réelles de la section d'investissement s'élèvent à 1 858 542.46 €.

Leur montant par habitant est de 99.39 €.

Les principaux postes de recettes sont les suivants :

Principaux postes	Montant en €	Progression par rapport à exercice précédent en %	Montant en € par habitant
Dotations et excédent de fonctionnement capitalisé	1 410 000	-34.8%	75.41
Subventions d'investissement	118 542.46	-75.3%	6.34
Produit des nouveaux emprunts	0	-100%	0
Produit des cessions d'immobilisations	330 000	+10%	17.65

Les principales dotations et subventions attendues par la commune sont :

Participations attendues	Montant en euros
FCTVA	230 000 €
TLE et taxe d'aménagement	180 000 €

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2015

RAPPORT DE PRESENTATION N° 15

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2015 DE LA COMMUNE

(Commission des Finances du 30/03/15)

RAPPORTEUR : Sylviane FERRARO

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal. »

L'article L2312-2 dit que « Les crédits sont votés par chapitre et, si le conseil municipal en décide ainsi, par article. Toutefois, hors les cas où le conseil municipal a spécifié que les crédits sont spécialisés par article, le maire peut effectuer des virements d'article à article dans l'intérieur du même chapitre. »

Il convient que le conseil municipal procède au vote du budget annexe de l'assainissement 2015, les orientations budgétaires ayant été débattues lors de la séance du conseil municipal du 26 Février 2015, le compte administratif 2014 ayant été approuvé en début de séance et l'affectation du résultat ayant eu lieu.

Il est proposé au conseil municipal les écritures transmises en annexe. Le budget primitif annexe de l'assainissement pour l'exercice 2015 est disponible à la Direction des Finances.

Le budget annexe 2015 de l'assainissement est équilibré en dépenses et recettes :

- à **447 600 €** en section d'exploitation,
- et à **1 598 867.16 €** en section d'investissement.

Concernant la dette :

- Cette année, les intérêts de la dette s'élèvent à **2 929.81 €**.
- Le remboursement du capital de la dette en 2015 s'élève à **27 933.85 €**.

En 2015, il est prévu **1 511 423.41 €** en dépenses d'équipement dont **845 172.73 €** de restes à réaliser.

Le coût du personnel affecté par la commune est estimé à **44 000.00 €**.

Les recettes réelles de la section d'exploitation sont estimées à **435 000.00 €**, dont 96% sont attribuées à la redevance assainissement et le solde restant aux participations dues au titre du raccordement à l'assainissement collectif.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour adopter le budget primitif annexe de l'assainissement pour l'exercice 2015 équilibré à **2 046 467.16 €** en dépenses en en recettes dont **447 600 €** pour la section d'exploitation et **1 598 867.16 €** pour la section d'investissement.

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2015

RAPPORT DE PRESENTATION N° 16

BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES 2015 DE LA COMMUNE

(Commission des Finances du 30/03/15)

RAPPORTEUR : Mireille PEREZ

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal. »

L'article L2312-2 dit que « Les crédits sont votés par chapitre et, si le conseil municipal en décide ainsi, par article. Toutefois, hors les cas où le conseil municipal a spécifié que les crédits sont spécialisés par article, le maire peut effectuer des virements d'article à article dans l'intérieur du même chapitre. »

Il convient que le conseil municipal procède au vote du budget primitif annexe des pompes funèbres 2015, les orientations budgétaires ayant été débattues lors de la séance du conseil municipal du 26 Février 2015, le compte administratif 2014 ayant été approuvé en début de séance et l'affectation du résultat ayant eu lieu.

Le conseil d'exploitation des pompes funèbres, dans sa séance du 9 mars 2015, a donné un avis favorable au projet de budget annexe des pompes funèbres pour l'exercice 2015.

Il est proposé au conseil municipal les écritures transmises en annexe. Le budget primitif annexe des pompes funèbres pour l'exercice 2015 est disponible à la Direction des Finances.

Le budget annexe 2015 des pompes funèbres est équilibré en dépenses et recettes à 79 416.14 € :

- Dont **52 374.75 €** en section d'exploitation,
- et **27 041.39 €** en section d'investissement.

Ce budget n'a pas de dette.

En 2015, les dépenses réelles d'équipement inscrites au budget s'élèvent à **27 041.39 €** entièrement financées par l'autofinancement reporté.

Le coût du personnel affecté par la commune est estimé à **42 674.75 €**.

Les recettes des produits des services (obsèques et transport de corps) sont estimées à **30 000.00 €**.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour adopter le budget primitif annexe des pompes funèbres pour l'exercice 2015 équilibré à 79 416.14 € en dépenses et en recettes dont **52 374.75 €** pour la section d'exploitation et **27 041.39 €** pour la section d'investissement.

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2015

RAPPORT DE PRESENTATION N° 17

BUDGET ANNEXE CUISINE CENTRALE 2015 DE LA COMMUNE

(Commission des Finances du 30/03/15)

RAPPORTEUR : Christelle PEPIN

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal. »

L'article L2312-2 dit que « Les crédits sont votés par chapitre et, si le conseil municipal en décide ainsi, par article. Toutefois, hors les cas où le conseil municipal a spécifié que les crédits sont spécialisés par article, le maire peut effectuer des virements d'article à article dans l'intérieur du même chapitre. »

Il convient que le conseil municipal procède au vote du budget primitif annexe de la cuisine centrale 2015, les orientations budgétaires ayant été débattues lors de la séance du conseil municipal du 26 Février 2015, le compte administratif 2014 ayant été approuvé en début de séance et l'affectation du résultat ayant eu lieu.

Il est proposé au conseil municipal les écritures transmises en annexe. Le budget primitif annexe de la cuisine centrale pour l'exercice 2015 est disponible à la Direction des Finances.

Le budget annexe 2015 de la cuisine centrale est équilibré en dépenses et recettes à 903 056.10 € :

- dont **890 040 €** en section de fonctionnement,
- et **13 016.10 €** en section d'investissement.

Ce budget n'a pas de dette.

En 2015, il est prévu **13 016.10 €** de dépenses réelles d'équipement destinées à des achats de matériels pour la cuisine centrale principalement en renouvellement. Ces dépenses sont entièrement autofinancées (autofinancement reporté et amortissements).

Le coût du personnel affecté par la commune est estimé à **320 000,00 €**. Les dépenses liées aux fluides (eau, électricité, gaz) à **38 000,00 €** et les dépenses de denrées alimentaires à **487 000,00 €**.

Les recettes réelles de la vente des repas de la cuisine centrale sont estimées à **333 000,00 €**. Le montant de la subvention d'équilibre versée par le budget principal est estimé à **551 154.43 €**.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour adopter le budget primitif annexe de la cuisine centrale pour l'exercice 2015 équilibré à **903 056.10 €** en dépenses en en recettes dont **890 040 €** pour la section de fonctionnement et **13 016.10 €** pour la section d'investissement.

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2015

RAPPORT DE PRESENTATION N° 18

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS 2015 DE LA COMMUNE

(Commission des Finances du 30/03/15)

RAPPORTEUR : Emmanuelle ROCA

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal. »

L'article L2312-2 dit que « Les crédits sont votés par chapitre et, si le conseil municipal en décide ainsi, par article. Toutefois, hors les cas où le conseil municipal a spécifié que les crédits sont spécialisés par article, le maire peut effectuer des virements d'article à article dans l'intérieur du même chapitre. »

Il convient que le conseil municipal procède au vote du budget primitif annexe des transports urbains 2015, les orientations budgétaires ayant été débattues lors de la séance du conseil municipal du 26 Février 2015, le compte administratif 2014 ayant été approuvé en début de séance et l'affectation du résultat ayant eu lieu.

Il est proposé au conseil municipal les écritures transmises en annexe. Le budget primitif annexe des transports urbains pour l'exercice 2015 est disponible à la Direction des Finances.

Le budget annexe 2015 des transports urbains est équilibré en dépenses et recettes à 1 304 632.69 € :

- dont **982 901.99 €** en section d'exploitation,
- et **321 730.70 €** en section d'investissement.

Ce budget n'a pas de dette.

En 2015, il est prévu **320 912.52 €** de dépenses réelles d'équipement destinées à des travaux d'aménagement d'arrêts de bus principalement dont **4 340 €** de restes à réaliser.

Le coût du personnel affecté par la commune est estimé à **126 000,00 €** pour un total de charges de personnel de **151 515.00 €** et les dépenses liées à la prestation de service de transport de voyageurs à **570 000,00 €**.

Les recettes de la prestation de service sont estimées à **35 000,00 €** et celles du versement transport à **725 000,00 €**.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour adopter le budget primitif annexe des transports urbains pour l'exercice 2015 équilibré à **1 304 632.69 €** en dépenses en en recettes dont **982 901.99 €** pour la section d'exploitation et **321 730.70 €** pour la section d'investissement.

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2015

RAPPORT DE PRESENTATION N° 19

AUTORISATIONS DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT/CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP ET AE/CP)

(Commission des Finances du 30/03/15)

RAPPORTEUR : Patricia COURTIER

L'article L.2311-3 du CGCT précise que « les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement. Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées. Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement. ».

L'article R.2311-9 du CGCT prévoit que « Chaque autorisation de programme ou d'engagement comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants. Les autorisations de programme ou d'engagement et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Maire. Elles sont votées par le Conseil Municipal, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives. Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers. »

En outre, conformément à l'article L.1612-1 du CGCT, « Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement. »

Considérant qu'il est nécessaire de présenter une situation des AP/CP et des AE/CP, tenant compte du recalage des échéanciers de réalisation et des montants financiers actualisés, il est proposé de modifier les Autorisations de Programme (AP), les Autorisations d'Engagement (AE) et la répartition des Crédits de Paiement (CP) telles que présentées dans les tableaux (joints en annexe).

Il est également proposé la création d'une autorisation de programme pour l'opération de démolition de bâtiments communaux d'un montant de 320 000 € sur les exercices 2015 à 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2015

RAPPORT DE PRESENTATION N° 20

CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF POUR LES CRECHES DE LA COQUILLE ET DE L'OISELET

(Commission des Finances du 30/03/15)

RAPPORTEUR : Patricia COURTIER

Les conventions d'objectifs et de financement ont pour objet d'encadrer les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service «unique» (PSU) de la CAF à la commune de Sorgues pour les crèches de la Coquille et des Oiselets.

Dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion qu'elle a signée avec l'Etat pour la période 2013 à 2017, la Caisse nationale des Allocations familiales (CNAF) s'est engagée à pérenniser le développement de l'offre d'accueil des jeunes enfants. Les cinq grands objectifs poursuivis lors de la mise en place en 2002 de la PSU sont réaffirmés à savoir :

- mixité des publics accueillis par l'application obligatoire d'un barème fixé par la CNAF.
- accessibilité à tous, les réservations étant réalisées en heures et non pas en journées.
- encouragement de la pratique du multi-accueil.
- réponse aux besoins atypiques des familles et aux situations d'urgence.
- simplification des modes de financement attribués aux établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) quels que soient le statut du gestionnaire ou les modalités d'accueil.

La PSU constitue une aide au fonctionnement versée aux établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) qui se traduit par la prise en charge de 66 % du prix de revient horaire d'un EAJE dans la limite du prix plafond fixé par la CNAF et déduction faite des participations familiales.

Le Conseil Municipal est invité à approuver les conventions d'objectifs et de financement avec la CAF relatives aux établissements la COQUILLE et LES OISELETS qui s'appliqueront sur les exercices 2015 à 2018 et à autoriser Monsieur le Maire à les signer ainsi que tous documents nécessaires à leur application.

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2015

RAPPORT DE PRESENTATION N° 21

PARTICIPATION FINANCIERE 2015 AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE LA SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX VAUCLUSIENNE ET AUX FRAIS DE STERILISATION DES CHATS SANS MAITRE

(Commission des Finances du 30/03/15)

RAPPORTEUR : Denis RENASSIA

L'article L.211-22 du Code Rural précise que « Les maires prescrivent que les chiens et les chats errants et tous ceux qui seraient saisis sur le territoire de la commune sont conduits à la fourrière, ... ».

De plus, l'article L.211-24 du Code Rural précise que « Chaque commune doit disposer soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation jusqu'au terme des délais fixés aux articles [L. 211-25](#) et [L. 211-26](#), soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune, avec l'accord de cette commune. »

A ce titre, la Commune de Sorgues a signé avec la Société Protectrice des Animaux Vauclusienne une convention désignant comme fourrière animale de la Commune de Sorgues la fourrière départementale du Petit Pigeolet, située à l'Isle sur la Sorgue.

Le calcul de la participation annuelle de la Commune se fait en multipliant une indemnité forfaitaire revalorisée sur la base de l'évolution des indices INSEE par le nombre d'habitants de la commune.

L'indemnité forfaitaire par habitant s'élève à 0.66026 € pour l'exercice 2015 et la participation communale à **12 346.20 €** (pour information, la participation 2014 s'est élevée à 11 966.50 €).

La convention de fourrière prévoit également le paiement d'un montant forfaitaire de 3 000.00 € au titre de la participation aux frais de stérilisation des chats non identifiés (identique au montant payé en 2014).

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour accepter le versement de la participation d'un montant de 12 346.20 € pour l'exercice 2015 à la Société Protectrice des Animaux Vauclusienne au titre des frais de fonctionnement de la fourrière animale ainsi que de 3 000.00 € au titre des frais de stérilisation des chats non identifiés.

Le Conseil Municipal est également invité à délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier et préciser que cette dépense sera inscrite au compte 112/6281 du budget principal 2015 de la commune.

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2015

RAPPORT DE PRESENTATION N° 22

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FIPD POUR L'EXTENSION DU SYSTEME DE VIDEOPROTECTION

(Commission des Finances du 30/03/15)

RAPPORTEUR : Dominique DESFOUR

La Commune de Sorgues prévoit de procéder en 2015 à l'extension du système de vidéo-protection présent sur son territoire par l'implantation de nouvelles caméras. Le montant estimatif des travaux est de 35 428.70 € HT.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

Autofinancement communal	17 714.35 € HT	50.00%
FIPD – Participation Etat	17 714.35 € HT	50.00%
Coût estimé HT de l'opération	35 428.70 € HT	100.00%

Le Conseil Municipal est invité à :

- Approuver l'opération d'extension du système de vidéo protection sur le territoire de la commune de Sorgues,
- Demander la participation financière de l'Etat au titre du F.I.P.D. 2015 pour ce projet,
- Accepter le plan de financement ci-dessus,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à la réalisation de cette demande de financement.

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2015

RAPPORT DE PRESENTATION N° 23

AVIS SUR LA DEMANDE DE DECHARGE DE RESPONSABILITE DU REGISSEUR DE LA MEDIATHEQUE

(Commission des Finances du 30/03/15)

RAPPORTEUR : Denis RENASSIA

Le régisseur de la régie de recettes de la médiathèque a constaté le vendredi 13 février 2015 le vol de 130 € dans la caisse de sa régie. Un dépôt de plainte a été réalisé le 18 février 2015 auprès de la gendarmerie départementale d'Avignon.

Les régisseurs de recettes de la commune sont en charge de l'encaissement des produits des services de la commune donnant lieu à manipulation des deniers publics. Leur responsabilité personnelle et pécuniaire est engagée dès lors qu'un déficit est constaté. La mise en jeu de cette responsabilité a pour conséquence de mettre le montant du préjudice financier subi par la commune à la charge du régisseur.

La décharge de responsabilité est une procédure prévue en cas de mise en jeu de la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs lorsque cette mise en jeu est liée à des circonstances de force majeure. Elle permet au régisseur d'être déchargé de sa responsabilité par le Directeur Départemental des Finances Publiques. Cette demande de décharge de responsabilité fait l'objet d'un avis du conseil municipal et de l'ordonnateur. En cas d'avis favorable, le déficit de caisse est pris en charge par le budget de la commune.

Le régisseur titulaire de la régie de recettes de la médiathèque a demandé par courrier en date du 19 février 2015 la décharge de responsabilité pour le montant du déficit constaté à savoir 130.00 €.

Un ordre de reversement a été émis le 26 février 2015 par la Commune de Sorgues à l'encontre du régisseur titulaire de la régie de la Médiathèque.

Au vu de la bonne tenue de la régie de recettes de la médiathèque par son régisseur titulaire, et au vu du faible montant représenté par le déficit de caisse, le Conseil municipal est invité à donner un avis favorable à la demande de décharge de responsabilité présentée par le régisseur de la médiathèque pour le déficit de caisse d'un montant de 130.00 € causé par un vol.

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2015

RAPPORT DE PRESENTATION N° 24

GRATUITE DES TRANSPORTS URBAINS LE 30 MAI 2015

(Commission des Finances du 30/03/15)

RAPPORTEUR : Emmanuelle ROCA

A l'occasion de l'inauguration de la ligne ferroviaire Avignon/Carpentras le 30 Mai 2015, une animation est organisée par la commune, la CCPRO et Réseau Ferré de France.

Le Conseil Municipal est invité dans le cadre de cette action à accepter la gratuité pour tous les tarifs des transports urbains le 30 Mai 2015.

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2015

RAPPORT DE PRESENTATION N° 25

TARIFS ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE 2015/2016

(Commission des Finances du 30/03/15)

RAPPORTEUR : Véronique MURZILLI

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs municipaux de l'école de musique et de danse pour l'année scolaire 2015/2016 de la manière suivante :

	Tarifs 2014-2015		Tarifs 2015-2016		
	ENFANTS et étudiants		ENFANTS et étudiants		
	Sorguais	Extérieurs	Frais de dossier Sorguais et extérieurs	Sorguais	Extérieurs
Musique et Danse Enfants et étudiants Sorguais : éveil artistique, initiation, solfège seul, atelier, chant, musique actuelle en ensemble	74 €	127 €	20 €	55 €	109 €
Formation instrumentale Comprenant cours d'instrument, formation musicale, initiation2 et pratique collective	148 €	221 €	20 €	130 €	203 €
Danse Initiation 1 et 2	74 €	127 €	20 €	55 €	109 €
1er et 2ème cycle	148 €	221 €	20 €	130 €	203 €
Initiation 1 musique et Initiation 1 danse	99 €	171 €	20 €	80 €	153 €
Initiation 2 musique et Initiation 2 danse ou deux instruments	198 €	296 €	20 €	180 €	278 €
	ADULTES		ADULTES		
Musique Solfège seul, chorale, atelier impro-jazz, transmission orale,	74 €	127 €	20 €	55 €	109 €
Formation instrumentale, technique vocale , danse adultes et ados comprenant cours d'instrument ou chant, formation musicale et pratiques collectives	205 €	315 €	20 €	187 €	298 €
musique et danse ou deux instruments	295 €	416 €	20 €	278 €	399 €
Tous ces tarifs sont dégressifs : Deuxième inscrit de la famille -10% / Troisième inscrit de la famille -50% / gratuité à partir du quatrième inscrit (le tarif réduit ne s'applique pas au droit de reprographie)	Location instrument		Location instrument		
	89 €	188 €		90 €	190 €
Droits de reprographie payable en une seule fois à l'inscription et non remboursable.les élèves des classes suivantes n'ont pas de frais de reprographie à régler: CHAM, chorale adulte, atelier improvisation et transmission orale, éveil artistique initiation 1 et danse).	4,50 €	4,50 €		4,50 €	4,50 €
Orchestre d'harmonie, Orchestre à cordes et Big Band : Gratuit	GRATUIT		GRATUIT		

L'évolution des tarifs proposée est entre 1 et 1.5% d'augmentation environ afin de prendre en compte le montant du service rendu tout en restant sur des prestations proposées à des tarifs inférieurs à ceux pratiqués par des structures privées.

Il est précisé que les tarifs ci-dessus prendront effet à compter du 1^{er} septembre 2015.

Le Conseil municipal est également invité à :

- préciser que 20€ de frais de dossier par élève seront acquittés à l'inscription ou à la réinscription, que ces frais de dossier se sont pas remboursables et qu'ils sont appliqués également aux élèves faisant des cours d'essais.

- préciser que la cotisation et la location peuvent être réglées en une, deux ou trois fois, le choix étant fait par l'utilisateur à l'inscription.

-préciser que la gratuité sera appliquée pour les élèves de la classe CHAM, pour les heures effectuées durant le temps scolaire, l'élève inscrit en classe CHAM au collège Voltaire s'inscrivant à un cours supplémentaire, hors dispositif CHAM, devra s'acquitter de la cotisation correspondante.

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2015

RAPPORT DE PRESENTATION N° 26

CONVENTION TRIPARTITE POUR LA FACTURATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

(Commission des Finances du 30/03/15)

RAPPORTEUR : Sylviane FERRARO

Par contrat d'affermage, la commune de Sorgues a confié la gestion de son service public de collecte des eaux usées à la SDEI. Le Syndicat Rhône Ventoux a approuvé un contrat confiant l'affermage du réseau d'eau potable dont elle a la compétence à la SDEI. En application des dispositions des articles L.2224-12-2 et R. 2224-19-1 et suivants du CGCT, la Commune de Sorgues a institué une redevance d'assainissement collectif, et souhaite que la facturation et le recouvrement de cette redevance soient effectués sur la même facture que celle du service de distribution publique d'eau potable.

Une convention a été établie pour que la SDEI, émettrice de la facturation de l'eau sur les communes adhérant au Syndicat Rhône Ventoux pour la compétence eau potable, assure la facturation des redevances d'assainissement collectif sur les factures d'eau en respectant les impératifs du contrat et du règlement de Service de l'Assainissement.

Le Conseil municipal est invité à approuver la convention tripartite pour la facturation du service d'assainissement collectif entre la Commune de Sorgues, le Syndicat Mixte des Eaux de la Région Rhône Ventoux et la SDEI, à autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous documents nécessaire à son application.

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2015

RAPPORT DE PRESENTATION N° 27

DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DE BIENS COMMUNAUX CADASTRES BZ 106 ET 611M² DE LA PARCELLE CADASTREE BZ 107 SITUES 161 AVENUE PABLO PICASSO (ANCIEN SITE DE LA MAISON DES JEUNES ET D'EDUCATION PERMANENTE : MJEP)

(Commission aménagement du territoire et habitat du 12/03/15)

RAPPORTEUR : Jean-François LAPORTE

La commune est propriétaire d'un immeuble cadastré BZ 106 pour 906m² sis 161 avenue Pablo Picasso à Sorgues. Les activités de la Maison des Jeunes et d'Education Permanente (MJEP) ont été transférées au Pôle Culturel Camille Claudel dans le cadre du regroupement de tous les services liés à la culture depuis octobre 2010.

Les locaux, qui appartenaient au domaine public de la commune puisqu'ils étaient affectés à l'usage direct du public, sont actuellement libres de toute occupation et ne sont plus affectés à un service public ou à l'usage du public.

De plus, le Conseil Municipal, a par délibération municipale du 19 décembre 2013 approuvé le projet d'une maison intergénérationnelle réalisé par la Société d'Economie Mixte de Sorgues sur cet immeuble communal cadastré BZ 106 d'une superficie de 906m² sis 161 avenue Pablo Picasso à Sorgues et 611 m² à détacher de la parcelle BZ 107.

Il convient donc de constater sa désaffectation afin de permettre la réalisation du projet de maison intergénérationnelle par la SEM, dans le cadre d'un bail emphytéotique qui sera conclu avec la ville.

En vertu de l'article L2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, la sortie d'un bien du domaine public est conditionnée, d'une part, par une désaffectation matérielle du bien et d'autre part, par une décision administrative, en l'espèce une délibération, constatant cette désaffectation et portant déclassement du bien.

Il convient donc dans un premier temps de constater la désaffectation matérielle de cet immeuble liée à la cessation de toute activité de service public et dans un second temps, de prononcer son déclassement du domaine public pour permettre son classement dans le domaine privé communal.

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2015

RAPPORT DE PRESENTATION N° 28

ACQUISITION DE PARCELLES AU PLAN D'EAU DE LA LIONNE

(Commission Aménagement du Territoire et Habitat du 13/03/2015)

RAPPORTEUR : Fabienne THOMAS

Dans un quartier excentré non loin du Rhône, la commune souhaite acquérir l'ensemble des parcelles constituant le plan d'eau de la Lionne afin de le mettre en valeur. De fait, en complément de la délibération du Conseil Municipal en date du 26 février 2015, la commune sollicite l'acquisition de la parcelle AH 316, sise au lieu-dit la Lionne d'une superficie de 3 346m².

Cette propriété est classée en Zone Naturelle au regard du Plan Local de l'Urbanisme actuellement en vigueur, correspondant à des espaces naturels qui font l'objet d'une protection particulière en raison notamment de la qualité des sites des milieux naturels et des paysages.

Ainsi, cette transaction sera consentie et acceptée moyennant la somme de 3 346 euros, conformément à l'avis du service France Domaine.

Les frais engendrés par cette vente seront à la charge de la Commune.

Une promesse de vente est en cours de signature, pour concrétiser cet accord.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal d'acheter à la Société Lafarge Granulats Sud, le terrain sus visé moyennant la somme de 3 346 euros et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2015

RAPPORT DE PRESENTATION N° 29

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS THEORIQUES DU PERSONNEL COMMUNAL

RAPPORTEUR : Thierry LAGNEAU

A la suite de la réussite à l'examen professionnel par un agent remplissant les missions du cadre d'emplois des adjoints techniques, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs théoriques du personnel en créant :

Création/ Suppression	Nombre	Poste
Création	1	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe

Les membres du conseil sont invités à en délibérer.

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2015

RAPPORT DE PRESENTATION N° 30

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA CCPRO

RAPPORTEUR : Thierry LAGNEAU

Dans le cadre de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi du contrat de ville du service proximité et cohésion, la ville de Sorgues souhaite faire appel, dans le cadre d'une mutualisation de moyen, à un agent de catégorie A (ancien agent du service proximité et cohésion de la mairie de Sorgues récemment muté à la CCPRO).

Cette mise à disposition partielle correspondrait à 40 % du temps de travail de l'agent et serait conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} février 2015.

Une convention doit donc être passée entre la CCPRO et la Mairie de Sorgues régissant les conditions de cette mise à disposition. Le document est ci-après annexé.

Les membres du conseil sont invités à en délibérer.

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2015

RAPPORT DE PRESENTATION N° 31

CONVENTION DE MISE A DEMEURE D'EQUIPEMENTS DE VIDEO-PROTECTION

- Convention de mise à demeure d'équipements de vidéo-protection entre la commune et Madame ULPAT Roselyne, Epouse LAURENT et Madame LAURENT Catherine, propriétaires de la maison située 2 rue Armée des Alpes à Sorgues.

RAPPORTEUR : Fabienne THOMAS

Dans le cadre de la mise en place de son système de vidéo-protection, la ville de Sorgues doit installer des caméras en différents points stratégiques de la ville afin de garantir une meilleure efficacité du maintien de la sécurité de ses habitants.

En accord avec Mesdames ULPAT et LAURENT, propriétaires de la maison située 2 rue Armée des Alpes, il a été décidé de faire installer une caméra de vidéo protection ainsi que les éléments nécessaires à son bon fonctionnement en façade de leur propriété.

La ville ne versera aucune indemnité au titre de l'occupation des lieux et de la consommation électrique des équipements qui seront directement raccordés sur le réseau électrique.

Toutefois, les propriétaires seront indemnisées des dégâts qui pourraient être causés lors de la mise en place de la caméra, de son entretien ou des réparations. Le montant de l'indemnisation fera l'objet d'une estimation amiable. Ces frais seront à la charge soit de la commune de Sorgues, soit de l'entrepreneur ayant causé lui-même les désordres.

La ville de Sorgues doit donc passer une convention avec les propriétaires afin d'utiliser des installations lui permettant de mener à bien son projet.

La convention sera conclue pour une durée de 6 ans à compter de sa date de signature, renouvelable par tacite reconduction par période d'un an. Toute demande de résiliation peut se faire par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, sous réserve d'un préavis d'un mois.

Compte tenu que ledit projet de convention n'appelle aucune remarque spécifique de la part de la Ville,

Il est demandé aujourd'hui au Conseil Municipal :

- D'approuver la signature d'une convention de mise à demeure d'équipements de vidéo-protection entre la Ville et Mesdames ULPAT et LAURENT, propriétaires de la maison située 2 rue Armée des Alpes à Sorgues
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces relatives à ce dossier.

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2015

RAPPORT DE PRESENTATION N° 32

CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL, CONSTRUCTION D'UN PROGRAMME IMMOBILIER AVENUE PAUL FLORET, SEM DE SORGUES

RAPPORTEUR : Fabienne THOMAS

Lorsqu'une opération d'aménagement ou de construction nécessite la réalisation d'équipements publics, le code de l'urbanisme offre la possibilité aux aménageurs ou constructeurs de conclure avec la commune compétente en matière de Plan Local de l'Urbanisme (PLU) une convention de Projet Urbain partenarial (PUP) prévoyant la prise en charge financière de tout ou partie de ces équipements.

Présentation du projet d'aménagement nécessitant la réalisation d'équipements publics :

Le projet de construction porte sur la réalisation d'un ensemble immobilier de 38 logements à usage d'habitation destiné aux séniors, sur l'ancien terrain « David et Foillard », avenue Paul Floret à Sorgues.

Le terrain, situé en plein centre ville, est inexploité depuis plusieurs années.

Des équipements publics sont rendus nécessaires pour desservir cette nouvelle opération :

- Renforcement du réseau d'électricité ERDF.

La SEM de la Ville de Sorgues est maître d'ouvrage pour la réalisation de ce projet.

En application des dispositions des articles L. 332-11-3 et L.332-11-4 du code de l'urbanisme, la convention est conclue entre :

La commune de Sorgues, représentée par Thierry LAGNEAU, habilité par délibération du Conseil Municipal du 7 avril 2014,

Et

La Société d'Economie Mixte de la ville de Sorgues, 53 avenue Saint-Marc, 84 700 Sorgues, représentée par Monsieur Jacques GRAU, Président.

La présente convention de PUP a pour objet la prise en charge financière des équipements publics dont la réalisation par ERDF est rendue nécessaire par l'opération de construction sus-visée, avenue Paul Floret, 84700 Sorgues.

Les équipements publics nécessaires à la réalisation de l'opération d'aménagement mentionnée en préambule sont les suivants :

Raccordement au réseau d'électricité avec un allongement de 250 mètres à partir du poste « Gentilly ». Le coût de ce raccordement à la charge de la collectivité est estimé par ERDF à 28 313,13 € HT, soit 33 868,48 € TTC.

Cependant, cet équipement pouvant être utilisé ou être utile partiellement pour d'autres besoins que le programme immobilier prévu, il est mis à la charge du pétitionnaire 80 % du coût d'extension ERDF.

En conséquence, le montant de la participation à la charge de la SEM de la Ville de Sorgues s'élèverait à 27 094,78 € TTC.

A compter de la conclusion de la présente convention, les constructions qui seront édifiées sur chacun des terrains d'assiette des opérations mentionnées à l'article 1^{er} sont exclues du champ d'application de la taxe locale d'équipement durant une période de 5 ans.

ANNEXES :

- ETAT COMPARATIF DES SUBVENTIONS 2014 ET 2015
- ETAT DES SUBVENTIONS 2015
- COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL 2014
- COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ASSAINISSEMENT 2014
- COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET POMPES FUNEBRES 2014
- COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET CUISINE CENTRALE 2014
- COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET TRANSPORTS URBAIN 2014
- BUDGET PRIMITIF BUDGET PRINCIPAL 2015
- BUDGET PRIMITIF BUDGET ASSAINISSEMENT 2015
- BUDGET PRIMITIF BUDGET POMPES FUNEBRES 2015
- BUDGET PRIMITIF BUDGET CUISINE CENTRALE 2015
- BUDGET PRIMITIF BUDGET TRANSPORTS URBAINS 2015
- BUDGET
- AP/CP ET AE/CP
- CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT CAF CRECHE LA COQUILLE
- CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT CAF CRECHE LES OISELETS
- CONVENTION TRIPARTITE AVEC LA SDEI ET LE SYNDICAT MIXTE RHONE VENTOUX
- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PERSONNEL COMMUNAL
- CONVENTION MISE A DEMEURE EQUIPEMENTS DE VIDEO PROTECTION
- CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL



REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SORGUES

Numéro SIRET : 21840129700187

POSTE COMPTABLE DE SORGUES

M14

COMPTE ADMINISTRATIF
Voté par Nature

BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2014

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	a 24 356 860.19	g 26 271 883.39
	Section d'investissement	b 4 324 477.94	h 6 022 982.09

+ +

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	c	i 921 527.84
	Report en section d'investissement (001)	d 1 041 978.05	j

= =

TOTAL (réalisations + reports)	29 723 316.18 =a+b+c+d	33 216 393.32 =g+h+i+j
-----------------------------------	----------------------------------	----------------------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	e	k
	Section d'investissement	f 630 958.73	l 31 447.46
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	630 958.73 =e+f	31 447.46 =k+l

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	24 356 860.19 =a+c+e	27 193 411.23 =g+i+k
	Section d'investissement	5 997 414.72 =b+d+f	6 054 429.55 =h+j+l
	TOTAL CUMULE	30 354 274.91 =a+b+c+d+e+f	33 247 840.78 =g+h+i+j+k+l

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap/Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	SECTION D'INVESTISSEMENT	630 958.73	31 447.46
13	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT		31 447.46
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	29 845.32	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	6 780.63	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	329 365.98	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	264 966.80	

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 642 876.12	3 399 574.02	454 210.16		789 091.94
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	13 952 950.00	13 943 797.00			9 153.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	101 000.00	100 229.00			771.00
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	4 861 603.99	4 658 271.91	1 070.00		202 262.08
Total des dépenses de gestion courante		23 558 430.11	22 101 871.93	455 280.16		1 001 278.02
66	CHARGES FINANCIERES	196 574.97	175 967.67			20 607.30
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	128 200.00	74 305.97			53 894.03
68	DOTATIONS AMORTISSEMENT	12 746.86	12 746.86			
Total des dépenses réelles de fonctionnement		23 895 951.94	22 364 892.43	455 280.16		
023	VIREMENT SECTION D'INVESTISSEMENT	1 530 766.58				
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 157 741.96	1 536 687.60			-378 945.64
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 688 508.54	1 536 687.60			1 151 820.94
TOTAL		26 584 460.48	23 901 580.03	455 280.16		2 227 600.29

Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						
--	--	--	--	--	--	--

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Titres émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	124 000.00	124 716.63	3 123.84		-3 840.47
70	PRODUITS DES SERVICES	1 231 980.00	1 278 734.94	18 963.65		-65 718.59
73	IMPOTS TAXES	18 414 852.88	18 412 314.85	72 153.00		-69 614.97
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS	5 229 838.00	5 242 587.05			-12 749.05
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	491 276.00	479 820.10	16 943.30		-5 487.40
Total des recettes de gestion courante		25 491 946.88	25 538 173.57	111 183.79		-157 410.48
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	115 000.00	449 166.23			-334 166.23
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	4 000.00	3 942.57			57.43
Total des recettes réelles de fonctionnement		25 610 946.88	25 991 282.37	111 183.79		-491 519.28
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	51 985.76	169 417.23			-117 431.47
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		51 985.76	169 417.23			-117 431.47
TOTAL		25 662 932.64	26 160 699.60	111 183.79		-608 950.75

Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		921 527.84	921 527.84			
---	--	------------	------------	--	--	--

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	216 693.59	103 533.39	29 845.32	83 314.88
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	1 231 556.65	523 532.49	6 780.63	701 243.53
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 487 790.47	934 095.15	329 365.98	224 329.34
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 201 775.19	994 489.49	264 966.80	942 318.90
	Total des opérations d'équipement				
Total des dépenses d'équipement		5 137 815.90	2 555 650.52	630 958.73	1 951 206.65
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	601 602.83	600 915.17		687.66
Total des dépenses financières		601 602.83	600 915.17		687.66
45x1	Total des opérations pour compte de tiers				
Total des dépenses réelles d'investissement		5 739 418.73	3 156 565.69	630 958.73	1 951 894.31
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	51 985.76	169 417.23		-117 431.47
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 057 860.03	998 495.02		59 365.01
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 109 845.79	1 167 912.25		-58 066.46

TOTAL		6 849 264.52	4 324 477.94	630 958.73	1 893 827.85
--------------	--	---------------------	---------------------	-------------------	---------------------

Pour information					
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		1 041 978.05			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
13	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT (hors 138)	825 993.00	927 913.22	31 447.46	-133 367.68
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	500 000.00			500 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 541.00	1 540.71		0.29
Total des recettes d'équipement		1 327 534.00	929 453.93	31 447.46	366 632.61
10	DOTATIONS	800 240.00	841 196.72		-40 956.72
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 500 000.00	1 500 000.00		
165	Dépôts et cautionnements reçus	500.00	548.82		-48.82
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	216 600.00	216 600.00		
024	PRODUITS DES CESSIONS	300 000.00			
Total des recettes financières		2 817 340.00	2 558 345.54		-300 000.00
45x2	Total des opérations pour compte de tiers				
Total des recettes réelles d'investissement		4 144 874.00	3 487 799.47	31 447.46	-300 000.00
021	VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT	1 530 766.58			
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 157 741.96	1 536 687.60		-378 945.64
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 057 860.03	998 495.02		59 365.01
Total des recettes d'ordre d'investissement		3 746 368.57	2 535 182.62		1 211 185.95

TOTAL		7 891 242.57	6 022 982.09	31 447.46	1 836 813.02
--------------	--	---------------------	---------------------	------------------	---------------------

Pour information					
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/Art	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 642 876.12	3 399 574.02	454 210.16		789 091.94
6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	22 000.00	19 400.00			2 600.00
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	262 666.77	125 966.32	105 931.63		30 768.82
606121	ELECTRICITE	510 470.66	432 549.89	26 859.21		51 061.56
606122	GAZ	395 000.00	264 313.20	19 712.15		110 974.65
60622	CARBURANTS	70 253.43	65 215.48	4 887.95		150.00
60623	ALIMENTATION	4 720.00	3 802.36	200.00		717.64
60624	PHARMACIE	50.00				50.00
60628	AUTRES FOURNITURES	11 594.00	8 421.08			3 172.92
606281	TRAVAUX EN REGIE	20 953.00	14 491.00	760.02		5 701.98
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	36 335.74	31 589.07	1 557.44		3 189.23
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	121 939.45	106 470.66	6 361.99		9 106.80
606320	PETIT EQUIPEMENT REGIE	112 088.05	102 963.68	3 001.24		6 123.13
606321	PETIT EQUIPEMENT ATELIERS	2 500.00	1 765.82			734.18
606323	PETIT EQUIPEMENT MAGASIN	16 050.00	14 771.40	859.57		419.03
606324	MATERIEL JETABLE	8 800.00	6 912.90			1 887.10
606326	PETIT MATERIEL SECURITE	5 044.65	2 561.66			2 482.99
606328	PETIT EQUIPEMENT SONORISATION	5 700.00		1 995.79		3 704.21
60633	FOURNITURES DE VOIRIE	2 500.00	2 038.21			461.79
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	30 867.45	28 986.08			1 881.37
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	18 436.00	14 803.27	2 227.58		1 405.15
60651	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	6 100.00	6 002.40			97.60
60652	ABONNEMENTS PERIODIQUES	10 000.00	8 873.88			1 126.12
60653	LIVRES DISQUES CASSETTES ADULTE (BIBLIO.MEDIA)	2 500.00	2 366.92			133.08
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	80 417.18	75 236.33	5 180.85		
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	11 307.80	10 646.82	244.92		416.06
60688	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	1 764.02	1 764.02			
606882	AUTRES FOURNITURES SERVICE INFORMATIQUE	18 500.00	18 197.34			302.66
611	CONTRATS DE SERVICES AVEC DES ENTREPRISES	34 894.39	10 701.99			24 192.40
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	25 500.00	10 657.37	5 700.00		9 142.63
6135	LOCATIONS MOBILIERES	52 382.35	33 624.69	3 671.04		15 086.62
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	99 000.00	66 027.06			32 972.94
61521	ENTRETIEN TERRAINS	54 829.00	50 156.42	4 470.00		202.58
61522	ENTRETIEN BATIMENTS	193 760.34	92 517.18	56 235.21		45 007.95
615223	ENTRETIEN BATIMENTS LES GRIFFONS	7 170.00	6 872.52			297.48
61523	VOIES ET RESEAUX	41 825.59	30 302.78			11 522.81
615231	ENTRETIEN DES CANAUX	1 179.00		1 179.00		
61524	BOIS ET FORETS	9 849.00	9 216.00	240.00		393.00
61551	ENTRETIEN MATERIEL ROULANT	54 095.08	52 069.01	646.80		1 379.27
61558	ENTRETIEN AUTRES BIENS MOBILIERES	22 153.56	11 709.43	3 018.64		7 425.49
615581	ENTRETIEN MATERIEL ATELIERS	1 000.00				1 000.00
615583	ENTRETIEN MATERIEL SERVICE INFORMATIQUE	74 985.00	59 891.05	12 704.21		2 389.74
615585	ENTRETIEN MATERIEL SPORT	500.00	347.05			152.95
6156	MAINTENANCE	186 399.41	116 989.01	62 267.20		7 143.20
616	PRIMES D'ASSURANCES	171 694.66	162 932.49			8 762.17
617	ETUDES ET RECHERCHES	20 466.00	17 095.24	3 370.04		0.72

6173	ETUDES ET RECHERCHES DIVERS	15 055.01	10 986.75	4 068.26	
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	23 368.00	19 901.32	1 120.80	2 345.88
61822	DOCUMENTATION GENERALE KID	1 400.00	1 142.62	105.00	152.38
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	72 596.35	24 898.62	17 958.50	29 739.23
6185	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	1 200.00			1 200.00
61881	FRAIS DE RELIURE	2 650.00	2 594.56		55.44
61883	FRAIS D'ANALYSE	1 350.00	1 035.89	147.53	166.58
6225	INDEMNITES AUX COMPTABLE ET REGISSEURS	8 622.00	7 356.79		1 265.21
6226	HONORAIRES	34 100.00	7 290.16		26 809.84
6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	161 714.49	64 918.98	12 110.58	84 684.93
6228	REMUNERATIONS DIVERSES	6 955.00	6 954.94		0.06
6231	ANNONCES INSERTIONS	25 927.00	15 512.63	397.54	10 016.83
6232	FETES ET CEREMONIES	161 287.37	151 164.63	4 768.76	5 353.98
62321	FETES ET CEREMONIES KID	1 800.00	1 764.00		36.00
62323	FETES ET CEREMONIES VOEUX PERSONNEL	24 418.00	24 418.00		
62324	FETES ET CEREMONIES ARBRE DE NOEL	12 155.64	6 130.73	437.40	5 587.51
62325	FETES ET CEREMONIES	1 000.00	184.00	700.10	115.90
62326	SPECTACLE SCOLAIRE DE FIN D'ANNEE	8 400.00	8 400.00		
62327	ACTION DE VALORISATION DU PATRIMOINE	3 943.00	2 470.00		1 473.00
62328	FETES CEREMONIES SPORTS - COMMUNICATION	11 070.95	5 628.41	2 433.90	3 008.64
62329	FORUM DES ASSOCIATIONS	20 344.60	20 344.60		
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	50 683.66	38 868.88	6 465.80	5 348.98
6237	PUBLICATIONS	17 599.98	16 387.41		1 212.57
6238	DIVERS	27 700.00	18 103.60	1 200.00	8 396.40
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	40 087.43	30 604.55	5 610.20	3 872.68
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	3 100.00	2 184.70	52.40	862.90
6256	MISSIONS	18 500.00	11 525.09		6 974.91
6257	RECEPTIONS	5 000.00	2 927.26		2 072.74
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	47 122.12	42 556.17	4 565.95	
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATION	79 500.00	36 523.00	10 936.02	32 040.98
62621	FRAIS TELECOMMUNICATION TELEPHONE MOBILE	28 000.00	21 359.03	2 000.00	4 640.97
62622	INTERNET	14 295.75	12 029.29	2 266.46	
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	8 000.00	4 548.48	76.52	3 375.00
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS.)	126 020.00	119 050.30		6 969.70
62811	COTISATION	1 340.00	1 339.46		0.54
62812	COTISATION ACPUSI	370.00			370.00
62813	COTISATION AMFV	4 500.00	4 170.56		329.44
62814	COTISATION CAUE	1 811.00	1 811.00		
62816	COTISATION SMDVF	3 100.00	2 957.00		143.00
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	21 969.82	19 932.89	2 036.93	
62841	REDEVANCE D'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	1 153.00	1 153.00		
62848	REDEVANCES POUR AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	5 560.12	1 350.00	180.00	4 030.12
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	508 644.25	411 979.49	40 389.03	56 275.73
63512	TAXES FONCIERES	135 000.00	107 262.00		27 738.00
637	AUTRES IMPOTS	42 000.00			42 000.00
6372	REDEVANCE SACEM	12 220.00	6 634.15	900.00	4 685.85
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	13 952 950.00	13 943 797.00		9 153.00
6216	PERSONNEL AFFECTE PAR LE GFP DE RATTACHEMENT	25 769.00	25 768.45		0.55
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	121 600.00	117 737.40		3 862.60
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	40 000.00	39 287.00		713.00
6336	COTISATION CENTRE NATIONAL ET CGFPT	78 500.00	78 104.09		395.91

64111	REMUNERATION PRINCIPALE	6 902 026.00	6 902 025.38		0.62
64112	NBI SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	196 233.03	193 634.24		2 598.79
64118	AUTRES INDEMNITES	1 803 588.97	1 803 588.97		
64131	REMUNERATION PERSONNEL NON TITULAIRE	840 049.00	840 048.46		0.54
6417	REMUNERATION APPRENTIS	21 778.00	20 967.17		810.83
6451	COTISATION URSSAF	1 494 496.00	1 494 496.00		
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	2 194 195.00	2 194 194.23		0.77
6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	56 142.00	56 142.00		
6455	COTIS.POUR ASSURANCE DU PERSONNEL SOFCAP	58 106.00	58 105.40		0.60
6458	COTISAT.AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	34 100.00	34 099.21		0.79
6471	PRESTATIONS VERSEES POUR LE CPTÉ DU FNAL	40 150.00	39 382.00		768.00
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	46 217.00	46 217.00		
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	101 000.00	100 229.00		771.00
73925	PRELEVEMENT PR REVERSEMENT FISCALITE FPIC	101 000.00	100 229.00		771.00
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	4 861 603.99	4 658 271.91	1 070.00	202 262.08
6521	DEFICIT DES BUDGETS ANNEXES A CARACTERE ADMINISTRATIF	565 924.09	496 864.92		69 059.17
6531	INDEMNITES	139 520.56	139 520.56		
6532	FRAIS DE MISSION	3 500.00	560.28		2 939.72
6533	COTISATIONS DE RETRAITE	7 515.02	7 515.02		
6535	FORMATION	8 664.42	1 124.01		7 540.41
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	24 511.00	17 932.09		6 578.91
6542	CREANCES ETEINTES	5 000.00			5 000.00
6553	SERVICE D'INCENDIE	723 841.00	723 841.00		
65547	PARTICIPATION CANAL DE CRILLON	1 000.00	324.01		675.99
6558	AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	2 500.00	1 050.00		1 450.00
657362	SUBVENTION CCAS	1 100 000.00	1 100 000.00		
65738	AUTRES ORGANISMES	38 424.00	36 420.00		2 004.00
6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS	2 000 695.30	1 921 877.86	310.00	78 507.44
657483	SUBVENTION FACADES	5 489.00	900.56		4 588.44
657485	PARTICIPATION PRIMAIRE MARIE RIVIER	194 754.00	194 754.00		
657489	PARTICIPATION ECOLE STEINER	10 275.60	10 275.60		
658	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	29 990.00	5 312.00	760.00	23 918.00
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=011+012+014+65+656		23 558 430.11	22 101 871.93	455 280.16	1 001 278.02
66	CHARGES FINANCIERES	196 574.97	175 967.67		20 607.30
66111	INTERETS REGLES A L'ECHÉANCE	186 574.97	180 411.59		6 163.38
66112	INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNE	10 000.00	-4 443.92		14 443.92
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	128 200.00	74 305.97		53 894.03
6711	INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	7 000.00	496.32		6 503.68
6714	BOURSES ET PRIX	63 000.00	62 518.77		481.23
6718	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS	5 000.00	1 008.60		3 991.40
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICE ANTERIEUR)	12 200.00	7 087.30		5 112.70
6745	SUBVENTIONS EXCP. AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	30 000.00			30 000.00
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	11 000.00	3 194.98		7 805.02
68	DOTATIONS AMORTISSEMENT	12 746.86	12 746.86		
6817	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS	12 746.86	12 746.86		
022	DEPENSES IMPREVUES				
022	DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT				
TOTAL DES DEPENSES REELLES		23 895 951.94	22 364 892.43	455 280.16	1 075 779.35

023	VIREMENT SECTION D'INVESTISSEMENT	1 530 766.58				1 530 766.58
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 530 766.58				1 530 766.58
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 157 741.96	1 536 687.60			-378 945.64
675	VALEUR COMPTABLE DES IMMOBILISATIONS CEDEES		393 941.84			-393 941.84
676	DIFFERENCE POSITIVE SUR CESSION ACTIF		57 487.32			-57 487.32
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	1 157 741.96	1 085 258.44			72 483.52
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 688 508.54	1 536 687.60			1 151 820.94
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 688 508.54	1 536 687.60			1 151 820.94

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	26 584 460.48	23 901 580.03	455 280.16		2 227 600.29
---	---------------	---------------	------------	--	--------------

Pour information : D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	
---	--

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	- 4 443.92
Montant des ICNE de l'exercice N-1	- 8 937.01
= Différence ICNE N - ICNE N-1	4 493.09

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF				III		
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES				A2		
Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Titres émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	124 000.00	124 716.63	3 123.84		-3 840.47
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	9 000.00	18 254.52			-9 254.52
64192	REMBOURSEMENTS I.J. C.P.A.M.	15 000.00	9 197.37	3 123.84		2 678.79
64193	REMBOURSEMENTS ASSURANCES	100 000.00	97 264.74			2 735.26
70	PRODUITS DES SERVICES	1 231 980.00	1 278 734.94	18 963.65		-65 718.59
70311	CONCESSIONS CIMETIERE	20 000.00	37 263.58			-17 263.58
70323	REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL	39 300.00	41 298.89			-1 998.89
70388	AUTRES REDEVANCES ET RECETTES DIVERSES	680.00	1 330.91			-650.91
70621	DROITS D'ENTREE MEDIATHEQUE	20 000.00	20 538.32			-538.32
70622	DROITS D'ENTREE ECOLE DE MUSIQUE	52 000.00	56 654.17			-4 654.17
70624	DROITS ENTREE SPECTACLES	6 000.00	10 914.00			-4 914.00
70631	DROITS ENTREES PISCINE	125 000.00	133 437.12			-8 437.12
70661	DROITS D'ENTREES CRECHES	250 000.00	225 649.04	18 963.65		5 387.31
70662	DROITS ENTREES HALTE GARDERIE	10 000.00	7 593.00			2 407.00
70668	ACCUEIL DU MATIN ECOLES	10 000.00	7 943.80			2 056.20
70669	PRESTATIONS CESAM ET ACCUEIL JEUNES	6 000.00	6 197.31			-197.31
7067	ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE		21 740.66			-21 740.66
7083	LOCATIONS DIVERSES (AUTRES QU'IMMEUBLES)	500.00	1 670.00			-1 170.00
70841	AUX BUDGETS ANNEXES, C.C.A.S. ET CAISSE DES ECOLES	32 000.00	24 769.16			7 230.84
70848	AUX AUTRES ORGANISMES	222 000.00	264 313.34			-42 313.34
70872	PAR LES BUDGETS ANNEXES	437 500.00	409 774.00			27 726.00
70878	PAR D'AUTRES REDEVABLES	1 000.00	6 616.02			-5 616.02
7088	AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES		1 031.62			-1 031.62
73	IMPOTS TAXES	18 414 852.88	18 412 314.85	72 153.00		-69 614.97
73111	TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	9 341 531.00	9 307 745.00			33 786.00
7321	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	7 829 628.88	7 829 628.88			
7322	DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	38 000.00		72 153.00		-34 153.00
7325	FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES COMMUNALES	149 193.00	149 193.00			
7336	DROITS DE PLACE	32 000.00	41 975.97			-9 975.97
7337	DROITS DE STATIONNEMENT	3 000.00	4 576.00			-1 576.00
7351	TAXE SUR L'ELECTRICITE	420 000.00	415 839.87			4 160.13
7355	TAXE SUR L'ENERGIE HYDRAULIQUE	1 500.00	4 447.14			-2 947.14
73681	TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	240 000.00	207 619.10			32 380.90
7381	TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATION	360 000.00	451 289.89			-91 289.89
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS	5 229 838.00	5 242 587.05			-12 749.05
7411	DOTATION FORFAITAIRE	2 520 616.00	2 520 616.00			
74123	DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	510 207.00	510 207.00			
7471	PARTICIPATION ETAT	1 400.00				1 400.00
74718	PARTICIPATION ETAT	80 000.00	128 112.01			-48 112.01
7472	PARTICIPATION DE LA REGION	21 300.00	21 320.00			-20.00
7473	PARTICIPATION DU DEPARTEMENT	27 700.00	38 670.37			-10 970.37
74737	SUBV DPT FONDS PARTICIPATION HABITANTS		950.00			-950.00
74748	PARTICIPATIONS COMMUNES	20 000.00	11 806.30			8 193.70
74751	PARTICIPATIONS GROUPEMENTS COLLECTIVITES	359 000.00	358 906.20			93.80
7478	SUBVENTIONS AUTRE ORGANISME	1 058 070.00	1 014 423.90			43 646.10
74788	SUBVENTION CAF		2 028.27			-2 028.27
74833	DOTATION COMPENSATION T.P.	126 125.00	126 125.00			
74834	DOTATION COMPENSATION TAXES FONCIERES	80 991.00	80 991.00			
74835	DOTATION COMPENSATION T.H.	419 399.00	419 399.00			
7484	DOTATION DE RECENSEMENT		4 002.00			-4 002.00
7485	DOTATION POUR LES TITRES SECURISES	5 030.00	5 030.00			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	491 276.00	479 820.10	16 943.30		-5 487.40
752	REVENUS DES IMMEUBLES	482 776.00	471 075.58	16 943.30		-5 242.88
757	REDEVANCES PAR LES FERMIERS ET CONCESSIONNAIRES	8 500.00	8 696.82			-196.82
7582	PRODUITS DIVERS - LOCATION MATERIEL		47.70			-47.70
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013		25 491 946.88	25 538 173.57	111 183.79		-157 410.48
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	115 000.00	449 166.23			-334 166.23

773	MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS		98.25			-98.25
775	PRODUIT DE CESSION DES IMMOBILISATIONS		332 870.16			-332 870.16
778	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	115 000.00	116 197.82			-1 197.82
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	4 000.00	3 942.57			57.43
7817	REPRISES SUR PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS	4 000.00	3 942.57			57.43
TOTAL DES RECETTES REELLES		25 610 946.88	25 991 282.37	111 183.79		-491 519.28
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	51 985.76	169 417.23			-117 431.47
722	PRODUCTION IMMOBILISEE	20 000.00	18 872.47			1 127.53
776	DIFFERENCE SUR REALISATION D'ACTIF		118 559.00			-118 559.00
777	QUOTE PART SUBVENTIONS INVESTISSEMENT TRANSFEREE	31 985.76	31 985.76			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		51 985.76	169 417.23			-117 431.47
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		25 662 932.64	26 160 699.60	111 183.79		-608 950.75
Pour information : R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		921 527.84				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	216 693.59	103 533.39	29 845.32	83 314.88
202	FRAIS ETUDES, REVISION DOCUMENTS URBANISME	975.77		975.77	
20248	FRAIS D'ETUDES PLU	51 833.70	18 261.21	5 778.06	27 794.43
2031	FRAIS D'ETUDES	94 930.70	58 199.16	10 823.78	25 907.76
20312	FRAIS D'ETUDES TENNIS ROUTE D'ENTRAIGUES	4 792.80			4 792.80
203146	FRAIS D'ETUDES DIVERSES	2 990.00	2 990.00		
2031842	FRAIS D'ETUDES LES GRIFFONS	956.80		956.80	
2033	FRAIS D'INSERTION	12 120.00	7 077.19		5 042.81
2051271	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	1 290.00			1 290.00
205132	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	46 803.82	17 005.83	11 310.91	18 487.08
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	1 231 556.65	523 532.49	6 780.63	701 243.53
2041512	SUBV EQU VERSEES GROUPEMENTS DE COMMUNES	521 072.60	521 072.60		
204182	SUBV EQU VERSEES ORG PUB	693 200.00			693 200.00
20422	SUBV EQU PERS DT PRIVE BAT ET INSTALLATIONS	17 284.05	2 459.89	6 780.63	8 043.53
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 487 790.47	934 095.15	329 365.98	224 329.34
211109	ACQUISITION TERRAINS DIVERS	205 063.72	92 213.32	30 850.40	82 000.00
2111091	ACQUISITIONS TERRAINS LYCEE	457.35		457.35	
21120	ACQUISITION TERRAINS VOIRIE	11 832.28	1 117.13	10 156.19	558.96
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	42 918.64	17 522.56	25 396.08	
21312794	TRAVAUX EN REGIE ECOLE LA PINEDE	6 883.80	6 883.80		
2131842	ACQUISITION BATIMENTS GRIFFONS	178 000.00	112 266.43		65 733.57
2131891	DEMOLITION BATIMENTS COMMUNAUX	144 183.60	120 712.24		23 471.36
2132200	TRAVAUX GENDARMERIE	3 173.00	3 008.18		164.82
2132851	TRAVAUX IMMEUBLE 24 COURS DE LA REPUBLIQUE	4 789.63		4 789.63	
2135	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS	16 126.59	4 917.17	11 209.42	
213522	TRAVAUX HOTEL DE VILLE	2 548.80	2 548.80		
213842	ACQUISITIONS BATIMENT GRIFFONS	52 292.00		52 292.00	
2151091	POTEAUX INCENDIE	83 115.20	12 007.20	58 032.82	13 075.18
2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	10 659.95	8 617.34		2 042.61
215237	INSTALLATIONS DE VOIRIE	2 139.26		1 107.26	
21534	RESEAUX D'ELECTRIFICATION	53 180.68	7 356.53	35 160.15	10 664.00
21568	MATERIEL ET OUTILLAGE D'INCENDIE	111 586.90	57 301.59	53 089.24	1 196.07
215804	ACQUISITION MOBILIER URBAIN	8 615.73	8 437.80		177.93
215814	ACQUISITION MATERIEL ESPACES VERTS	11 516.40	9 873.07		1 643.33
215833	ACQUISITION MATERIEL SERVICES TECHNIQUES	8 467.89	4 072.47	4 224.51	170.91
2158331	AUTRES MATERIEL ET OUTILLAGE	2 300.00	2 280.00		20.00
215834	AUTRES MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	7 237.23	6 237.43	994.82	4.98
215838	OUTILLAGE TECHNIQUE	1 200.00			1 200.00
215869	ACQUISITION MATERIEL SPORTS	6 307.00	6 259.00		48.00
215897	AUTRES INSTALLATIONS CIMETIERE	1 425.60	1 425.60		
2161	OEUVRES OBJETS D'ART	4 000.00		2 000.00	2 000.00
218114	INSTALLATIONS GENERALES	15 132.00	15 132.00		
2182331	ACQUISITIONS VEHICULES	62 045.01	58 051.10		3 993.91
2183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	6 007.64	5 296.32	711.32	
218332	MATERIEL BUREAU/INFO. SCE INFORMATIQUE	125 517.04	99 586.25	25 839.70	91.09
2183791	ACQUISITION MATERIEL ECOLES	704.76	686.10		18.66
2184	MOBILIER	11 563.32	11 553.32		10.00
218431	ACQ MOBILIER CENTRE ADMINISTRATIF	13 415.32	9 047.76		4 367.56
218469	ACQUISITION MOBILIER SPORTS	993.00	992.64		0.36
2184791	ACQUISITION MOBILIER ECOLES	31 127.16	30 870.01	242.28	14.87
218495	ACQUISITION MOBILIER CRECHE	6 007.87	3 152.90	2 343.44	511.53
2184952	ACQUISITION MOBILIER CRECHE CHAFFUNES	233.18			233.18
2184962	MOBILIER EEJD	2 800.00	2 409.79		390.21
2188	ACQUISITION MATERIEL DIVERS	2 739.60	2 646.70		92.90
21882710	CONSTITUTION FONDS MEDIATHEQUE	60 000.00	59 613.34		386.66
218828	ACQUISITION MATERIEL ECOLE DE MUSIQUE	12 021.96	11 832.06		189.90
218832	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 916.91	1 238.62	678.29	
218836	ACQUISITION MATERIEL FETES	15 359.47	12 443.83	1 482.48	1 433.16
2188361	MATERIEL ILLUMINATIONS	85 000.00	77 994.10		7 005.90
218837	ACQUISITION AUTRE MATERIEL INFORMATION	512.56	504.00		8.56
218839	AUTRES MATERIELS POLICE	31 399.00	30 753.52		645.48
2188791	ACQUISITION AUTRES IMMOBILIS CORPORELLES	8 303.91	7 877.22	129.00	297.69
218881	ACQ.MATERIEL PISCINE	3 600.00	3 595.34		4.66
218895	AUTRES ACQUISITIONS CRECHE	10 399.51	2 018.87	8 108.04	272.60
2188952	AUTRES ACQUISITIONS FUTURE CRECHE	970.00	709.70	71.56	188.74

23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 201 775.19	994 489.49	264 966.80	942 318.90
231214	ESPACES VERTS ENVIRONNEMENT	157 819.49	127 851.49	28 020.00	1 948.00
2313	TRAVAUX D'EQUIPEMENT	11 228.42		11 228.42	
2313011	TRAVAUX AMENAGEMENT SHANGHAI	150 000.00	117 822.32	5 304.00	26 873.68
2313013	TRAVAUX CENTRE DE LOISIRS	2 467.76		2 467.76	
2313091	TRAVAUX COMPLEXE SPORTIF	28 188.18	4 298.68	23 889.44	0.06
2313200	TRAVAUX GENDARMERIE	6 498.88	4 854.04	1 344.00	300.84
231322	TRAVAUX HOTEL DE VILLE	1 357.20	1 357.20		
2313226	TRAVAUX STADE SNPE	2 100.00			
231325	TRAVAUX EGLISE	61 857.54	50 939.50		10 918.04
2313271	TRAVAUX MEDIATHEQUE	83 900.00	10 432.92	4 857.19	68 609.89
231328	TRAVAUX ECOLE DE MUSIQUE	4 098.57			4 098.57
2313291	TRAVAUX DIVERS BATIMENTS.	176.58			176.58
231331	TRAVAUX CENTRE ADMINISTRATIF	269 448.04	44 266.05	4 578.61	220 603.38
231333	TRAVAUX SERVICES TECHNIQUES	15 300.00	5 502.30	7 350.04	2 447.66
231335	TRAVAUX PRESBYTERE	253 614.85	248 926.29		4 688.56
231336	TRAVAUX SALLE DES FETES	17 453.13		1 164.00	16 289.13
231338	CONSTRUCTION NOUVELLE CANTINE	9 500.00			9 500.00
231345	TRAVAUX CHAPELLE SAINT SIXTE	2 102.40	2 102.40		
231351	TRAVAUX GYMNASSE CHAFFUNES	7 000.00		2 028.00	4 972.00
231352	TRAVAUX GYMNASSE COUBERTIN	28 165.77	26 181.29		1 984.48
231353	TRAVAUX SALLE SIRE	14 928.53	10 945.09	3 982.68	0.76
231358	TX STADE S.N.P.E.	3 188.40		3 188.40	
231362	TRAVAUX STADE BADAFFIER	12 425.76	9 273.26	2 311.20	841.30
231363	TRAVAUX BOULODROME	4 224.00	4 224.00		
2313632	TENNIS ROUTE D'ENTRAIGUES	206 988.06			206 988.06
231364	TRAVAUX PARC MUNICIPAL	122 788.80	98 671.20		24 117.60
231370	TRAVAUX ECOLE JEAN JAURES	136 152.68	11 852.68	4 546.96	119 753.04
231371	TRAVAUX ECOLE BECASSIERES	5 810.21	4 232.11	1 578.10	
231372	TRAVAUX ECOLE MOURE DE SEVE	1 164.00			1 164.00
231373	TRAVAUX ECOLE SEVIGNE	1 431.37	1 431.37		
231374	TRAVAUX ECOLE ELSA TRIOLET	80 295.33	42 534.88		37 760.45
231375	TRAVAUX ECOLE MAILLAUDE	5 512.41			5 512.41
231376	TRAVAUX ECOLE FREDERI MISTRAL	85 041.25	1 734.20	3 455.61	79 851.44
231379	TRAVAUX ECOLE GERARD PHILIPPE	11 100.81	5 297.55		5 803.26
2313790	GROUPE SCOLAIRE SEVIGNE RAMIERES	4 104.00			4 104.00
2313791	JEUX COURS D'ECOLES	21 188.82	19 202.40	1 293.60	692.82
2313794	TRAVAUX ECOLE LA PINEDE	6 883.80			6 883.80
2313799	TRAVAUX DIVERS ECOLES	4 859.17			4 859.17
231382	TRAVAUX PISCINE CANETON	11 875.00	7 696.49	2 089.10	2 089.41
231383	TRAVAUX CHATEAU ST HUBERT	30 727.05		29 727.19	999.86
2313842	TRAVAUX* LES GRIFFONS*	16 397.36	5 608.51	2 168.00	8 620.85
231394	TRAVAUX CHATEAU PAMARD	12 127.22	4 862.60		7 264.62
231395	TRAVAUX CRECHE	22 569.56	2 613.13	11 574.43	8 382.00
2313962	TRAVAUX CENTRE MEDICO PSYCHIATRIQUE	83 105.03	20 183.60	62 921.43	
231397	TRAVAUX CIMETIERE	88 904.72	35 444.28	38 268.60	15 191.84
2315097	INSTALLATION SANISETTES CENTRE VILLE	8 348.99	8 348.99		
231529	TRAVAUX VOIRIE RELATIVE EQUIPEMENTS COMMUNAUX	37 084.09	19 327.20	3 009.13	14 747.76
23156	TRAVAUX STATION POMPAGE PONTILLAC	2 620.91		2 620.91	
23157	ALLO MAIRIE	14 359.55	1 080.00		13 279.55
2316	RESTAURATION DES COLLECTIONS ET OEUVRES D'ART	33 291.50	33 291.47		0.03
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		5 137 815.90	2 555 650.52	630 958.73	1 951 206.65
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	601 602.83	600 915.17		687.66
164122	EMPRUNTS TAUX FIXE CLF	83 076.41	83 076.41		
164123	EMPRUNTS TAUX FIXE C.E.	331 555.42	331 555.42		
164124	EMPRUNTS TAUX FIXE CREDIT FONCIER	70 843.68	70 843.68		
164125	EMPRUNTS TAUX FIXE CREDIT AGRICOLE	113 333.32	113 333.32		
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	2 000.00	1 312.34		687.66
16818	AUTRES PRETEURS	794.00	794.00		
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		601 602.83	600 915.17		687.66
TOTAL DES DEPENSES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS					
TOTAL DES DEPENSES REELLES		5 739 418.73	3 156 565.69	630 958.73	1 951 894.31

040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	51 985.76	169 417.23		-117 431.47
<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>		31 985.76	31 985.76		
13911	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	31 985.76	31 985.76		
<i>Charges transférées</i>		20 000.00	137 431.47		-117 431.47
192	DIF SUR REALISATION POST AU 1/1/97		118 559.00		-118 559.00
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	9 109.64	7 982.11		1 127.53
2135	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS	10 890.36	10 890.36		
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 057 860.03	998 495.02		59 365.01
1321	SUBVENTION EQUIPEMENT NON TRANSFERABLE ETAT	282 208.00	282 208.00		
2031	FRAIS D'ETUDES	21 100.00	8 638.45		12 461.55
2041512	SUBV EQU VERSEES GROUPEMENTS DE COMMUNES	25 000.00			25 000.00
204182	SUBV EQU VERSEES ORG PUB	361 469.41	361 469.41		
204412	SUBV EQUIPEMENT EN NATURE ORGANISMES PUBLICS		23 096.03		-23 096.03
20442	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT PERSONNES DROIT PRIVE	25 000.00			25 000.00
204422	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT EN NATURE		17 600.47		-17 600.47
2131891	DEMOLITION BATIMENTS COMMUNAUX	1 800.00	1 645.48		154.52
21568	MATERIEL ET OUTILLAGE D'INCENDIE	9 300.00	9 209.20		90.80
2188	ACQUISITION MATERIEL DIVERS	90 301.30	90 301.30		
2188361	MATERIEL ILLUMINATIONS	1 500.00	1 370.28		129.72
2312	TERRAINS	151 652.71	151 652.71		
231214	ESPACES VERTS ENVIRONNEMENT	3 000.00	2 668.59		331.41
2313	TRAVAUX D'EQUIPEMENT	63 499.78	32 228.61		31 271.17
231325	TRAVAUX EGLISE	5 400.00	1 611.61		3 788.39
231335	TRAVAUX PRESBYTERE	8 142.51	8 142.51		
231370	TRAVAUX ECOLE JEAN JAURES	1 200.00	345.69		854.31
231375	TRAVAUX ECOLE MAILLAUDE	2 000.00	1 020.36		979.64
2313842	TRAVAUX LES GRIFFONS	2 296.32	2 296.32		
2313903	MAISONS A 100 000 €	2 990.00	2 990.00		
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 109 845.79	1 167 912.25		-58 066.46
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		6 849 264.52	4 324 477.94	630 958.73	1 893 827.85
Pour information : D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		1 041 978.05			

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF				III	
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES				B2	
Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
13	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	825 993.00	927 913.22	31 447.46	-133 367.68
1311	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	72 928.00	73 648.00		-720.00
1313	SUBVENTION DEPARTEMENT TRANSFERABLE	419 410.00	419 410.00		
13148	SUBVENTIONS D'AUTRES COMMUNES		100 000.00		-100 000.00
1318	SUBVENTIONS AUTRES ORGANISMES		1 200.00		-1 200.00
1321	SUBVENTION EQUIPEMENT NON TRANSFERABLE ETAT	230 375.00	230 375.00		
1322	SUBVENTION EQUIPEMENT NON TRANSFERABLE REGION	24 096.00	24 096.00	19 849.00	-19 849.00
1328	SUBVENTION CAF NON TRANSFERABLE	4 674.00	4 674.22		-0.22
1342	AMENDES DE POLICE	74 510.00	74 510.00		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	500 000.00			500 000.00
1641	EMPRUNTS A TAUX FIXE	500 000.00			500 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 541.00	1 540.71		0.29
21568	MATERIEL ET OUTILLAGE D'INCENDIE	1 541.00	1 540.71		0.29
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		1 327 534.00	929 453.93	31 447.46	366 632.61
10	DOTATIONS	2 300 240.00	2 341 196.72		-40 956.72
10222	F.C.T.V.A.	608 277.00	608 277.00		
10223	TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT	45 000.00	57 788.00		-12 788.00
10226	TAXE D'AMENAGEMENT ET VERSEMENT POUR SOUS DENSITE	146 963.00	175 131.72		-28 168.72
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	1 500 000.00	1 500 000.00		
165	Dépôts et cautionnements reçus	500.00	548.82		-48.82
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	500.00	548.82		-48.82
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	216 600.00	216 600.00		
27638	AUTRES CREANCES	216 600.00	216 600.00		
024	PRODUITS DES CESSIONS	300 000.00			300 000.00
024	PRODUITS DES CESSIONS DES IMMOBILISATIONS	300 000.00			
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		2 817 340.00	2 558 345.54		258 994.46
TOTAL DES RECETTES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS					
TOTAL DES RECETTES REELLES		4 144 874.00	3 487 799.47	31 447.46	625 627.07
021	VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT	1 530 766.58			1 530 766.58
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 530 766.58			
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 157 741.96	1 536 687.60		-378 945.64
192	DIF FERENCES SUR REALISATION POST AU 1/1/97		57 487.32		-57 487.32
211109	ACQUISITION TERRAINS DIVERS		128 195.00		-128 195.00
2112	TERRAINS DE VOIRIE		3 434.00		-3 434.00
21318	TRAVAUX EN REGIE		29 816.43		-29 816.43
2131842	ACQUISITION BATIMENTS GRIFFONS		1 272.08		-1 272.08
2138	AUTRES CONSTRUCTIONS		131 224.33		-131 224.33
2802	FRAIS D'ETUDES, ELABORATION DES DOC D'URBANISME	45 268.79	45 268.79		
28031	AMORTISSEMENT DES FRAIS D'ETUDES	1 591.83	1 591.83		
28033	AMORTISSEMENT FRAIS D'INSERTION	3 162.73	3 162.73		
28041511	AMORTISSEMENT SUBV EQU VERSEES GRPMT	24 400.00	24 400.00		

28041512	AMORTISSEMENT SUBV EQU GRPMT COLLECTIVITES	33 905.02	33 905.02		
2804182	AMORTISSEMENT SUBV EQU ORG PUB BAT ET INSTALLATION	233 412.73	233 412.73		
280421	AMORTISSEMENT SUBV EQU PERS PRIV BIENS MATERIELS ET	4 267.00	4 267.00		
280422	AMORTISSEMENT SUBV EQU BAT ET INSTALLATIONS	2 878.40	2 878.40		
2804422	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT EN NATURE	20 605.18	20 605.18		
28051	AMORTISSEMENT CONCESSIONS ET DTS SIMILAIRES	43 500.00	43 307.49		192.51
281318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	141 361.27	141 361.27		
28132	IMMEUBLES DE RAPPORT	10 698.56	10 698.56		
28152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	239.30	239.30		
281568	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE INCENDIE DEFENSE CIVIL	48 884.21	48 884.21		
281571	MATERIEL ROULANT	3 230.57	3 230.57		
281578	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	3 400.00	3 354.88		45.12
28158	AUTRES	62 000.00	61 230.69		769.31
28181	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENT	1 885.00	1 885.00		
28182	AMORTISSEMENT MATERIEL DE TRANSPORT	88 108.47	88 108.47		
28183	AMORTISSEMENT MATER.BUREAU INFORMATIQUE	83 000.00	82 513.52		486.48
28184	AMORTISSEMENT MOBILIER	52 000.00	51 727.54		272.46
28188	AMORTISSEMENT AUTRES IMMOBILISATIONS	249 942.90	179 225.26		70 717.64
2131841	IMMEUBLES VIEUX SORGUES		100 000.00		-100 000.00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 688 508.54	1 436 687.60		1 251 820.94
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 057 860.03	998 495.02		59 365.01
1311	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	282 208.00	282 208.00		
2031	FRAIS D'ETUDES	30 000.00	21 013.72		8 986.28
2033	FRAIS D'INSERTION	20 000.00	18 924.77		1 075.23
2111	TERRAINS NUS	25 000.00	20 123.27		4 876.73
2112	TERRAINS DE VOIRIE	25 000.00	2 972.76		22 027.24
21318	TRAVAUX EN REGIE	361 469.41	365 159.56		-3 690.15
2132	IMMEUBLES DE RAPPORT		13 910.32		-13 910.32
2313	TRAVAUX D'EQUIPEMENT	90 301.30	90 301.30		
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL OUTILLAGE TECHNIQUE	183 881.32	183 881.32		
238	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	40 000.00			40 000.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		3 746 368.57	2 535 182.62		1 211 185.95
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		7 891 242.57	6 022 982.09	31 447.46	1 836 813.02
Pour information : R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SORGUES

Numéro SIRET : 21840129700179

POSTE COMPTABLE DE SORGUES

M49

COMPTE ADMINISTRATIF

Voté par Nature

BUDGET ASSAINISSEMENT

ANNEE 2014

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	Crédits annulés
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	38 050.00	20 075.14	14 932.93		3 041.93
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	42 000.00	37 471.54			4 528.46
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	18 000.00				18 000.00
Total des dépenses de gestion courante		98 050.00	57 546.68	14 932.93		25 570.39
66	CHARGES FINANCIERES	5 551.49	4 409.40			1 142.09
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000.00				5 000.00
Total des dépenses réelles d'exploitation		108 601.49	61 956.08	14 932.93		31 712.48
023	VIREMENT SECTION D'INVESTISSEMENT	185 956.38				
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	191 000.00	186 919.80			4 080.20
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		376 956.38	186 919.80			190 036.58
TOTAL		485 557.87	248 875.88	14 932.93		221 749.06
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser	Crédits annulés
70	VENTES DE PRODUITS, SERVICES, MARCHANDISES	475 000.00	267 051.90	199 300.09		8 648.01
Total des recettes de gestion courante		475 000.00	267 051.90	199 300.09		8 648.01
76	PRODUITS FINANCIERS		554.87			-554.87
Total des recettes réelles d'exploitation		475 000.00	267 606.77	199 300.09		8 093.14
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	10 557.87	10 557.87			
Total des recettes d'ordre d'exploitation		10 557.87	10 557.87			
TOTAL		485 557.87	278 164.64	199 300.09		8 093.14
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1						

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	315 000.00	66 060.17	239 488.98	9 450.85
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 500.00			1 500.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 600 726.97	534 847.03	605 683.75	460 196.19
	Total des opérations d'équipement				
	Total des dépenses d'équipement	1 917 226.97	600 907.20	845 172.73	471 147.04
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	25 312.24	25 312.24		
	Total des dépenses financières	25 312.24	25 312.24		
4581	Total des opérations pour compte de tiers				
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 942 539.21	626 219.44	845 172.73	471 147.04
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	10 557.87	10 557.87		
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	293 861.48	113 649.77		180 211.71
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	304 419.35	124 207.64		180 211.71
	TOTAL	2 246 958.56	750 427.08	845 172.73	651 358.75
	Pour information				
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	76 000.00			76 000.00
	Total des recettes d'équipement	76 000.00			76 000.00
106	Réserves	200 874.89	200 874.89		
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	270 000.00	89 543.89		180 456.11
	Total des recettes financières	470 874.89	290 418.78		180 456.11
4582	Total des opérations pour compte de tiers				
	Total des recettes réelles d'investissement	546 874.89	290 418.78		256 456.11
021	Virement de la section d'exploitation	185 956.38			
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	191 000.00	186 919.80		4 080.20
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	293 861.48	113 649.77		180 211.71
	Total des recettes d'ordre d'investissement	670 817.86	300 569.57		370 248.29
	TOTAL	1 217 692.75	590 988.35		626 704.40
	Pour information				
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	1 029 265.81			

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	Crédits annulés
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	38 050.00	20 075.14	14 932.93		3 041.93
6063	FOURNITURES ENTRETIEN ET PETIT EQUIPEMENT	500.00				500.00
6137	REDEVANCES SERVITUDES DROIT DE PASSAGE	200.00				200.00
61523	ENTRETIEN ET REPARATIONS VOIES ET RESEAUX	20 115.00	9 935.67	10 178.83		0.50
617	ETUDES ET RECHERCHES	7 885.00	2 360.10	4 754.10		770.80
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	6 000.00	5 883.55			116.45
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	50.00				50.00
62876	MUTUALISATION MOYENS AUTRE QUE PERSONNEL	3 300.00	1 895.82			1 404.18
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	42 000.00	37 471.54			4 528.46
6215	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	42 000.00	37 471.54			4 528.46
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	18 000.00				18 000.00
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	3 000.00				3 000.00
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	15 000.00				15 000.00
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=011+012+014+65		98 050.00	57 546.68	14 932.93		25 570.39
66	CHARGES FINANCIERES	5 551.49	4 409.40			1 142.09
66111	INTERETS REGLES A L'ECHANCE	5 551.49	5 551.42			0.07
66112	INTERETS RATTACHEMENT DES ICNE		-1 142.02			1 142.02
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000.00				5 000.00
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICE ANTERIEUR	4 000.00				4 000.00
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000.00				1 000.00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		108 601.49	61 956.08	14 932.93		31 712.48

023	VIREMENT A LA SECTION D INVESTISSEMENT	185 956.38				
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	191 000.00	186 919.80			4 080.20
6811	DOTATION AMORTISSEMENTS	191 000.00	186 919.80			4 080.20
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		376 956.38	186 919.80			190 036.58
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		376 956.38	186 919.80			190 036.58

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION	485 557.87	248 875.88	14 932.93			221 749.06
--	-------------------	-------------------	------------------	--	--	-------------------

Pour information : D 002 Déficit d'exploitation	reporté de N-1	
---	----------------	--

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	-1 142.02
Montant des ICNE de l'exercice N-1	-1 043.61
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-98.41

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser	Crédits annulés
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, SERVICES, MARCHANDISES	475 000.00	267 051.90	199 300.09		8 648.01
70128	TAXE DE BRANCHEMENT	3 000.00	1 630.20			1 369.80
70611	REDEVANCE ASSAINISSEMENT	457 890.00	258 589.70	199 300.09		0.21
70613	PARTICIPATION POUR ASSAINISSEMENT COLLECTIF	14 110.00	6 832.00			7 278.00
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013		475 000.00	267 051.90	199 300.09		8 648.01
76	PRODUITS FINANCIERS		554.87			-554.87
761	PRODUITS DE PARTICIPATIONS		554.87			-554.87
TOTAL DES RECETTES REELLES		475 000.00	267 606.77	199 300.09		8 093.14
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	10 557.87	10 557.87			
777	QUOTE PART SUBVENTIONS VIREES AU RESULT.	10 557.87	10 557.87			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		10 557.87	10 557.87			

TOTAL DES RECETTES	D'EXPLOITATION	485 557.87	278 164.64	199 300.09		8 093.14
---------------------------	-----------------------	-------------------	-------------------	-------------------	--	-----------------

Pour information : R 002 Excédent d'exploitation	reporté de N-1	
--	----------------	--

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouvert (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	315 000.00	66 060.17	239 488.98	9 450.85
201 2031 2033	FRAIS D'ETABLISSEMENT FRAIS D'ETUDES FRAIS D'INSERTION	300 000.00 7 110.00 7 890.00	60 511.02 5 549.15	239 488.98	7 110.00 2 340.85
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 500.00			1 500.00
2111	ACQUISITION TERRAIN NU	1 500.00			1 500.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 600 726.97	534 847.03	605 683.75	460 196.19
2315 238	INSTALLATIONS MATERIEL OUTILLAGE TECHNIQUES AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	1 540 726.97 60 000.00	493 486.28 41 360.75	605 683.75	441 556.94 18 639.25
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		1 917 226.97	600 907.20	845 172.73	471 147.04
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	25 312.24	25 312.24		
1641	CAPITAL PRET CDC	25 312.24	25 312.24		
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		25 312.24	25 312.24		
TOTAL DES DEPENSES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS					
TOTAL DES DEPENSES REELLES		1 942 539.21	626 219.44	845 172.73	471 147.04

040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	10 557.87	10 557.87		
<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>		10 557.87	10 557.87		
139111 13912 13913 13918	SUBVENTION AGENCE DE L'EAU SUBV.EQUIPEMENT COLLECTIVITES LOCALES SUBVENTIONS DEPARTEMENTS AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	7 530.79 2 237.09 254.61 535.38	7 530.79 2 237.09 254.61 535.38		
<i>Charges transférées</i>					
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	293 861.48	113 649.77		180 211.71
2315 21532 2762	INSTALLATIONS MATERIEL OUTILLAGE TECHNIQUES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT CREANCES SUR TRANSFERT DE DROIT A DEDUCTION DE TVA	19 222.89 4 882.99 269 755.60	19 222.89 4 882.99 89 543.89		180 211.71
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		304 419.35	124 207.64		180 211.71

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	2 246 958.56	750 427.08	845 172.73	651 358.75
--	---------------------	-------------------	-------------------	-------------------

Pour information : D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	
---	--

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	76 000.00			76 000.00
1641	CAPITAL PRET CDC	76 000.00			76 000.00
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		76 000.00			76 000.00
10	DOTATIONS	200 874.89	200 874.89		
1068	AUTRES RESERVES	200 874.89	200 874.89		
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	270 000.00	89 543.89		180 456.11
2762	CREANCES SUR TRANSFERT DE DROIT A DEDUCTION DE TVA	270 000.00	89 543.89		180 456.11
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		470 874.89	290 418.78		180 456.11
TOTAL DES RECETTES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS					
TOTAL DES RECETTES REELLES		546 874.89	290 418.78		256 456.11
021	<i>VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	185 956.38			
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	191 000.00	186 919.80		4 080.20
28033	AMORTISSEMENT FRAIS D'INSERTION	364.00	363.66		0.34
28051	AMORTISSEMENT CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	312.00	311.64		0.36
281532	AMORTISSEMENT RESEAUX ASSAINISSEMENT	190 324.00	186 244.50		4 079.50
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE SECTION DE FONCTIONNEMENT		376 956.38	186 919.80		190 036.58
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	293 861.48	113 649.77		180 211.71
2315	INSTALLATIONS MATERIEL OUT TECHNIQUES	269 755.60	89 543.89		180 211.71
2031	FRAIS D'ETUDES	4 186.00	4 186.00		
2033	FRAIS D'INSERTION	696.99	696.99		
238	AVANCES ET ACOMPTE VERSES SUR COMMANDES	19 222.89	19 222.89		
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		670 817.86	300 569.57		370 248.29
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordre)		1 217 692.75	590 988.35		626 704.40

Pour information : R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	1 029 265.81
---	--------------

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SORGUES

NUMERO SIRET : 21840129700203

POSTE COMPTABLE DE SORGUES

M4

COMPTE ADMINISTRATIF

Voté par nature

BUDGET POMPES FUNEBRES

ANNEE 2014

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	Crédits annulés
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 200.00	2 469.11			3 730.89
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	32 000.00	24 769.16			7 230.84
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	1 000.00				1 000.00
Total des dépenses de gestion courante		39 200.00	27 238.27			11 961.73
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 279.38	1 212.45			66.93
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES	200.00				200.00
Total des dépenses réelles d'exploitation		40 679.38	28 450.72			12 228.66
023	VIREMENT SECTION D'INVESTISSEMENT	6 000.00				
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		6 000.00				6 000.00
TOTAL		46 679.38	28 450.72			18 228.66
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser	Crédits annulés
70	VENTES DE PRODUITS, SERVICES, MARCHANDISES	26 000.00	30 146.09			-4 146.09
Total des recettes de gestion courante		26 000.00	30 146.09			-4 146.09
Total des recettes réelles d'exploitation		26 000.00	30 146.09			-4 146.09
Total des recettes d'ordre d'exploitation						
TOTAL		26 000.00	30 146.09			-4 146.09
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		20 679.38	20 679.38			

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES Total des opérations d'équipement	33 041.39			33 041.39
Total des dépenses d'équipement		33 041.39			33 041.39

Total des dépenses financières					
4581	Total des opérations pour compte de tiers				
Total des dépenses réelles d'investissement		33 041.39			33 041.39

Total des dépenses d'ordre d'investissement					
TOTAL		33 041.39			33 041.39
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
021 040	Virement de la section d'exploitation OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	6 000.00			
Total des recettes d'ordre d'investissement		6 000.00			6 000.00
TOTAL		6 000.00			6 000.00
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		27 041.39			

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	Crédits annulés
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 200.00	2 469.11			3 730.89
60611	CARBURANT	1 200.00				1 200.00
6063	PETIT EQUIPEMENT	1 000.00				1 000.00
6068	VETEMENTS TRAVAIL	2 000.00	1 835.31			164.69
6135	LOCATIONS MOBILIERES	1 000.00	328.80			671.20
61551	ENTRETIEN MATERIEL ROULANT	1 000.00	305.00			695.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	32 000.00	24 769.16			7 230.84
6215	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	32 000.00	24 769.16			7 230.84
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	1 000.00				1 000.00
658	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	1 000.00				1 000.00
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=011+012+014+65		39 200.00	27 238.27			11 961.73
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 279.38	1 212.45			66.93
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICE ANTERIEUR	1 279.38	1 212.45			66.93
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES	200.00				200.00
695	IMPOTS SUR LES BENEFICES	200.00				200.00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		40 679.38	28 450.72			12 228.66
023	VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	6 000.00				
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
6811	DOTATION AMORTISSEMENTS					
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		6 000.00				6 000.00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		6 000.00				6 000.00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION		46 679.38	28 450.72			18 228.66

Pour information : D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1	
---	--

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice Montant des ICNE de l'exercice N-1 = Différence ICNE N - ICNE N-1	
--	--

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser	Crédits annulés
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, SERVICES, MARCHANDISES	26 000.00	30 146.09			-4 146.09
706	TAXES FUNERAIRES	26 000.00	30 146.09			-4 146.09
	TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013	26 000.00	30 146.09			-4 146.09
	TOTAL DES RECETTES REELLES	26 000.00	30 146.09			-4 146.09
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE					
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	26 000.00	30 146.09			-4 146.09

Pour information : R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1	20 679.38
---	-----------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/Art.	Libellé	Crédits Ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	33 041.39			33 041.39
2182	ACQUISITION MATERIEL TRANSPORT	33 041.39			33 041.39
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		33 041.39			33 041.39
TOTAL DES DEPENSES REELLES		33 041.39			33 041.39

TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE					

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		33 041.39			33 041.39
--	--	------------------	--	--	------------------

Pour information : D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	
---	--

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
	TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT				
	TOTAL DES RECETTES FINANCIERES				
	TOTAL DES RECETTES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS				
	TOTAL DES RECETTES REELLES				
<i>021</i>	<i>VIREMENT SECTION D EXPLOITATION</i>	<i>6 000.00</i>			
<i>040</i>	<i>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS</i>				
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	6 000.00			6 000.00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	6 000.00			6 000.00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	6 000.00			6 000.00
Pour information : R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		27 041.39			

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE SORGUES

NUMERO SIRET : 21840129700245

POSTE COMPTABLE DE SORGUES

M14

COMPTE ADMINISTRATIF

Voté par nature

BUDGET CUISINE CENTRALE

ANNEE 2014

BUDGET ANNEXE - OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA**SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES**

Chap/Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	568 236.00	522 728.41	7 352.51		38 155.08
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	10 000.00	2 714.34	4 855.44		2 430.22
606121	ELECTRICITE	20 000.00	18 562.49			1 437.51
606122	GAZ	10 000.00	7 755.09			2 244.91
60623	ALIMENTATION	486 822.00	462 408.05			24 413.95
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	7 000.00	6 287.36			712.64
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	3 804.00	3 779.63			24.37
606324	MATERIEL JETABLE	10 000.00	8 237.93			1 762.07
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	2 040.00		1 442.65		597.35
61558	ENTRETIEN AUTRES BIENS MOBILIERES	6 373.00	5 011.43	778.50		583.07
6156	MAINTENANCE	4 627.00	4 626.57			0.43
61883	FRAIS D'ANALYSE	1 820.00	951.52	275.92		592.56
6231	ANNONCES INSERTIONS	4 822.00	1 692.04			3 129.96
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	400.00	174.38			225.62
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	528.00	527.58			0.42
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	320 000.00	301 569.20			18 430.80
6215	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	320 000.00	301 569.20			18 430.80
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	1 400.68	560.49			840.19
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	1 369.68	530.00			839.68
658	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	31.00	30.49			0.51
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000.00	524.15			1 475.85
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICE ANTERIEUR)	1 995.00	519.15			1 475.85
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	5.00	5.00			
TOTAL DES DEPENSES REELLES		891 636.68	825 382.25	7 352.51		58 901.92
023	VIREMENT SECTION D'INVESTISSEMENT					
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT					
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	8 600.00	8 499.30			100.70
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	8 600.00	8 499.30			100.70
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		8 600.00	8 499.30			100.70
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		900 236.68	833 881.55	7 352.51		59 002.62

Pour information : D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	
---	--

BUDGET ANNEXE - OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Titres émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
70	PRODUITS DES SERVICES	330 500.00	330 217.91	14 635.30		-14 353.21
7067	CANTINES, ETUDES SURVEILLEES	270 000.00	275 388.00	14 260.40		-19 648.40
70671	PORTAGE REPAS A DOMICILE	10 000.00	9 900.38			99.62
70674	REPAS CENTRE DE LOISIRS	39 000.00	38 459.35			540.65
70676	REPAS ASSOCIATIONS CONTRAT CAF	1 500.00	2 577.77			-1 077.77
70678	SELF	10 000.00	3 892.41	374.90		5 732.69
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	563 799.97	495 000.00			68 799.97
7552	PRISE EN CHARGE DEFICIT BUDGET ANNEXE	563 799.97	495 000.00			68 799.97
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		1 329.71			-1 329.71
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS		1 329.71			-1 329.71
TOTAL DES RECETTES REELLES		894 299.97	826 547.62	14 635.30		53 117.05
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		894 299.97	826 547.62	14 635.30		53 117.05
Pour information : R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			5 936.71			

BUDGET ANNEXE - OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/Art	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 121.08	14 004.28		5 116.80
218838	MATERIEL CANTINES ECOLES	19 121.08	14 004.28		5 116.80
	TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	19 121.08	14 004.28		5 116.80
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	19 121.08	14 004.28		5 116.80
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE				
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		19 121.08	14 004.28		5 116.80

Pour information : D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	
---	--

BUDGET ANNEXE - OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA**SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES**

Chap/Art	Libellé	Crédits Ouverts	émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
	TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT				
	TOTAL DES RECETTES FINANCIERES				
	TOTAL DES RECETTES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS				
	TOTAL DES RECETTES REELLES				
021	<i>VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT</i>				
021	<i>VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>				
040	<i>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS</i>	8 600.00	8 499.30		100.70
28188	<i>AMORTISSEMENT AUTRES IMMOBILISATIONS</i>	8 600.00	8 499.30		100.70
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	8 600.00	8 499.30		100.70
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	8 600.00	8 499.30		100.70
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	8 600.00	8 499.30		100.70
	Pour information : R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	10 521.08			

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SORGUES

NUMERO SIRET : 21840129700260

POSTE COMPTABLE DE SORGUES

M43

COMPTE ADMINISTRATIF

Voté par nature

BUDGET TRANSPORTS URBAINS

ANNEE 2014

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	a 666 929.01	g 788 351.05	121 422.04
	Section d'investissement	b 282 376.00	h 245 792.50	-36 583.50

+ +

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	c (si déficit)	i 100 661.77 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	d (si déficit)	j 112 542.21 (si excédent)

= =

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
	TOTAL (réalisations + reports)	949 305.01 =a+b+c+d	1 247 347.53 =g+h+i+j	298 042.52

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'exploitation	e	k
	Section d'investissement	f 4 340.00	L
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=e+f 4 340.00	=k+l

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	666 929.01 =a+c+e	889 012.82 =g+i+k	222 083.81
	Section d'investissement	286 716.00 =b+d+f	358 334.71 =h+j+l	71 618.71
	TOTAL CUMULE	953 645.01 =a+b+c+d+e+f	1 247 347.53 =g+h+i+j+k+l	293 702.52

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap/Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	SECTION D'INVESTISSEMENT	4 340.00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 340.00	

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	Crédits annulés
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	530 260.00	471 466.38	45 669.81		13 123.81
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	126 047.00	114 960.29			11 086.71
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	5.00	1.27			3.73
Total des dépenses de gestion courante		656 312.00	586 427.94	45 669.81		24 214.25
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000.00	464.14			4 535.86
Total des dépenses réelles d'exploitation		661 312.00	586 892.08	45 669.81		28 750.11
023	VIREMENT SECTION D'INVESTISSEMENT	134 167.95				
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	37 000.00	34 367.12			2 632.88
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		171 167.95	34 367.12			136 800.83
TOTAL		832 479.95	621 259.20	45 669.81		165 550.94
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser	Crédits annulés
70	VENTES DE PRODUITS, SERVICES, MARCHANDISES	31 000.00	39 102.24			-8 102.24
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE	700 000.00	748 430.63			-48 430.63
Total des recettes de gestion courante		731 000.00	787 532.87			-56 532.87
Total des recettes réelles d'exploitation		731 000.00	787 532.87			-56 532.87
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	818.18	818.18			
Total des recettes d'ordre d'exploitation		818.18	818.18			
TOTAL		731 818.18	788 351.05			-56 532.87
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		100 661.77	100 661.77			

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	22 991.98			22 991.98
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	80 000.00	7 878.00	4 340.00	67 782.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	173 300.00	55 654.44		117 645.56
	Total des opérations d'équipement				
	Total des dépenses d'équipement	276 291.98	63 532.44	4 340.00	208 419.54
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	216 600.00	216 600.00		
	Total des dépenses financières	216 600.00	216 600.00		
	Total des dépenses réelles d'investissement	492 891.98	280 132.44	4 340.00	208 419.54
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	818.18	818.18		
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 425.38	1 425.38		
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	2 243.56	2 243.56		
	TOTAL	495 135.54	282 376.00	4 340.00	208 419.54
	Pour information				
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
	Total des recettes d'équipement				
106	Réserves	210 000.00	210 000.00		
	Total des recettes financières	210 000.00	210 000.00		
	Total des recettes réelles d'investissement	210 000.00	210 000.00		
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	134 167.95			
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	37 000.00	34 367.12		2 632.88
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 425.38	1 425.38		
	Total des recettes d'ordre d'investissement	172 593.33	35 792.50		136 800.83
	TOTAL	382 593.33	245 792.50		136 800.83
	Pour information				
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	112 542.21			

SECTION D'EXPLOITATION	
III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	Crédits annulés
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	530 260.00	471 466.38	45 669.81		13 123.81
6063	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	500.00				500.00
6137	REDEVANCES, DROITS DE PASSAGE	1 000.00	470.00			530.00
61558	ENTRETIEN ET REPARATION AUTRES BIENS MOBILIERS	525.00				525.00
617	ETUDES ET RECHERCHES	14 700.00	14 650.00			50.00
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	60.00	54.67			5.33
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	3 475.00	2 975.26	365.10		134.64
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	4 474.40				4 474.40
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	505 525.60	453 316.45	45 304.71		6 904.44
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	126 047.00	114 960.29			11 086.71
6215	PERSONNEL AFFECTÉ PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	100 000.00	91 850.61			8 149.39
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	250.00	244.00			6.00
6336	COTISATIONS AU CENTRE NATIONAL ET AU CENTRE DE GESTION	132.00	128.53			3.47
6411	SALAIRES APPOINTEMENTS COMMISSIONS DE BASE	14 270.00	12 463.87			1 806.13
64112	NBI SFT ET IR	394.00	393.73			0.27
6414	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	2 726.00	2 725.92			0.08
6415	SUPPLEMENT FAMILIAL	960.00	879.61			80.39
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	2 500.00	2 013.00			487.00
6452	COTISATIONS AUX MUTUELLES	120.00	104.61			15.39
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	4 500.00	4 029.58			470.42
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	130.00	71.83			58.17
6471	PRESTATIONS DIRECTES	65.00	55.00			10.00
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	5.00	1.27			3.73
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	5.00	1.27			3.73
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=011+012+014+65		656 312.00	586 427.94	45 669.81		24 214.25
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000.00	464.14			4 535.86
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	4 880.00	344.14			4 535.86
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	120.00	120.00			
TOTAL DES DEPENSES REELLES		661 312.00	586 892.08	45 669.81		28 750.11
023	VERSEMENT SECTION D'INVESTISSEMENT	134 167.95				
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	37 000.00	34 367.12			2 632.88
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	37 000.00	34 367.12			2 632.88
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		171 167.95	34 367.12			136 800.83
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		171 167.95	34 367.12			136 800.83
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION		832 479.95	621 259.20	45 669.81		165 550.94

Pour information : D 002 Déficit d'exploitation	reporté de N-1
---	----------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/Art	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser	Crédits annulés
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, SERVICES, MARCHANDISES	31 000.00	39 102.24			-8 102.24
7061	TRANSPORT DE VOYAGEURS	31 000.00	39 102.24			-8 102.24
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE	700 000.00	748 430.63			-48 430.63
734	PRODUIT VERSEMENT DE TRANSPORT	700 000.00	748 430.63			-48 430.63
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013		731 000.00	787 532.87			-56 532.87
TOTAL DES RECETTES REELLES		731 000.00	787 532.87			-56 532.87
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	818.18	818.18			
777	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT VIREES AU RESULTAT	818.18	818.18			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		818.18	818.18			
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION		731 818.18	788 351.05			-56 532.87

Pour information : R 002 Excédent d'exploitation	reporté de N-1	100 661.77
--	----------------	------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/Art	Libellé	Crédits Ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	22 991.98			22 991.98
2033	FRAIS D'INSERTION	22 991.98			22 991.98
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	80 000.00	7 878.00	4 340.00	67 782.00
2181 2184	INSTALLATIONS GENERALES MOBILIER	79 474.40 525.60	7 440.00 438.00	4 340.00	67 694.40 87.60
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	173 300.00	55 654.44		117 645.56
2318	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	173 300.00	55 654.44		117 645.56
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		276 291.98	63 532.44	4 340.00	208 419.54
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	216 600.00	216 600.00		
1687	AUTRES DETTES	216 600.00	216 600.00		
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		216 600.00	216 600.00		
TOTAL DES DEPENSES REELLES		492 891.98	280 132.44	4 340.00	208 419.54
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	818.18	818.18		
<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>		<i>818.18</i>	<i>818.18</i>		
13913	<i>SUBVENTIONS INVESTISSEMENT INSCRITES CPTÉ DE RESULTAT</i>	<i>818.18</i>	<i>818.18</i>		
<i>Charges transférées</i>					
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 425.38	1 425.38		
21810	INSTALLATIONS GENERALES	1 425.38	1 425.38		
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 243.56	2 243.56		
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		495 135.54	282 376.00	4 340.00	208 419.54

Pour information : D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	
---	--

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT					
10	DOTATIONS	210 000.00	210 000.00		
1068	AUTRES RESERVES	210 000.00	210 000.00		
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		210 000.00	210 000.00		
TOTAL DES RECETTES REELLES		210 000.00	210 000.00		
021	VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT	134 167.95			
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	37 000.00	34 367.12		2 632.88
28138	AMORTISSEMENT AUTRES CONSTRUCTIONS	1 291.12	1 291.12		
281783	AMORTISSEMENT MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	434.50	434.50		
28181	AMORTISSEMENT AUTRES INSTALL GENERALES	35 079.03	32 446.15		2 632.88
28184	AMORTISSEMENT MOBILIER	115.00	115.00		
28188	AMORTISSEMENT AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	80.35	80.35		
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		171 167.95	34 367.12		136 800.83
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 425.38	1 425.38		
2033	FRAIS D'INSERTION	1 425.38	1 425.38		
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		172 593.33	35 792.50		136 800.83
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		382 593.33	245 792.50		136 800.83
Pour information : R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		112 542.21			



**CONVENTION DE MISE A DEMEURE
D'EQUIPEMENTS DE VIDEOPROTECTION**

Entre les soussignés :

La Commune de Sorgues, représentée par Thierry LAGNEAU, en qualité de Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 30 Mars 2014, et désignée ci-après « la Commune »,

D'une part,

et

Madame ULPAT Roselyne, épouse LAURENT, domiciliée 4 rue Armée des Alpes 84700 Sorgues et **Madame LAURENT Catherine** domiciliée La Vacheresse, 43 150 LES ESTABLES, propriétaires de la maison située 2 Rue Armée des Alpes, 84 700 SORGUES et désignées ci-après « les propriétaires »,

D'autre part,

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

PREAMBULE

La commune de Sorgues a décidé d'installer des caméras de vidéo-protection en différents points stratégiques de la ville afin de garantir une meilleure efficacité du maintien de la sécurité de ses habitants.

Les contraintes techniques nécessitent de prévoir l'ancrage de certaines caméras sur des façades de biens immobiliers appartenant à des particuliers.

En accord avec les propriétaires, il a été décidé de faire installer une caméra ainsi que les éléments nécessaires à son bon fonctionnement en façade de la maison située 2 Rue Armée des Alpes à Sorgues.

La présente convention définit les droits et obligations de chacune des parties et notamment les droits que les propriétaires reconnaissent à la commune, maître de l'ouvrage du système de vidéo-protection.

Les propriétaires déclarent que le bâtiment situé 2 rue armée des Alpes 84 700 SORGUES et cadastré DR 57 leur appartient.

Les propriétaires déclarent en outre que ce bâtiment est occupé par un commerce.

cl.

Ceci exposé, les parties sont convenues de ce qui suit :

Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles les propriétaires mettent la façade à la disposition de la commune aux fins de faire installer, d'entretenir et le cas échéant de réparer le dispositif de vidéo- protection mis en place.

Article 2 : LES DROITS ET OBLIGATIONS DES PARTIES

Sur le bâtiment ci-dessus désigné, les propriétaires reconnaissent à la Commune, maître de l'ouvrage du système de vidéo- protection, les droits suivants :

- 1° Etablir à demeure une caméra dôme avec son support en façade,
- 2° Etablir à demeure et en façade également deux câbles en provenance du Marché Couvert.

Le tracé du cheminement des câbles (fibre optique, alimentation électrique) en façade sera soumis à l'approbation des propriétaires.

Par voie de conséquence, la Commune pourra faire intervenir ses agents ou ceux de ses entrepreneurs dûment accrédités, en vue de la pose, la surveillance, l'entretien et la réparation des ouvrages ainsi établis.

Article 3 : INDEMNITES

1/Indemnité d'occupation des lieux

Eu égard à la nature et à l'objet des travaux à réaliser, ainsi qu'à leur mode très particulier de financement, aucune indemnité n'est versée au titre de l'occupation des lieux par la Commune.

2/Indemnité compensatrice de consommation

Aucune indemnité annuelle ne sera versée par la Commune au propriétaire au titre de la consommation électrique des équipements qui seront raccordés sur le réseau électrique public.

3/ Indemnité compensatrice pour dégâts occasionnés

La présente convention reconnaît aux propriétaires le droit d'être indemnisé des dégâts qui pourraient être causés à l'occasion de la construction, de la surveillance, de l'entretien et de la réparation des ouvrages.

S'il y a lieu, ces dégâts feront l'objet d'une estimation fixée à l'amiable ou, à défaut d'accord, par le tribunal compétent.

Les dégâts seront à la charge de la Commune ou des entrepreneurs dans le cas où ils seraient causés par la pose, l'entretien ou la réparation des ouvrages.

et

Article 4 : DISPOSITIONS SPECIFIQUES

Modification du bâti

Si les propriétaires se proposent de modifier le bâtiment, ils devront faire connaître à la Commune par lettre recommandée la nature et la consistance des travaux en fournissant tous les éléments d'appréciation afin d'envisager la meilleure solution technique pour chacune des parties.

Si la modification du bâtiment entraîne une modification d'implantation du matériel (distance réglementaire, occultation du champ de vision) la commune effectuera les changements et déplacements nécessaires.

Article 5 : RESPONSABILITES ET ASSURANCES

Les propriétaires ou, le cas échéant, tout autre exploitant agissant pour son compte, seront dégagés de toute responsabilité à l'égard de la Commune pour les dommages qui viendraient à être causés de leur fait à la ligne faisant l'objet de la présente convention, à l'exclusion de ceux résultant d'un acte de malveillance de leur part.

En outre, si l'atteinte portée à la ligne résulte d'une cause autre qu'un acte de malveillance de sa part et si des dommages sont ainsi causés à des tiers, la Commune garantit les propriétaires ou éventuellement tout autre exploitant contre toute action aux fins d'indemnité qui pourrait être engagée par ces tiers.

La ville fera son affaire des assurances aussi bien en responsabilité civile que sur le matériel installé.

Article 6 : SECURITE DES OUVRAGES ET DE L'ENVIRONNEMENT

La ville veillera à ce que le matériel installé soit respectueux des réglementations françaises et européennes fixant les valeurs limites d'exposition des usagers aux rayonnements électromagnétiques.

Article 7 : REGLEMENT DES LITIGES

Les parties s'efforceront de régler à l'amiable tout litige.

A défaut, tout litige afférent à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention sera soumis auprès du Tribunal Compétent.

Par voie de conséquence, les propriétaires s'engagent dès maintenant à porter la présente convention à la connaissance des personnes qui ont ou qui pourraient avoir des droits sur le bâtiment, notamment en cas de transfert de propriété.

Article 8 : DATE D'EFFET- DUREE- RESILIATION

La présente convention prend effet à compter de sa signature et est conclue pour une durée de 6 ans renouvelable par tacite reconduction par période d'un an.

Cette convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, sous réserve d'un préavis d'un mois.

La présente convention peut également être résiliée de plein droit, à l'initiative de l'une ou l'autre des parties, en cas d'infractions des clauses qu'elle contient, après mise en demeure restée un mois sans effet.

Fait à Sorgues le

En trois exemplaires
(signatures précédées de la mention manuscrites « lu et
approuvé »)

Pour les propriétaires,

Le Maire,

Madame ULPAT, Epouse LAURENT Roselyne

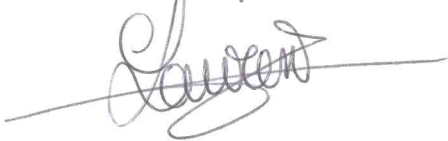
lu et Approuvé



Thierry LAGNEAU

Madame LAURENT Catherine

Lu et Approuvé



CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT



Petite Enfance :

**Établissement d'accueil de
jeunes enfants 0 – 6 ans**

MULTI ACCUEIL

« LES OISELETS »

SORGUES

Les conditions ci-dessous, complétées des «conditions particulières prestation de service unique» et des «conditions générales prestation de service ordinaire», constituent la présente convention.

Entre :

La commune de SORGUES, gestionnaire de l'EAJE **LES OISELETS**, représenté par son Maire, dont le siège est situé Impasse Jean LURCAT – 84700 SORGUES,

Ci-après désigné «le gestionnaire» ;

Et :

La Caisse d'allocations familiales de Vaucluse représentée par Monsieur Delafosse Christian, Directeur, dont le siège est situé 6, rue Saint Charles 84049 Avignon cedex 9.

Ci-après désignée «la Caf».

L'objet de la convention

La présente convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service «unique» pour l'établissement ci-après : « **LES OISELETS** ».

Le versement de la prestation de service

Le taux de ressortissants du régime général applicable est calculé selon les modalités suivantes : sur la base d'états de fréquentation communiqués pour le calcul annuel du droit PSU.

Le paiement par la Caf est effectué en fonction des pièces justificatives, détaillées dans les «conditions particulières» de la présente convention, produites et selon les dispositions précisées ci-après :

Acompte :

Le paiement d'un acompte limité à 70 % du droit prévisionnel N, est effectué au plus tard le 31 Août de l'année N, sur production au plus tard le 15 mars, des pièces suivantes :

- Budget prévisionnel année N
- Bordereau prévisionnel d'activités année N

Dans tous les cas, aucun versement d'acompte ne pourra être effectué au titre de l'année N après le 31/12 de l'exercice concerné.

Solde :

Chaque année, un ajustement s'effectuera au moment de la liquidation du droit réel, basé sur le bilan d'activité et la production des justificatifs au plus tard le 28 février de l'année N+1.

Ce qui peut entraîner :

- un versement complémentaire,
- la mise en recouvrement d'un indu.

Cet indu fait l'objet d'une régularisation sur le prochain versement ou d'un remboursement direct à la Caf.

L'absence de fourniture de justificatifs au 30/06 de l'année qui suit l'année du droit (N) examiné peut entraîner la récupération des montants versés et le non versement du solde.

Après le 31/12 de l'année N +1, aucun versement ne pourra être effectué au titre de l'année N.

Le suivi des engagements et l'évaluation des actions

Les termes de la présente convention font l'objet d'un suivi réalisé en concertation.

La Caf et le gestionnaire conviennent conjointement des modalités de suivi des engagements.

Chaque année, le gestionnaire en concertation avec la Caf peut procéder à des enquêtes de satisfaction auprès des bénéficiaires de l'équipement. Les résultats de ces enquêtes seront transmis à la Caf.

L'évaluation des conditions de réalisation des actions auxquelles la Caf a apporté son concours, sur un plan qualitatif comme quantitatif, est réalisée dans les conditions définies d'un commun accord entre la Caf et le gestionnaire.

L'évaluation porte notamment sur :

- la conformité des résultats au regard des objectifs inhérents à la mise en oeuvre de la PSU et de prise en compte de l'évolution des besoins des familles,
- l'impact des actions ou des interventions, s'il y a lieu, au regard de leur utilité sociale ou de l'intérêt général,
- les prolongements susceptibles d'être apportés à la convention, y compris la conclusion d'une nouvelle convention.

La durée de la convention

La présente convention de financement est conclue du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018.

En cochant cette case, «le gestionnaire» reconnaît avoir pris connaissance des éléments constitutifs de la présente convention :

- les modalités ci-dessus dont il est établi un original pour chacun des signataires,
- les «conditions particulières prestation de service unique» en leur version d'avril 2014 et les «conditions générales prestation de service ordinaire» en leur version de juin 2013, documents disponibles sur le site internet « www.caf.fr » de la Caf de Vaucluse.

et « le gestionnaire » les accepte.

Fait à Avignon, le, en 2 exemplaires

La Caf,

Le gestionnaire,

Christian DELAFOSSE,
Directeur

Préambule :

Lorsqu'une opération d'aménagement ou de construction nécessite la réalisation d'équipements publics, le code de l'urbanisme offre la possibilité aux aménageurs ou constructeurs de conclure avec la commune compétente en matière de Plan Local de l'Urbanisme (PLU) une convention de Projet Urbain partenarial (PUP) prévoyant la prise en charge financière de tout ou partie de ces équipements.

Présentation du projet nécessitant la réalisation d'équipements publics :

Le projet de construction porte sur la réalisation d'un ensemble immobilier de 38 logements à usage d'habitation destiné aux séniors, sur l'ancien terrain « David et Foillard », avenue Paul Floret à Sorgues.

Le terrain, situé en plein centre ville, est inexploité depuis plusieurs années.

Des équipements publics sont rendus nécessaires pour desservir cette nouvelle opération :

- Renforcement du réseau d'électricité ERDF.

La SEM de la Ville de Sorgues est maître d'ouvrage pour la réalisation de ce projet.

En application des dispositions des articles L. 332-11-3 et L.332-11-4 du code de l'urbanisme, la présente convention est conclue entre :

La commune de Sorgues, représentée par Thierry LAGNEAU, habilité par délibération du Conseil Municipal du 7 avril 2014,

Et

La Société d'Economie Mixte de la ville de Sorgues, 53 avenue Saint-Marc, 84 700 Sorgues, représentée par Monsieur Jacques GRAU, Président.

La présente convention de PUP a pour objet la prise en charge financière des équipements publics dont la réalisation par ERDF est rendue nécessaire par l'opération de construction sus-visée, avenue Paul Floret, 84700 Sorgues.

En conséquence, il a été convenu entre les parties ce qui suit :

Article 1^{er} : Périmètre du Projet Urbain Partenarial

Sur le périmètre délimité sur le plan cadastral annexé à la convention, les parties conviennent de mettre en œuvre un projet urbain partenarial tendant à la prise en charge de tout ou partie des équipements publics que nécessite l'opération de construction.

Références cadastrales : DK68, DK 72.

Article 2 : Equipements publics rendus nécessaires et prise en charge financière

Les équipements publics nécessaires à la réalisation de l'opération d'aménagement mentionnée en préambule sont les suivants :

Raccordement au réseau d'électricité avec un allongement de 250 mètres à partir du poste « Gentilly ». Le coût de ce raccordement à la charge de la collectivité est estimé par ERDF à 28 313,13 € HT, soit 33 868,48 € TTC.

Cependant, cet équipement pouvant être utilisé ou être utile partiellement pour d'autres besoins que le programme immobilier prévu, il est mis à la charge du pétitionnaire 80 % du coût d'extension ERDF.

En conséquence, le montant de la participation à la charge de la SEM de la Ville de Sorgues s'élèverait à 27 094,78 € TTC.

Article 3 : Délais de réalisation

ERDF indique que le délai des travaux est de 4 à 6 mois après l'ordre de service de la commune et l'accord du pétitionnaire au sujet des devis respectifs.

La commune s'engage à signer l'ordre de service dans un délai de 3 mois après la délivrance du permis de construire apuré de tout recours.

Article 4 : Paiement de la participation de PUP

Le paiement de ces participations financières interviendra selon les modalités suivantes :

Après obtention du permis de construire apuré de tout recours, un versement unique sera effectué au plus tard dans le délai de 3 mois à compter du démarrage des travaux des équipements publics.

Le versement sera précédé d'un titre de recettes émis par la Commune et sera adressé au pétitionnaire dans un délai minimum de 30 jours précédant l'échéance fixée ; si ce délai n'est pas respecté, le paiement devra intervenir dans un délai de 30 jours suivant la notification du titre de recettes.

Article 5 : Exclusion de la taxe d'aménagement

A compter de la conclusion de la présente convention, les constructions qui seront édifiées sur chacun des terrains d'assiette de l'opération mentionnée à l'article 1^{er} sont exclues du champ d'application de la part communale de la taxe d'aménagement durant une période de 5 ans.

Les autres contributions d'urbanisme applicables aux projets d'aménagement ou de construction restent quant à elles exigibles le cas échéant, qu'elles soient en vigueur au jour de la signature de la présente convention ou qu'elles soient instituées ultérieurement. Sont notamment exigibles :

- La part départementale de la taxe d'aménagement ;
- La redevance d'archéologie préventive ;
- La participation pour l'assainissement collectif.

Article 6 : Caractère exécutoire

Après sa signature par l'ensemble des parties, la présente convention est exécutoire à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Article 7 :

Si les équipements publics définis à l'article 2 n'ont pas été achevés dans les délais prescrits par la présente convention, les sommes représentatives du coût des travaux non réalisés sont restituées à la SEM de la Ville de Sorgues sans préjudice d'éventuelles indemnités fixées par les juridictions compétentes.

Article 10 :

Toutes modifications éventuelles des modalités d'exécution de la convention de PUP doivent faire l'objet d'avenants à la présente convention.

Fait en 3 exemplaires originaux, à Sorgues, le

Le Président de la SEM de Sorgues,

Jacques GRAU

Le Maire,

Thierry LAGNEAU



CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
DE MME CLAUDINE AILLOT-BRES
ATTACHEE PRINCIPALE

ENTRE

La Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze représentée par Monsieur le Président **Alain ROCHEBONNE**,

ET

La Commune de Sorgues représentée par Monsieur le Maire **Thierry LAGNEAU**,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet et durée de la mise à disposition :

La Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze, met **Mme Claudine AILLOT-BRES**, Attachée Principale, à disposition de la Commune de Sorgues à raison de **40 %**, pour exercer les fonctions relevant des missions du service Proximité et Cohésion :

- Élaboration, mise en œuvre et suivi du contrat de ville
- Management du service Proximité et Cohésion

à compter du **1^{er} Février 2015** pour une durée d'un an.

ARTICLE 2 : Conditions d'emploi :

Le bénéficiaire de la présente convention fixe les conditions de travail de **Mme Claudine AILLOT-BRES**. La durée de travail de **Mme Claudine AILLOT-BRES** s'élève à 14 heures hebdomadaires (pouvant être annualisées).

Eu égard à la quotité de travail pour laquelle **Mme AILLOT-BRES** est mise à disposition, les décisions relatives :

- ✓ Aux congés annuels
- ✓ Aux congés de maladie

Régis par les 1° et 2° de l'article 57 de la loi du 26 janvier 1984, reviennent à la CCPRO.

La Commune de Sorgues en est informée.

De même, la situation administrative de **Mme Claudine AILLOT-BRES** :

- ✓ Avancement,
- ✓ Aménagement de la durée du travail
- ✓ Congés de formation professionnelle ou pour formation syndicale
- ✓ Congés prévus aux 3° à 11° de l'article 57 à l'article 60 sexies de la loi du 26 janvier 1984

Est gérée par la CCPRO, après avis le cas échéant de la Commune de Sorgues.

L'autorité de l'administration d'origine ayant pouvoir de nomination exerce le pouvoir disciplinaire.

Matériel mis à disposition :

La commune de Sorgues s'engage à mettre à disposition de **Mme Claudine AILLOT-BRES** le matériel nécessaire à l'exercice de ses fonctions.

ARTICLE 3 : Rémunération :

La Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze versera à **Mme Claudine AILLOT-BRES**, la rémunération correspondant à son grade d'origine.

Sous réserve des remboursements de frais, elle ne peut percevoir aucun complément de rémunération.

ARTICLE 4 : Conditions de remboursement :

Pour les prestations exercées par l'agent, la Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze sera remboursée par la partie bénéficiaire, la Commune de Sorgues.

Sur présentation d'un état détaillé, la Commune de Sorgues remboursera semestriellement à la CCPRO le montant de la rémunération de **Mme Claudine AILLOT-BRES** ainsi que les cotisations et contributions y afférentes correspondant à son grade d'origine :

- ✓ Charges sociales,
- ✓ Taxes,
- ✓ Cotisations,
- ✓ Frais médicaux,
- ✓ Formations,
- ✓ Missions,
- ✓ Les charges en matériel divers et assimilés (véhicules, téléphone...)

En lien avec les missions de la mise à disposition.

ARTICLE 5 : Contrôle et évaluation de l'activité :

Un rapport, accompagné d'une évaluation, sur la manière de servir de **Mme Claudine AILLOT-BRES** sera établi par la Commune de Sorgues, une fois par an et transmis à la Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze qui établira l'évaluation.

En cas de faute disciplinaire la collectivité d'origine est saisie par la collectivité d'accueil.

ARTICLE 6 : Durée et date d'effet de la convention :

La présente convention est établie pour une durée de **12 mois** à compter du **01 Février 2015**.

Elle ne peut être reconduite que de façon expresse.

ARTICLE 7 : Fin de la mise à disposition :

La mise à disposition de **Mme Claudine AILLOT-BRES** peut prendre fin :

- Avant le terme fixé à l'article 1 de la présente convention, à la demande de l'intéressé ou de la collectivité ou de l'établissement d'origine ou d'accueil sous réserve d'un préavis de 2 mois.
- Au terme prévu à l'article 1 de la présente convention.

En cas de faute disciplinaire, il pourra être mis fin sans préavis à la mise à disposition par accord entre la collectivité d'origine et la collectivité d'accueil.

Fait à Bédarrides, le 17 mars 2015

Alain ROCHEBONNE,
Président de la CCPRO
(Cachet et Signature)

Thierry LAGNEAU,
Mairie de Sorgues
(Cachet et Signature)

DEPARTEMENT du VAUCLUSE



Syndicat Mixte Rhône Ventoux

Commune de Sorgues

S.D.E.I. (Lyonnaise des Eaux)

-- oOo --

**CONVENTION TRIPARTITE
POUR LA FACTURATION DU SERVICE
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

-- oOo --

Entre :

La **Commune de Sorgues**, sise Centre Administratif, Route d'Entraigues – BP 310 – 84706 SORGUES CEDEX, représentée par **Monsieur Thierry LAGNEAU, son Maire**, agissant en cette qualité et autorisé aux fins des présentes par délibération n° _____ du Conseil Municipal en date du _____,

désignée dans ce qui suit par l'abréviation « **La Collectivité** »

d'une part,

Et

Le **Syndicat Mixte des Eaux de la Région Rhône-Ventoux**, sise Chemin de l'hippodrome – 84200 CARPENTRAS, représenté par Monsieur Jérôme BOULETIN, son Président, agissant en cette qualité en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués,

désigné dans le texte qui suit par l'appellation « **Le Syndicat** »,

d'autre part,

Et

Lyonnaise des Eaux France, Société anonyme au capital de 422.224.040 euros, ayant son siège social à la Tour CB21 - 16 place de l'Iris - 92040 Paris La Défense, inscrite au registre du commerce de Nanterre sous le numéro 410 034 607, dont la marque locale est SDEI, représentée par **Monsieur Rodolphe LELIÈVRE**, Directeur des Opérations, agissant en cette qualité en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués,

d'une dernière part.

Il est préalablement exposé ce qui suit :

Par contrat d'affermage signé et enregistré en Sous-Préfecture de Carpentras le _____, la commune de Sorgues a confié la gestion de son service public de collecte des eaux usées à la Société Lyonnaise des Eaux France (LDEF) sous sa marque locale « SDEI », désignée dans le texte qui suit par l'appellation « Déléataire de la Collectivité ».

Par ailleurs, pour la commune de Sorgues, par une délibération du 5 avril 2013, le Syndicat Rhône Ventoux a approuvé un contrat confiant l'affermage du réseau d'eau potable dont elle a la compétence à la Société Lyonnaise des Eaux pour sa marque locale « SDEI », désignée dans le texte qui suit par l'appellation la « SDEI ».

En application des dispositions des articles L.2224-12-2 et R. 2224-19-1 et suivants du CGCT et de l'article L. 1331-8 du Code de la santé publique, La Collectivité a institué une redevance d'assainissement collectif, et a souhaité que la facturation et le recouvrement soient effectués sur la même facture que celle du service de distribution publique d'eau potable.

Il convient donc d'établir une convention pour que la SDEI, émettrice de la facturation de l'eau sur ces communes, assure la facturation des redevances d'assainissement collectif sur les factures d'eau en respectant les impératifs du contrat et du règlement de Service de l'Assainissement.

Ceci ayant été exposé, il a été convenu ce qui suit.

ARTICLE 1ER : OBJET

La présente convention a pour objet de définir les principes et les modalités selon lesquels, à la demande de la **Collectivité, la SDEI** procède, dans le cadre des dispositions de l'article R.2224-19-1 et suivants du CGCT, à l'établissement de la facturation et au recouvrement de la redevance relatif au service public de collectes des eaux usées relevant de la compétence de **La Collectivité** auprès des abonnés du service public d'eau potable.

A cet effet, les parties s'accordent sur les définitions suivantes pour l'application de la présente convention :

- branchement eau potable de référence : branchement eau potable utilisé pour établir le volume facturé ;
- branchement assainissement : dispositif raccordant la boîte de raccordement à la canalisation publique d'assainissement. Le branchement assainissement peut présenter les caractéristiques suivantes :
 - branchement raccordé : installation privée raccordée (conformément à la réglementation) à la boîte de raccordement,
 - branchement raccordable : installation privée non raccordée ou mal raccordée (raccordement non-conforme à la réglementation) à la boîte de raccordement,
 - branchement non raccordé autorisé : installation privée non raccordée à la boîte de raccordement par autorisation de la collectivité,
- date d'assujettissement : date à partir de laquelle le propriétaire est redevable de la taxe d'assainissement, c'est-à-dire date à laquelle l'immeuble est raccordable ;
- date de mise en service : date à partir de laquelle le client est redevable de la redevance d'assainissement, c'est-à-dire date à laquelle l'immeuble est raccordé ou date de mise en conformité du raccordement ;
- redevance d'assainissement : correspond à la part délégataire et la part collectivité ainsi qu'à la TVA perçues en contrepartie du service de l'assainissement pour les immeubles raccordés ;
- taxe d'assainissement : correspond à la somme, au moins équivalente à la redevance d'assainissement, instituée par la collectivité, le cas échéant, pour les immeubles raccordables et non raccordés dans les délais réglementaires ; celle-ci est recouvrée si besoin directement par **La Collectivité** via le trésor public,
- SI : système d'information de gestion clientèle (fichier client).

ARTICLE 2 : GESTION DES DONNEES DES CLIENTS ET PROPRIETAIRES REDEVABLES

A l'entrée en vigueur de la présente convention, **le Délégué de la Collectivité** communique à la **SDEI**, les données en sa possession relatives au service de l'assainissement collectif pour le périmètre concerné, à savoir :

- adresse du branchement,
- nom et adresse du client / nom et adresse du propriétaire,
- caractéristiques du branchement assainissement (raccordé, raccordable, non raccordé autorisé),
- date de mise en service du branchement assainissement sous réserve de la connaissance de celle-ci,
- index du compteur d'eau à la date d'assujettissement ou à la date de mise en service et/ou indication de la source d'alimentation en eau si distincte ou supplémentaire de celle du service d'eau potable du **Syndicat**,
- forages : lorsque le propriétaire n'est pas client du service de l'eau potable public pour lesquels une facturation spécifique pour rejet d'eau de forage au réseau d'eaux usées est émise par **le Délégué de la Collectivité**.

La SDEI est tenue de mettre à jour son SI dans un délai maximum de 15 jours calendaires à compter de la réception des données transmises par **le Délégué de la Collectivité**. Elle émet les factures sur ces bases en fonction des indications qui précèdent.

La SDEI communique au **Délégué de la Collectivité** dans le 1^{er} semestre de l'année en cours, les données suivantes de l'année N-1 à savoir :

- la liste intégrale des abonnés au service de l'eau avec l'indication des clients déjà assujettis à la redevance d'assainissement collectif. Sur cette liste, **le Délégué de la Collectivité** peut -avec l'aide éventuelle de **La Collectivité**- porter des indications d'assujettissement pour les éventuels nouveaux clients à assujettir et transfère le fichier ainsi modifié à **la SDEI**,
- le nombre total d'abonnés sur chaque commune concernée du territoire de **la Collectivité**,
- le volume facturé pour chaque commune concernée du territoire de **la Collectivité**,
- le pourcentage d'impayés et de réclamations sur chaque commune concernée du territoire de **la Collectivité**,
- la liste des abonnés ayant bénéficié de mesures d'écèlement ou de majoration en matière de redevance d'assainissement (détaillé en termes de volume et de coût).

Attention : les clients conventionnés par le **Délégué de la Collectivité** ne font pas partie des éléments à fournir ; le **Délégué de la Collectivité** se chargeant de facturer directement ces usagers.

La Délégué de la Collectivité communiquera au **Syndicat** une copie de l'ensemble des pièces et données transmises à **la SDEI** dans le cadre des dispositions du présent article.

ARTICLE 3 : GESTION DES CONTRATS DES CLIENTS ET PROPRIETAIRES REDEVABLES

3.1. Création de branchement assainissement

Lors de la création de tout nouveau contrat d'abonnement eau potable, **la SDEI** doit, si le client est redevable des redevances d'assainissement, intégrer la facturation de l'assainissement au compte client. En cas de non connaissance de ce critère technique, une demande d'information au cas par cas en temps réel est expédiée par courriel par **la SDEI** au **Déléataire de la Collectivité** qui y répond pour connaître la nature du système de rejet des effluents du client.

La SDEI se charge de mettre à jour son SI pour le compte client en fonction de ces éléments, dans les conditions définies à l'article 2 ci-dessus.

Dans l'éventualité de la nécessité pour **le Déléataire de la Collectivité** d'établir une convention de rejet avec un client, **le Déléataire de la Collectivité** informe **la SDEI** pour exonération de la redevance assainissement sur les factures émises par **la SDEI** et la facturation du montant de la convention est effectuée par **le Déléataire de la Collectivité**.

3.2. Branchement assainissement existant

En début de contrat, **le Déléataire de la Collectivité** adresse gratuitement le nouveau règlement du service de l'assainissement aux clients existants du service de l'assainissement.

Pour toute nouvelle création de contrat d'abonnement eau, pour les clients assujettis aux redevances assainissement, **la SDEI** joint gratuitement à la facture contrat, un exemplaire du règlement de service assainissement mis à disposition par **le Déléataire de la Collectivité**.

A la résiliation du contrat d'abonnement au service de l'eau, **la SDEI** émet une facture d'arrêt de compte tant pour le service de l'eau que pour celui de l'assainissement si concerné.

3.3. Nouveau branchement eau potable

Lors de la mise en service d'un nouveau branchement eau potable, **la SDEI** doit solliciter à l'acceptation du branchement **le Déléataire de la Collectivité** pour connaître la nature : « raccordé ou non raccordé » du branchement assainissement au réseau d'eaux usées. **Le Déléataire de la Collectivité** doit répondre à cette demande dans un délai d'un mois après sollicitation et **la SDEI** doit en tenir compte pour la mise à jour du SI et la facturation exhaustive du client.

ARTICLE 4 : FACTURATION DES REDEVANCES ET DE LA TAXE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

4.1. Obligations du Délégué de la Collectivité

Le **Délégué de la Collectivité** est seule responsable du calcul des tarifs de la redevance d'assainissement applicables sur les communes du territoire de **la Collectivité**.

Le **Délégué de la Collectivité** est seule responsable de la facturation et de la mise à jour de la base clientèle pour les usagers disposant d'un forage ou d'une autre source d'eau que celle du réseau public d'eau potable et rejetant leurs effluents au réseau public d'assainissement collectif.

Le **Délégué de la Collectivité** notifie, au plus tard un mois avant la date de chaque facturation, à **la SDEI** les tarifs à appliquer. En l'absence de notification faite à **la SDEI** dans ce délai, celle-ci reconduit les tarifs fixés pour la période de consommation précédente.

Le **Délégué de la Collectivité** communique impérativement un mois avant la facturation :

- la liste des abonnés assujettis mise à jour ainsi que ceux pour lesquels une majoration des redevances d'assainissement doit être effectuée sur la base d'une liste exhaustive préalable transmise par **la SDEI** indiquant tous les clients actifs avec une distinction des clients redevables uniquement des redevances eau seules et ceux assujettis assainissement,
- les tarifs assainissement à appliquer,
- la liste mise à jour des clients avec convention de rejet (facturés directement par le **Délégué de la Collectivité**) qui seront donc exonérés par **la SDEI**.

4.2. Obligation de la SDEI

Les attributions de **la SDEI** sont :

Clientèle :

- paramétrage du fichier des abonnés pour la facturation de la redevance assainissement en fonction des indications transmises par le **Délégué de la Collectivité** avec mise à jour du fichier en fonction des arrivées, mutations et résiliations des abonnés, avec transmission annuelle d'un fichier exhaustif (type Excel) des clients actifs « Eau Potable », avec distinction entre clients assujettis assainissement collectif et autres pour permettre la mise à jour par le **Délégué de la Collectivité** du fichier des assujettis ; ce fichier indique le numéro du compteur qui alimente chaque client ;
- mise à jour du fichier tarifs à partir des éléments communiqués par le **Délégué de la Collectivité** avant la facturation ;
- facturation de la redevance assainissement en fonction des éléments repris sur la facture d'eau et avec la même périodicité ;

- recouvrement par la **SDEI** des sommes dues dans le cadre des usages habituels pour la facturation de l'eau. Le cycle de recouvrement comprenant, dans les délais contractuels de suivi de la facture : une lettre de rappel simple de non paiement, une lettre de mise en demeure puis une lettre avec préavis de coupure d'eau ;

Attention, la facture client intégrant la facturation du Service de l'Eau et de l'Assainissement, en cas de paiement partiel du montant total de la facture, le montant du règlement considéré comme un acompte sur la facture est systématiquement imputé au prorata des redevances facturées.

- reversement par la **SDEI** au **Déléataire de la Collectivité** des redevances assainissement (part **Collectivité** et part **Déléataire**) perçues dans le cadre du service public d'assainissement collectif. Pour se faire, le **Déléataire de la Collectivité** ouvrira dans sa comptabilité un compte spécial « assainissement » permettant le contrôle du produit de la redevance assainissement. La **SDEI** se charge de l'application de la taxe de modernisation des réseaux, perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC), et assure comme le veut la règle le reversement directement à l'Agence de l'Eau RMC ;
- la **SDEI** se charge de faire suivre les éventuels courriers clients dont le **Déléataire de la Collectivité** a été destinataire ou qui concernent totalement ou partiellement une problématique liée à l'assainissement :
 - correspondance des usagers du service de l'assainissement spécifique à l'application des redevances assainissement,
 - demande relative au réseau ou au traitement assainissement,
 - demande relative à une demande d'écèlement pour les parts assainissement pour un client ne bénéficiant pas de l'application des conditions de la Loi Warsmann et son décret d'application du 24 septembre 2012. Par contre pour les clients bénéficiant de l'application de cette Loi et à l'unique exigence que toutes les conditions soient réunies, la **SDEI** traite directement sans en aviser le **Déléataire de la Collectivité** le dossier d'écèlement ; seul est transmis un récapitulatif annuel (voir article 2) fourni par la **SDEI** au **Déléataire de la Collectivité** qui contient le détail de tous les dossiers d'écèlement traités dans l'année.

Ces divers courriers sont gérés directement par le **Déléataire de la Collectivité**.

- La **SDEI** met à disposition du **Déléataire de la Collectivité** deux fois par an (fin juin et fin décembre), sous format informatique (type Excel), après les opérations de calcul et d'édition des factures effectuées dans le cadre de la facturation de la redevance assainissement des communes concernées de la **Collectivité**, la liste complète détaillée par commune des abonnés facturés avec indication des volumes assujettis par abonné, les montants par redevance (tant en part fixe si elle existe que variable), les dates de relevés d'index ayant permis le calcul du volume facturé y compris notamment le détail par motif des factures aperiodiques de régularisation effectuées pour le compte du **Déléataire de la Collectivité** par la **SDEI**.

Cet état doit être fourni sous format électronique (tableur fichier Excel) aux adresses suivantes : bertrand.lepicier@lyonnaise-des-eaux.fr, patrick.chaumont@lyonnaise-des-eaux.fr, nathalie.limongi@lyonnaise-des-eaux.fr et najia.laakabi@lyonnaise-des-eaux.fr

Si ces adresses électroniques viennent à changer, un courrier est adressé à **la SDEI** pour qu'elle puisse les prendre en charge et fournir les éléments au **Déléataire de la Collectivité**.

Reversement :

La SDEI encaisse les redevances et taxes d'assainissement collectif en même temps que les sommes relatives à l'eau.

Les produits encaissés* pour le compte de Déléataire de la Collectivité, part délégataire et part communautaire Assainissement, lui seront versés dans un délai suffisant pour permettre le reversement des parts Collectivité aux dates prévues au contrat, dont le paiement est prévu à réception d'un titre de recette.

Selon le calendrier suivant :

- 1^{er} reversement au plus tard le 15 février correspondant au total des sommes facturées et encaissées entre le 1^{er} octobre n-1 et le 31 décembre n-1, avec impayés arrêtés à fin décembre n-1,
- 2^{ème} reversement au plus tard le 15 mai correspondant au total des sommes facturées et encaissées entre le 1^{er} janvier n et le 31 mars n, avec impayés arrêtés à fin mars n,
- 3^{ème} reversement au plus tard le 15 août correspondant au total des sommes facturées et encaissées entre le 01 avril n et le 30 juin n, avec impayés arrêtés à fin juin n,
- 4^{ème} reversement au plus tard le 15 novembre correspondant au total des sommes facturées et encaissées entre le 01 juillet n et le 30 septembre n, avec impayés arrêtés à fin septembre n.

Toute somme non versée à ces dates porte intérêt au taux d'intérêt légal en vigueur.

Lors de chaque reversement, la **SDEI** devra apporter à la **Collectivité** et à **son Déléataire** un état détaillé des montants restant dus (impayés ou abandons de créances) comprenant à minima les informations suivantes :

- La référence de la facture SDEI
- Le nom ou la raison sociale de l'abonné
- Les montants concernés pour **la Collectivité**, son **Déléataire** et autres organismes
- Les éventuels volumes consommés mis en jeu
- Les motifs relatifs l'impayés ou l'abandon de créance

** On entend par montant encaissé le total des montants des émissions de factures périodiques (masse et calcul intermédiaire des clients « mensualisés ») et apériodiques sur la période déduction faite des impayés en cours.*

Le versement du solde sera accompagné d'un état récapitulatif, dont une copie sera transmise aux services de **la Collectivité**, sur lequel sont clairement mentionnés :

- le montant facturé pour le compte de **la Collectivité** et de **son Délégué**,
- la période de facturation,
- le volume facturé,
- le nombre de factures émises,
- le nombre de primes fixes facturées,
- le produit des parts variables facturées pour le compte de **la Collectivité** et de son **Délégué**.

ARTICLE 5 : PENALITES DE RETARD

La SDEI n'est pas tenue pour responsable des retards à la facturation ou à l'encaissement qui seraient provoqués par des causes indépendantes de sa gestion propre. Dans ce cas, **la SDEI** n'est pas tenue d'établir une facturation provisoire, ni une facturation spéciale, pour les redevances et taxes mentionnées à l'article 4.

En cas de retard injustifié ou de retard de plus de quinze (15) jours dû à sa gestion propre par rapport à l'échéance habituelle de facturation contractuelle, **la SDEI** est tenue au paiement de pénalités de retard.

Les pénalités pour retard dans le délai de versement prévu à l'article 4 commencent à courir, sans qu'il soit nécessaire de procéder à une mise en demeure, le lendemain du jour où le délai contractuel d'exécution des prestations est expiré.

Cette pénalité, qui ne peut excéder 50 % du montant de la rémunération de **la SDEI** (V), est calculée par application de la formule suivante :

$$P = V * R/1000$$

dans laquelle :

P = montant de la pénalité ;

V = la valeur des prestations sur laquelle est calculée la pénalité, cette valeur étant égale au montant en prix de base, hors variations de prix et hors du champ d'application de la TVA, de la partie des prestations en retard ou de l'ensemble des prestations si le retard d'exécution d'une partie rend l'ensemble inutilisable ;

R = le nombre de jours de retard et ne pouvant excéder 500.

Une fois le montant des pénalités déterminé, il est procédé à leur révision. Elles sont déduites du montant de la rémunération telle que prévue à l'article 7.1 de la présente convention.

La Collectivité devra être destinataire des informations liées à cet article.

ARTICLE 6 : IMPAYES, RECOURVEMENT ET INSTRUCTION DES LITIGES

En aucun cas la **SDEI** ne peut être tenue pour responsable vis-à-vis du **Déléataire de la Collectivité**, du non paiement des redevances et taxes d'assainissement collectif régulièrement mises en recouvrement.

La SDEI use de tous les moyens mis à sa disposition en application de l'article 4.2 de la présente convention et du règlement de service de l'eau pour permettre le recouvrement des sommes dues sur les parts assainissement de la facture.

Toutes les réclamations ou demandes d'explications relatives au service de l'assainissement présentées par les clients ou les propriétaires sont instruites et traitées par le **Déléataire de la Collectivité**. En cas de réception d'une réclamation de ce type par **la SDEI**, celle-ci informe le client ou propriétaire des coordonnées du **Déléataire de la Collectivité** et transmet sans délai à celle-ci toutes les correspondances relatives au service de l'assainissement (demandes d'informations, réclamations, contestations...) qui lui sont le cas échéant adressées.

En cas de fuite accidentelle :

Les usagers occupant d'un local d'habitation au sens de l'article R111-1-1 du Code de la construction et de l'habitation et selon le Décret n° 2012-1078 du 24 septembre 2012 (décret d'application de la Loi Warsmann), peuvent demander un écrêtement de leur facturation lorsque la consommation dépasse accidentellement le double de la consommation moyenne habituelle des périodes équivalentes sur les trois dernières années.

Pour les usagers dans cette situation, en cas de demande de d'écrêtement sur facture pour fuite accidentelle pour le volume d'eau n'ayant pas rejoint le réseau d'eaux usées, application systématique des conditions et obligations spécifiées par le décret d'application de la Loi Warsmann.

Pour les usagers non concernés par l'application de la Loi, les demandes sont systématiquement transférées au **Déléataire de la Collectivité** pour instruction. **Le Déléataire de la Collectivité** informe alors au cas par cas, par écrit (courriel) des décisions qu'elle est amenée à prendre en concertation avec **la Collectivité**, en matière d'écrêtement sur le montant de la redevance due par ces clients non concernés par l'application de la Loi Warsmann et lui indique la nature et le montant des régularisations à effectuer pour son compte sur les redevances assainissement.

Le Déléataire de la Collectivité garantit **la SDEI** contre tout recours qui serait exercé à son encontre par des clients du service de l'assainissement, à l'exception d'un manquement de **la SDEI** aux obligations qui lui incombent au titre de la présente convention.

Le Déléataire de la Collectivité conserve l'entière responsabilité des obligations relatives à l'exploitation du service public d'assainissement collectif.

ARTICLE 7 REMUNERATION DE LA SDEI

7.1. Prix des prestations

Les prestations relatives à la facturation et au recouvrement des redevances et taxes d'assainissement collectif incombant à **la SDEI** en application de la présente convention sont rémunérées (en valeur de base hors taxes au 1er janvier 2015) à raison de :

- **1,85 € HT par facture éditée** portant perception des redevances pour les clients existants au fichier des clients Eau Potable

Dans le cas de clients mensualisés, ce tarif est appliqué pour l'édition, l'envoi du calcul intermédiaire et la facture annuelle de régularisation (soit deux opérations par an).

7.2 Évolution du prix des prestations

Le prix fixé à l'article 7.1 est révisé selon les conditions prévues au contrat de délégation de service public d'assainissement de **la Collectivité** pour la révision des redevances d'assainissement soit :

Extrait du contrat de délégation de service public d'assainissement :

« .../ Chaque année, le tarif Délégataire appliqué aux abonnés est indexé une fois selon la formule précisée ci-après :

$$F_n = F_0 \times K1_n$$

$$R_n = R_0 \times K1_n$$

où :

- F_n représente le nouveau tarif en vigueur au moment où la prestation est facturée, F_0 le tarif de base.
- R_n représente le nouveau tarif en vigueur au moment où la prestation est facturée, R_0 le tarif de base.
- $K1_n$ un coefficient calculé à l'aide de la formule définie ci-dessous, et arrondi à la 4ème décimale.

Pour l'application une fois par an de l'index $K1_n$, le Délégataire prend en compte les dernières valeurs connues des paramètres composant la formule au premier jour de l'année civile considérée. Le calcul de l'index $K1_n$ est communiqué avant chaque facturation à la Collectivité.

Les indices employés pour déterminer $K1_n$ sont les suivants :

Paramètres	Définition des paramètres
ICHT-E (hors effet CICE)	Indice de coût horaire du travail, tous salariés, dans les industries de production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution (hors effet CICE)
351002	Indice électricité moyenne tension, tarif vert A
FSD2	Indice frais et services divers - Modèle de référence n°2
FD	Indice frais divers
TP10A	Indice canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fourniture de tuyaux

Formules de calcul des index $K1_N$:

$$k = 0,15 + 0,41 \frac{ICHT - E_n}{ICHT - E_0} + 0,07 \frac{351002_n}{351002_0} + 0,37 \frac{FSD2_n}{FSD2_0}$$

n est le nombre d'années depuis la signature du contrat.

Valeurs des paramètres

Les valeurs de base sont celles connues à la date de prise d'effet du présent contrat (*soit au 1^{er} janvier 2015*).

Suppression d'un paramètre

Au cas où l'un des indices ci-dessus n'est plus publié, la Collectivité et le Délégué se mettent d'accord, par simple échange de lettres, sur son remplacement par un paramètre équivalent correspondant sensiblement au même élément du prix de revient.

Le Délégué indique à la Collectivité la valeur et le mode de calcul du coefficient de raccordement entre l'ancien et le nouvel indice.

Ces nouveaux indices prennent effet dans un délai d'un mois à partir de la date à laquelle la Collectivité a été informée par le Délégué, sauf en cas de refus de celui-ci signifié au Délégué dans le même délai et justifié par des observations motivées. »

La **SDEI** adresse au **Délégué de la Collectivité**, en même temps que le versement du solde visé à l'article 4.2, une facture établie selon les dispositions de l'article 7.1. La somme correspondante est réglée par le **Délégué de la Collectivité** à la **SDEI** dans un délai de 30 jours fin de mois. Toute somme non versée à cette date porte intérêt au taux légal en vigueur.

ARTICLE 8 : DISPOSITIONS DIVERSES

Les signataires de la présente convention s'engagent à procéder aux déclarations et informations requises dans le cadre de la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'information, aux fichiers et aux libertés.

Chacun des signataires se réserve la possibilité de vérifier auprès de l'autre que ces obligations ont bien été remplies.

ARTICLE 9 : DUREE ET ENTREE EN VIGUEUR

La présente convention prend effet à la date de signature des trois parties pour la durée du contrat de délégation du service public d'assainissement conclu entre la Collectivité et son Délégué.

Elle cesse de plein droit de s'appliquer à l'échéance dudit contrat ou en cas de modification réglementaire des conditions actuelles de recouvrement des redevances d'assainissement collectif ou en cas de changement de mode de fonction du service de l'assainissement.

Fait à Carpentras, en trois exemplaires originaux, le

Pour La Collectivité,	Pour le Syndicat,
M. Thierry LAGNEAU, son Maire.	M. Jérôme BOULETIN, son Président.
SDEI, le Délégué de la Collectivité,	SDEI, le Délégué du Syndicat,
M. Rodolphe LELIÈVRE, Son Directeur des Opérations.	M. Rodolphe LELIÈVRE, Son Directeur des Opérations.

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT



Petite Enfance :

**Établissement d'accueil de
jeunes enfants 0 – 6 ans**

MULTI ACCUEIL

« LA COQUILLE »

SORGUES

Les conditions ci-dessous, complétées des «conditions particulières prestation de service unique» et des «conditions générales prestation de service ordinaire», constituent la présente convention.

Entre :

La commune de SORGUES, gestionnaire de l'EAJE **LA COQUILLE**, représenté par son Maire, dont le siège est situé 262 Rue COQUILLE – 84700 SORGUES,

Ci-après désigné «le gestionnaire» ;

Et :

La Caisse d'allocations familiales de Vaucluse représentée par Monsieur Delafosse Christian, Directeur, dont le siège est situé 6, rue Saint Charles 84049 Avignon cedex 9.

Ci-après désignée «la Caf».

L'objet de la convention

La présente convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service «unique» pour l'établissement ci-après : « **LA COQUILLE** ».

Le versement de la prestation de service

Le taux de ressortissants du régime général applicable est calculé selon les modalités suivantes : sur la base d'états de fréquentation communiqués pour le calcul annuel du droit PSU.

Le paiement par la Caf est effectué en fonction des pièces justificatives, détaillées dans les «conditions particulières» de la présente convention, produites et selon les dispositions précisées ci-après :

Acompte :

Le paiement d'un acompte limité à 70 % du droit prévisionnel N, est effectué au plus tard le 31 Août de l'année N, sur production au plus tard le 15 mars, des pièces suivantes :

- Budget prévisionnel année N
- Bordereau prévisionnel d'activités année N

Dans tous les cas, aucun versement d'acompte ne pourra être effectué au titre de l'année N après le 31/12 de l'exercice concerné.

Solde :

Chaque année, un ajustement s'effectuera au moment de la liquidation du droit réel, basé sur le bilan d'activité et la production des justificatifs au plus tard le 28 février de l'année N+1.

Ce qui peut entraîner :

- un versement complémentaire,
- la mise en recouvrement d'un indu.

Cet indu fait l'objet d'une régularisation sur le prochain versement ou d'un remboursement direct à la Caf.

L'absence de fourniture de justificatifs au 30/06 de l'année qui suit l'année du droit (N) examiné peut entraîner la récupération des montants versés et le non versement du solde.

Après le 31/12 de l'année N +1, aucun versement ne pourra être effectué au titre de l'année N.

Le suivi des engagements et l'évaluation des actions

Les termes de la présente convention font l'objet d'un suivi réalisé en concertation.

La Caf et le gestionnaire conviennent conjointement des modalités de suivi des engagements.

Chaque année, le gestionnaire en concertation avec la Caf peut procéder à des enquêtes de satisfaction auprès des bénéficiaires de l'équipement. Les résultats de ces enquêtes seront transmis à la Caf.

L'évaluation des conditions de réalisation des actions auxquelles la Caf a apporté son concours, sur un plan qualitatif comme quantitatif, est réalisée dans les conditions définies d'un commun accord entre la Caf et le gestionnaire.

L'évaluation porte notamment sur :

- la conformité des résultats au regard des objectifs inhérents à la mise en oeuvre de la PSU et de prise en compte de l'évolution des besoins des familles,
- l'impact des actions ou des interventions, s'il y a lieu, au regard de leur utilité sociale ou de l'intérêt général,
- les prolongements susceptibles d'être apportés à la convention, y compris la conclusion d'une nouvelle convention.

La durée de la convention

La présente convention de financement est conclue du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018.

En cochant cette case, «le gestionnaire» reconnaît avoir pris connaissance des éléments constitutifs de la présente convention :

- les modalités ci-dessus dont il est établi un original pour chacun des signataires,
- les «conditions particulières prestation de service unique» en leur version d'avril 2014 et les «conditions générales prestation de service ordinaire» en leur version de juin 2013, documents disponibles sur le site internet « www.caf.fr » de la Caf de Vaucluse.

et « le gestionnaire » les accepte.

Fait à Avignon,

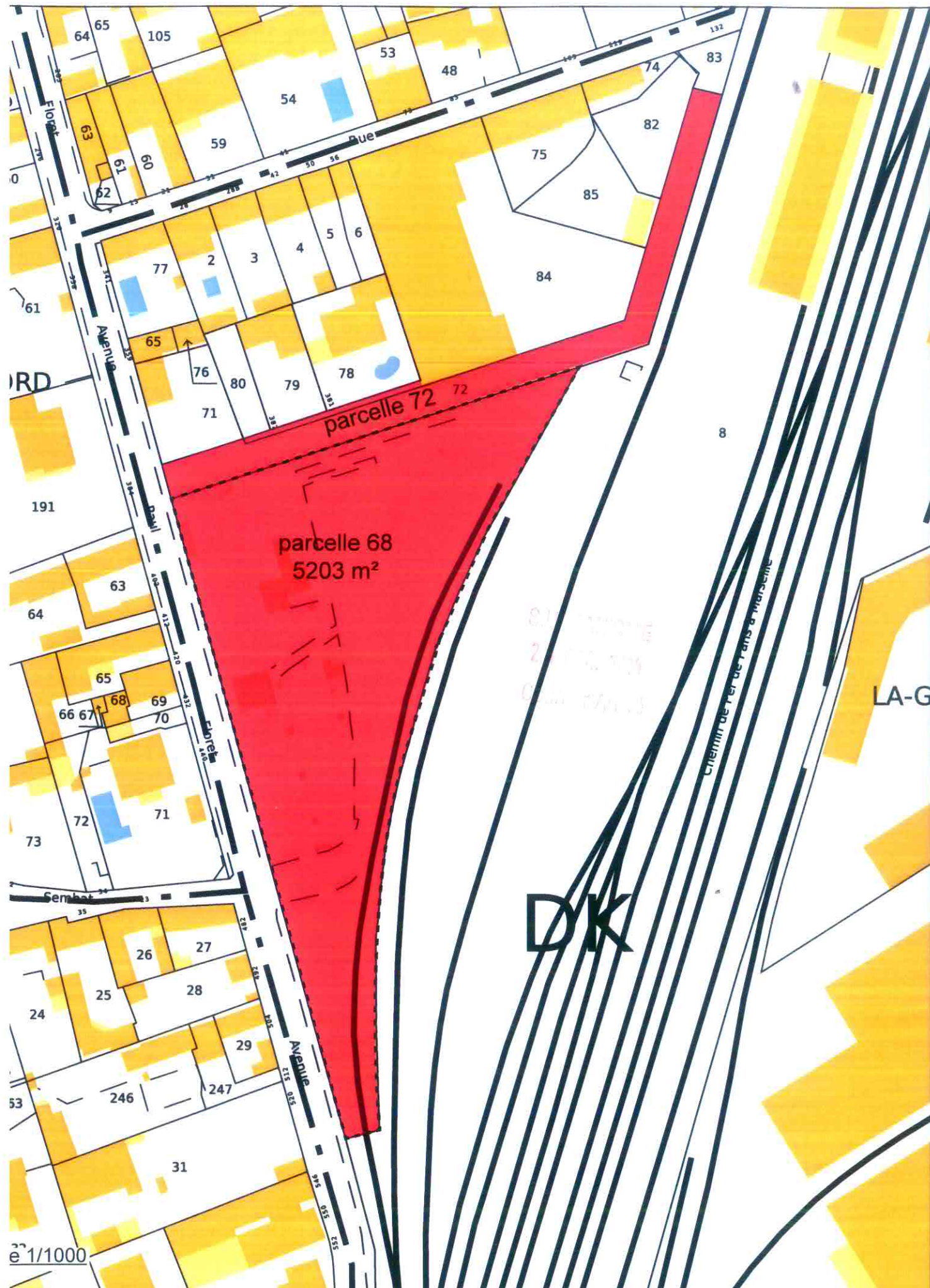
le

en 2 exemplaires

La Caf,

Le gestionnaire,

Christian DELAFOSSE,
Directeur



parcelle 68
5203 m²

parcelle 72

DK

LA-G

1/1000

Chemin de Fer de Paris à Marseille



REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SORGUES

Numéro SIRET : 21840129700187

POSTE COMPTABLE DE SORGUES

M14

BUDGET PRIMITIF
Voté par Nature

BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2015

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	27 193 056.54	25 356 505.50
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE DE FONCTIONNEMENT REPORTE		1 836 551.04
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		27 193 056.54	27 193 056.54

INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	6 690 971.51	6 633 956.68
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	630 958.73	31 447.46
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		656 526.10
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		7 321 930.24	7 321 930.24

TOTAL			
TOTAL DU BUDGET		34 514 986.78	34 514 986.78

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 642 876.12		4 421 156.45	4 421 156.45	4 421 156.45
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	13 902 950.00		14 030 600.00	14 030 600.00	14 030 600.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	108 000.00		142 000.00	142 000.00	142 000.00
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	4 861 603.99		4 388 348.17	4 388 348.17	4 388 348.17
Total des dépenses de gestion courante		23 515 430.11		22 982 104.62	22 982 104.62	22 982 104.62
66	CHARGES FINANCIERES	206 574.97		181 412.23	181 412.23	181 412.23
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	373 200.00		360 700.00	360 700.00	360 700.00
68	DOTATIONS AMORTISSEMENT ET PROVISIONS	30 000.00		30 000.00	30 000.00	30 000.00
022	DEPENSES IMPREVUES			99 200.00	99 200.00	99 200.00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		24 125 205.08		23 653 416.85	23 653 416.85	23 653 416.85
023	VIREMENT SECTION D'INVESTISSEMENT	1 239 155.01		2 378 890.09	2 378 890.09	2 378 890.09
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 012 907.39		1 160 749.60	1 160 749.60	1 160 749.60
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 252 062.40		3 539 639.69	3 539 639.69	3 539 639.69
TOTAL		26 377 267.48		27 193 056.54	27 193 056.54	27 193 056.54

+

D 002 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	27 193 056.54
--	---------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	124 000.00		97 000.00	97 000.00	97 000.00
70	PRODUITS DES SERVICES	1 231 980.00		1 383 334.75	1 383 334.75	1 383 334.75
73	IMPOTS TAXES	18 273 659.88		18 624 328.88	18 624 328.88	18 624 328.88
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS	5 229 838.00		4 676 334.00	4 676 334.00	4 676 334.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	491 276.00		469 600.00	469 600.00	469 600.00
Total des recettes de gestion courante		25 350 753.88		25 250 597.63	25 250 597.63	25 250 597.63
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	23 000.00		8 000.00	8 000.00	8 000.00
78	REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	30 000.00		4 000.00	4 000.00	4 000.00
Total des recettes réelles de fonctionnement		25 403 753.88		25 262 597.63	25 262 597.63	25 262 597.63
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	51 985.76		93 907.87	93 907.87	93 907.87
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		51 985.76		93 907.87	93 907.87	93 907.87
TOTAL		25 455 739.64		25 356 505.50	25 356 505.50	25 356 505.50

+

R 002 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	1 836 551.04
---	--------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	27 193 056.54
--	---------------

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 445 731.82
---	--------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à Réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	283 778.06	29 845.32	332 936.76	332 936.76	362 782.08
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	1 244 272.60	6 780.63	719 960.00	719 960.00	726 740.63
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 166 622.22	329 365.98	1 426 106.32	1 426 106.32	1 755 472.30
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 449 546.53	264 966.80	2 233 481.20	2 233 481.20	2 498 448.00
	Total des opérations d'équipement					
Total des dépenses d'équipement		5 144 219.41	630 958.73	4 712 484.28	4 712 484.28	5 343 443.01
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	599 602.83		617 357.37	617 357.37	617 357.37
Total des dépenses financières		599 602.83		617 357.37	617 357.37	617 357.37
45x1	Total des opérations pour compte de tiers					
Total des dépenses réelles d'investissement		5 743 822.24	630 958.73	5 329 841.65	5 329 841.65	5 960 800.38
040	OPÉRATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	51 985.76		93 907.87	93 907.87	93 907.87
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	422 208.00		1 267 221.99	1 267 221.99	1 267 221.99
Total des dépenses d'ordre d'investissement		474 193.76		1 361 129.86	1 361 129.86	1 361 129.86
TOTAL		6 218 016.00	630 958.73	6 690 971.51	6 690 971.51	7 321 930.24

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	7 321 930.24
---	--------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à Réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
13	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT (hors 138)	249 812.00	31 447.46	87 095.00	87 095.00	118 542.46
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	1 754 565.64				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 541.00				
Total des recettes d'équipement		2 005 918.64	31 447.46	87 095.00	87 095.00	118 542.46
10	DOTATIONS	662 000.00		410 000.00	410 000.00	410 000.00
1068	Excédents de fonct. capitalisés	1 500 000.00		1 000 000.00	1 000 000.00	1 000 000.00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	216 600.00				
024	PRODUITS DES CESSIONS DES IMMOBILISATIONS	300 000.00		330 000.00	330 000.00	330 000.00
Total des recettes financières		2 678 600.00		1 740 000.00	1 740 000.00	1 740 000.00
45x2	Total des opérations pour compte de tiers					
Total des recettes réelles d'investissement		4 684 518.64	31 447.46	1 827 095.00	1 827 095.00	1 858 542.46
021	VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT	1 239 155.01		2 378 890.09	2 378 890.09	2 378 890.09
040	OPÉRATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 012 907.39		1 160 749.60	1 160 749.60	1 160 749.60
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	422 208.00		1 267 221.99	1 267 221.99	1 267 221.99
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 674 270.40		4 806 861.68	4 806 861.68	4 806 861.68
TOTAL		7 358 789.04	31 447.46	6 633 956.68	6 633 956.68	6 665 404.14

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3
RECETTES D'INVESTISSEMENT	
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	656 526.10
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	7 321 930.24
Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 445 731.82

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 642 876.12	4 421 156.45	4 421 156.45
-60 -	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	1 791 227.05	1 693 777.53	1 693 777.53
6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	22 000.00	22 000.00	22 000.00
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	325 000.00	285 000.00	285 000.00
606121	ELECTRICITE	448 000.00	452 000.00	452 000.00
606122	GAZ	395 000.00	368 000.00	368 000.00
60622	CARBURANTS	65 150.00	60 100.00	60 100.00
60623	ALIMENTATION	5 350.00	5 323.00	5 323.00
60624	PHARMACIE	50.00	50.00	50.00
60628	AUTRES FOURNITURES	13 300.00	12 900.78	12 900.78
606281	TRAVAUX EN REGIE	22 000.00	16 820.00	16 820.00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	35 550.00	32 173.75	32 173.75
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	127 111.00	112 534.00	112 534.00
606320	PETIT EQUIPEMENT REGIE	119 000.00	112 140.00	112 140.00
606321	PETIT EQUIPEMENT ATELIERS	2 500.00	2 450.00	2 450.00
606323	PETIT EQUIPEMENT MAGASIN	14 300.00	13 720.00	13 720.00
606324	MATERIEL JETABLE	8 800.00	8 800.00	8 800.00
606326	PETIT MATERIEL SECURITE	5 000.00	3 000.00	3 000.00
606328	PETIT EQUIPEMENT SONORISATION	5 700.00	2 000.00	2 000.00
60633	FOURNITURES DE VOIRIE	3 250.00	2 000.00	2 000.00
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	31 666.05	31 356.00	31 356.00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	19 500.00	18 000.00	18 000.00
60651	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	6 100.00	6 100.00	6 100.00
60652	ABONNEMENTS PERIODIQUES	10 000.00	10 000.00	10 000.00
60653	LIVRES DISQUES CASSETTES ADULTE (BIBLIO.MEDIA)	2 500.00	2 000.00	2 000.00
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	72 500.00	82 500.00	82 500.00
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	10 900.00	9 810.00	9 810.00
60688	AUTRES	3 000.00	5 000.00	5 000.00
606882	AUTRES FOURNITURES SERVICE INFORMATIQUE	18 000.00	18 000.00	18 000.00
-61 -	SERVICES EXTERIEURS	1 168 395.95	1 103 379.18	1 103 379.18
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	29 650.00	28 600.00	28 600.00
6116	PRESTATIONS ENTREPRISE	1 000.00		
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	25 500.00	22 000.00	22 000.00
6135	LOCATIONS MOBILIERES	64 300.00	49 937.20	49 937.20
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	99 000.00	106 510.00	106 510.00
61521	ENTRETIEN TERRAINS	74 000.00	70 700.00	70 700.00
61522	ENTRETIEN BATIMENTS	164 809.00	143 900.00	143 900.00
615223	ENTRETIEN BATIMENTS LES GRIFFONS	7 170.00	7 000.00	7 000.00
615224	ENLEVEMENT TAGS	4 000.00	1 000.00	1 000.00
61523	VOIES ET RESEAUX	42 386.00	23 000.00	23 000.00
615231	ENTRETIEN DES CANAUX	1 000.00	1 200.00	1 200.00
615232	DEBROUSSAILLEMENT	10 000.00	10 000.00	10 000.00
61524	BOIS ET FORETS	8 000.00	9 000.00	9 000.00
61551	ENTRETIEN MATERIEL ROULANT	47 000.00	55 000.00	55 000.00
61558	ENTRETIEN AUTRES BIENS MOBILIERES	23 513.95	19 502.22	19 502.22
615581	ENTRETIEN MATERIEL ATELIERS	1 000.00		
615583	ENTRETIEN MATERIEL SERVICE INFORMATIQUE	77 000.00	79 000.00	79 000.00
615585	ENTRETIEN MATERIEL SPORT	500.00		
6156	MAINTENANCE	188 562.00	178 158.00	178 158.00
616	PRIMES D'ASSURANCES	171 000.00	168 091.76	168 091.76
617	ETUDES ET RECHERCHES	18 535.00	30 688.00	30 688.00
6173	ETUDES ET RECHERCHES DIVERS	3 000.00	6 000.00	6 000.00
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	23 780.00	23 270.00	23 270.00
61822	DOCUMENTATION GENERALE KID	1 400.00	1 372.00	1 372.00
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	76 540.00	65 000.00	65 000.00
6185	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	1 200.00		
61881	FRAIS DE RELIURE	2 950.00	2 950.00	2 950.00
61883	FRAIS D'ANALYSE	1 600.00	1 500.00	1 500.00
-62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	1 492 253.12	1 460 299.74	1 460 299.74
6225	INDEMNITES AUX COMPTABLE ET REGISSEURS	8 622.00	9 900.00	9 900.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
6226	HONORAIRES	45 000.00	43 000.00	43 000.00
6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	166 480.00	156 401.00	156 401.00
6228	REMUNERATIONS DIVERSES	3 100.00	6 600.00	6 600.00
6231	ANNONCES INSERTIONS	26 000.00	21 200.00	21 200.00
6232	FETES ET CEREMONIES	156 000.00	146 710.00	146 710.00
62321	FETES ET CEREMONIES KID	1 800.00	1 764.00	1 764.00
62323	FETES ET CEREMONIES VOEUX PERSONNEL	24 250.50	10 000.00	10 000.00
62324	FETES ET CEREMONIES ARBRE DE NOEL	13 000.00	13 000.00	13 000.00
62325	FETES ET CEREMONIES	1 000.00	1 000.00	1 000.00
62326	SPECTACLE SCOLAIRE DE FIN D'ANNEE	10 000.00	8 000.00	8 000.00
62327	ACTION DE VALORISATION DU PATRIMOINE	5 000.00	4 100.00	4 100.00
62328	FETES CEREMONIES SPORTS - COMMUNICATION	9 500.00	9 500.00	9 500.00
62329	FORUM DES ASSOCIATIONS	21 000.00	21 000.00	21 000.00
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	46 100.00	44 000.00	44 000.00
6237	PUBLICATIONS	12 000.00	12 000.00	12 000.00
6238	DIVERS	28 000.00	25 000.00	25 000.00
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	38 950.00	38 910.00	38 910.00
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	2 000.00	2 100.00	2 100.00
6256	MISSIONS	18 500.00	16 000.00	16 000.00
6257	RECEPTIONS	5 000.00	4 000.00	4 000.00
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	46 000.00	46 100.00	46 100.00
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATION	82 000.00	60 000.00	60 000.00
62621	FRAIS TELECOMMUNICATION TELEPHONE MOBILE	28 000.00	20 000.00	20 000.00
62622	INTERNET	12 000.00	13 500.00	13 500.00
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	8 000.00	7 000.00	7 000.00
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS...)	126 820.00	119 870.00	119 870.00
62811	COTISATION	1 340.00	1 400.00	1 400.00
62812	COTISATION ACPUSI	370.00	370.00	370.00
62813	COTISATION AMFV	4 500.00	4 500.00	4 500.00
62814	COTISATION CAUE	1 800.00	1 830.00	1 830.00
62816	COTISATION SMDVF	3 100.00	3 100.00	3 100.00
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	20 000.00	22 000.00	22 000.00
62848	REDEVANCES POUR AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	5 571.12	4 000.00	4 000.00
6288	AUTRES	511 449.50	562 444.74	562 444.74
-63 -	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	191 000.00	163 700.00	163 700.00
63512	TAXES FONCIERES	135 000.00	120 000.00	120 000.00
637	AUTRES IMPOTS	42 000.00	38 000.00	38 000.00
6372	REDEVANCE SACEM	14 000.00	5 700.00	5 700.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	13 902 950.00	14 030 600.00	14 030 600.00
-62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	205 600.00	188 900.00	188 900.00
6215	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	4 000.00		
6216	PERSONNEL AFFECTE PAR LE GFP DE RATTACHEMENT	21 000.00	45 000.00	45 000.00
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	180 600.00	143 900.00	143 900.00
-63 -	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	118 500.00	121 900.00	121 900.00
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	40 000.00	42 900.00	42 900.00
6336	COTISATION CENTRE NATIONAL ET CGFPT	78 500.00	79 000.00	79 000.00
-64 -	CHARGES DE PERSONNEL	13 578 850.00	13 719 800.00	13 719 800.00
64111	REMUNERATION PRINCIPALE	6 862 000.00	6 765 000.00	6 765 000.00
64112	NBI SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	200 400.00	186 400.00	186 400.00
64118	AUTRES INDEMNITES	1 725 000.00	1 784 500.00	1 784 500.00
64131	REMUNERATION NON TITULAIRES	896 500.00	1 111 500.00	1 111 500.00
6417	REMUNERATION APPRENTIS	22 800.00	17 000.00	17 000.00
6451	COTISATION URSSAF	1 493 200.00	1 485 000.00	1 485 000.00
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	2 146 400.00	2 130 400.00	2 130 400.00
6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	56 000.00	61 500.00	61 500.00
6455	COTIS.POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	57 200.00	61 500.00	61 500.00
6458	COTISAT.AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	26 450.00	29 600.00	29 600.00
6471	PRESTATIONS VERSEES POUR LE CPTÉ DU FNAL	40 150.00	42 400.00	42 400.00
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	52 750.00	45 000.00	45 000.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	108 000.00	142 000.00	142 000.00
73925	PRELEVEMENT PR REVERSEMENT FISCALITE FPIC	108 000.00	142 000.00	142 000.00
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	4 861 603.99	4 388 348.17	4 388 348.17
-65 -	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 861 603.99	4 388 348.17	4 388 348.17
6521	DEFICIT DES BUDGETS A CARACTERE ADMINISTRATIF	565 924.09	552 627.67	552 627.67
6531	INDEMNITES	138 300.00	143 100.00	143 100.00
6532	FRAIS DE MISSION	3 500.00	2 000.00	2 000.00
6533	COTISATIONS DE RETRAITE	7 400.00	7 900.00	7 900.00
6535	FORMATION	10 000.00	10 000.00	10 000.00
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	20 000.00	20 000.00	20 000.00
6542	CREANCES ETEINTES	5 000.00	5 000.00	5 000.00
6553	SERVICE D'INCENDIE	723 841.00	723 841.00	723 841.00
65547	PARTICIPATION CANAL DE CRILLON	1 000.00	1 000.00	1 000.00
6558	AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	2 500.00	2 500.00	2 500.00
657362	SUBVENTION CCAS	1 100 000.00	1 100 000.00	1 100 000.00
65738	AUTRES ORGANISMES	38 424.00	36 782.00	36 782.00
6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS	1 996 685.30	1 541 146.50	1 541 146.50
657483	SUBVENTION FACADES	10 000.00	10 000.00	10 000.00
657485	PARTICIPATION MARIE RIVIER	194 754.00	199 316.00	199 316.00
657489	PARTICIPATION ECOLE STEINER	10 275.60	7 135.00	7 135.00
658	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	34 000.00	26 000.00	26 000.00
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=011+012+014+65+656		23 515 430.11	22 982 104.62	22 982 104.62
66	CHARGES FINANCIERES	206 574.97	181 412.23	181 412.23
-66 -	CHARGES FINANCIERES	206 574.97	181 412.23	181 412.23
66111	INTERETS REGLES A L'ECHANCE	186 574.97	166 412.23	166 412.23
66112	INTERETS RATTACHEMENT DES ICNE	10 000.00	5 000.00	5 000.00
6615	INTERETS LIGNE DE TRESORERIE	10 000.00	10 000.00	10 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	373 200.00	360 700.00	360 700.00
-67 -	CHARGES EXCEPTIONNELLES	373 200.00	360 700.00	360 700.00
6711	INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	5 000.00	5 000.00	5 000.00
6712	AMENDES FISCALES ET PENALES	40 000.00	40 000.00	40 000.00
6713	SECOURS ET DOTS	1 000.00	1 000.00	1 000.00
6714	BOURSES ET PRIX	69 700.00	63 700.00	63 700.00
6718	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS	120 000.00	115 000.00	115 000.00
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICE ANTERIEUR)	21 500.00	20 000.00	20 000.00
6745	SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	85 000.00	85 000.00	85 000.00
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	31 000.00	31 000.00	31 000.00
68	DOTATIONS AMORTISSEMENT	30 000.00	30 000.00	30 000.00
-68 -	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	30 000.00	30 000.00	30 000.00
6817	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS	30 000.00	30 000.00	30 000.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
022	DEPENSES IMPREVUES		99 200.00	99 200.00
022	DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT		99 200.00	99 200.00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		24 125 205.08	23 653 416.85	23 653 416.85

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
023	VIREMENT SECTION D'INVESTISSEMENT	1 239 155.01	2 378 890.09	2 378 890.09
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 239 155.01	2 378 890.09	2 378 890.09
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 012 907.39	1 160 749.60	1 160 749.60
- 67 -	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
- 68 -	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	1 012 907.39	1 160 749.60	1 160 749.60
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	1 012 907.39	1 160 749.60	1 160 749.60
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 252 062.40	3 539 639.69	3 539 639.69
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 252 062.40	3 539 639.69	3 539 639.69
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		26 377 267.48	27 193 056.54	27 193 056.54
RESTES A REALISER N-1				
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résultat)				27 193 056.54

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	5 000
Montant des ICNE de l'exercice N-1	10 000
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-5 000

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	124 000.00	97 000.00	97 000.00
-64 -	CHARGES DE PERSONNEL	124 000.00	97 000.00	97 000.00
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	9 000.00	13 000.00	13 000.00
64192	REMBOURSEMENTS I.J. C.P.A.M.	15 000.00	4 000.00	4 000.00
64193	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATION ASSURANCES	100 000.00	80 000.00	80 000.00
70	PRODUITS DES SERVICES	1 231 980.00	1 383 334.75	1 383 334.75
70311	CONCESSIONS CIMETIERE	20 000.00	27 000.00	27 000.00
70323	REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL	39 300.00	41 350.00	41 350.00
70388	AUTRES REDEVANCES ET RECETTES DIVERSES	680.00	1 310.00	1 310.00
70621	DROITS D'ENTREE BIBLIOTHEQUE	20 000.00	20 000.00	20 000.00
70622	DROITS D'ENTREE ECOLE DE MUSIQUE	52 000.00	55 000.00	55 000.00
70624	DROITS ENTREE SPECTACLES	6 000.00	7 000.00	7 000.00
70631	DROITS ENTREES PISCINE	125 000.00	129 000.00	129 000.00
70661	DROITS D'ENTREES CRECHE	250 000.00	266 000.00	266 000.00
70662	DROITS ENTREES HALTE GARDERIE	10 000.00		
70668	ACCUEIL DU MATIN ECOLES	10 000.00		
70669	PRESTATIONS CESAM	6 000.00	6 000.00	6 000.00
7067	CANTINES, ETUDES SURVEILLEES		55 000.00	55 000.00
7083	LOCATIONS DIVERSES (AUTRES QU'IMMEUBLES)	500.00	1 500.00	1 500.00
70841	AUX BUDGETS ANNEXES, C.C.A.S. ET CAISSE DES ECOLES	32 000.00	42 674.75	42 674.75
70848	AUX AUTRES ORGANISMES	222 000.00	242 000.00	242 000.00
70872	REMBOURSEMENTS DE FRAIS PAR LES BUDGETS ANNEXES	437 500.00	484 000.00	484 000.00
70878	REMBOURSEMENT FRAIS	1 000.00	5 000.00	5 000.00
7088	AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES		500.00	500.00
73	IMPOTS TAXES	18 273 659.88	18 624 328.88	18 624 328.88
73111	TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	9 341 531.00	9 478 700.00	9 478 700.00
7321	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	7 829 628.88	7 829 628.88	7 829 628.88
7322	DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	38 000.00	72 000.00	72 000.00
7325	FONDS PEREQUATION RESSOURCE COMMUNALE ET INTERCOMMUNALE		183 000.00	183 000.00
7336	DROITS DE PLACE	40 000.00	40 000.00	40 000.00
7337	DROITS DE STATIONNEMENT	3 000.00	3 000.00	3 000.00
7351	TAXE SUR L'ELECTRICITE	420 000.00	415 000.00	415 000.00
7355	TAXE SUR L'ENERGIE HYRAULIQUE	1 500.00	3 000.00	3 000.00
73681	EMPLACEMENTS PUBLICITAIRES	240 000.00	200 000.00	200 000.00
7381	TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATION	360 000.00	400 000.00	400 000.00
74	DOTATIONS,SUBVENTIONS	5 229 838.00	4 676 334.00	4 676 334.00
7411	DOTATION FORFAITAIRE	2 520 616.00	2 006 996.00	2 006 996.00
74123	DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	510 207.00	514 799.00	514 799.00
7471	PARTICIPATION ETAT	1 400.00		
74718	AUTRES PARTICIPATIONS ETAT	80 000.00	90 000.00	90 000.00
7472	PARTICIPATION DE LA REGION	21 300.00	3 000.00	3 000.00
7473	PARTICIPATION DU DEPARTEMENT	27 700.00		
74748	PARTICIPATIONS COMMUNES	20 000.00	17 800.00	17 800.00
74751	PARTICIPATIONS GROUPEMENTS COLLECTIVITES	359 000.00	308 000.00	308 000.00
7478	SUBVENTIONS AUTRE ORGANISME	1 058 070.00	1 103 987.00	1 103 987.00
74833	DOTATION COMPENSATION T.P.	126 125.00	83 327.00	83 327.00
74834	DOTATION COMPENSATION TAXES FONCIERES	80 991.00	57 373.00	57 373.00
74835	DOTATION COMPENSATION T.H.	419 399.00	482 022.00	482 022.00
7484	DOTATION DE RECENSEMENT		4 000.00	4 000.00
7485	DOTATION POUR LES TITRES SECURISES	5 030.00	5 030.00	5 030.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	491 276.00	469 600.00	469 600.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
752	REVENUS DES IMMEUBLES	482 776.00	461 000.00	461 000.00
757	REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSIONNAIRES	8 500.00	8 600.00	8 600.00
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013		25 350 753.88	25 250 597.63	25 250 597.63
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	23 000.00	8 000.00	8 000.00
7788	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	23 000.00	8 000.00	8 000.00
78	TX EQUIPEMENT EN REGIE ET REDUCTION DE CHARGES	30 000.00	4 000.00	4 000.00
7815	REPRISES SUR PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	30 000.00		
7817	REPRISES SUR PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS		4 000.00	4 000.00
TOTAL DES RECETTES REELLES		25 403 753.88	25 262 597.63	25 262 597.63

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	51 985.76	93 907.87	93 907.87
722	PRODUCTION IMMOBILISEE	20 000.00	20 000.00	20 000.00
777	QUOTE PART DES SUBVENTIONS INVESTISSEM. TRANSFEREE	31 985.76	73 907.87	73 907.87
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		51 985.76	93 907.87	93 907.87

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	25 455 739.64	25 356 505.50	25 356 505.50
--	---------------	---------------	---------------

RESTES A REALISER N-1			
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			1 836 551.04
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résultat)			27 193 056.54

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	283 778.06	332 936.76	332 936.76
20248	FRAIS D'ETUDES PLU	35 000.00	26 810.00	26 810.00
2031	FRAIS D'ETUDES	75 456.00	187 026.76	187 026.76
20311	FRAIS D'ETUDES ACCESSIBILITE HANDICAPES		18 000.00	18 000.00
20312	FRAIS D'ETUDES TENNIS ROUTE D'ENTRAIGUES	100 000.00		
203146	FRAIS D'ETUDES DIVERSES	5 000.00		
203149	FRAIS D'ETUDES DIVERSES	5 000.00		
2031842	FRAIS D'ETUDES LES GRIFFONS		35 000.00	35 000.00
2033	FRAIS D'INSERTION	40 000.00	25 000.00	25 000.00
205132	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	23 322.06	41 100.00	41 100.00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	1 244 272.60	719 960.00	719 960.00
2041512	SUBV EQU VERSEES GROUPEMENTS DE COMMUNES	521 072.60		
204182	SUBV EQU VERSEES ORG PUB	693 200.00	659 960.00	659 960.00
20422	SUBV EQU PERS DT PRIVE BAT ET INSTALLATIONS	30 000.00	60 000.00	60 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 166 622.22	1 426 106.32	1 426 106.32
211109	ACQUISITION TERRAINS DIVERS	115 000.00	128 535.00	128 535.00
2112	TERRAINS DE VOIRIE		15 000.00	15 000.00
21120	ACQUISITION TERRAINS VOIRIE	1 350.00	77 973.96	77 973.96
2128	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	30 000.00	79 000.00	79 000.00
21312	BATIMENTS SCOLAIRES		22 000.00	22 000.00
2131841	IMMEUBLES VIEUX SORGUES		110 000.00	110 000.00
2131842	BATIMENTS GRIFFONS	148 000.00	80 000.00	80 000.00
2131849	ACQUISITION IMMEUBLES DIVERS	50 000.00	80 000.00	80 000.00
2131891	DEMOLITION BATIMENTS COMMUNAUX	150 000.00	100 000.00	100 000.00
2135	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS		10 000.00	10 000.00
2151091	POTEAUX INCENDIE	72 000.00	100 000.00	100 000.00
2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	10 000.00	10 000.00	10 000.00
21534	RESEAUX D'ELECTRIFICATION	28 017.28	103 273.00	103 273.00
21568	MATERIEL ET OUTILLAGE D'INCENDIE ET DEFENSE CIVILE	34 700.00	10 000.00	10 000.00
215804	ACQUISITION MOBILIER URBAIN	8 000.00	8 000.00	8 000.00
215814	ACQUISITION MATERIEL ESPACES VERTS	7 000.00	6 000.00	6 000.00
215833	ACQUISITION MATERIEL SERVICES TECHNIQUES	600.00		
2158331	AUTRES MATERIEL ET OUTILLAGE	2 300.00	6 900.00	6 900.00
215834	AUTRES MATERIEL ET OUTILLAGE ENTRETIEN	5 000.00		
215838	OUTILLAGE TECHNIQUE	1 200.00	980.00	980.00
215869	ACQUISITION MATERIEL SPORTS	7 000.00	5 200.00	5 200.00
2161	OEUVRES OBJETS D'ART	3 000.00		
2181	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	70 000.00	90 000.00	90 000.00
2182331	ACQUISITIONS VEHICULES	69 000.00	24 500.00	24 500.00
2183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	70 000.00	90 000.00	90 000.00
218332	MATERIEL BUREAU/INFO. SCE INFORMATIQUE	112 205.94	70 000.00	70 000.00
2183791	ACQUISITION MATERIEL ECOLES		3 000.00	3 000.00
2184	MOBILIER		30 000.00	30 000.00
218431	ACQ MOBILIER CENTRE ADMINISTRATIF		10 000.00	10 000.00
2184791	ACQUISITION MOBILIER ECOLES	20 000.00	16 000.00	16 000.00
2184831	MOBILIER CANTINES SCOLAIRES		10 179.36	10 179.36
218495	ACQUISITION MOBILIER CRECHE	800.00	6 000.00	6 000.00
2184952	ACQUISITION MOBILIER CRECHE CHAFFUNES	1 100.00		
2188	ACQUISITION MATERIEL DIVERS	4 750.00	10 695.00	10 695.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
218827	ACQUISITION MATERIEL BIBLIOTHEQUE		1 500.00	1 500.00
21882710	CONSTITUTION FONDS MEDIATHEQUE	60 000.00	40 000.00	40 000.00
218828	ACQUISITION MATERIEL ECOLE DE MUSIQUE	10 000.00	9 370.00	9 370.00
218836	ACQUISITION MATERIEL FETES	14 000.00	14 000.00	14 000.00
2188361	MATERIEL ILLUMINATIONS	35 000.00	30 000.00	30 000.00
218838	MATERIEL CUISINE CENTRALE		6 000.00	6 000.00
218839	AUTRES MATERIELS POLICE	18 899.00	9 000.00	9 000.00
218881	ACQ.MATERIEL PISCINE	3 600.00	3 000.00	3 000.00
218895	AUTRES ACQUISITIONS CRECHE	2 650.00		
2188952	AUTRES ACQUISITIONS	1 450.00		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 449 546.53	2 233 481.20	2 233 481.20
231214	ESPACES VERTS ENVIRONNEMENT	153 145.20		
2313	TRAVAUX D'EQUIPEMENT		56 529.60	56 529.60
2313011	TRAVAUX AMENAGEMENT SHANGHAI	150 000.00	10 000.00	10 000.00
231322	TRAVAUX HOTEL DE VILLE		25 000.00	25 000.00
231325	TRAVAUX EGLISE	62 836.09		
2313271	TRAVAUX MEDIATHEQUE	86 500.00	60 000.00	60 000.00
231329	GROSSES REPARATIONS DIVERS BATIMENTS	230 000.00	40 000.00	40 000.00
2313291	TRAVAUX DIVERS BATIMENTS.	140 000.00	194 500.00	194 500.00
231331	TRAVAUX CENTRE ADMINISTRATIF	11 000.00	222 451.60	222 451.60
231333	TRAVAUX SERVICES TECHNIQUES	20 000.00		
231335	TRAVAUX PRESBYTERE	250 000.00	74 000.00	74 000.00
231336	TRAVAUX SALLE DES FETES	15 000.00		
231338	CONSTRUCTION CANTINE	9 500.00		
231345	TRAVAUX CHAPELLE SAINT SIXTE		15 000.00	15 000.00
231351	TRAVAUX GYMNASE CHAFFUNES	7 000.00		
231352	TRAVAUX GYMNASE COUBERTIN	30 000.00	52 000.00	52 000.00
231355	TRAVAUX SALLE DE JUDO		20 000.00	20 000.00
231362	TRAVAUX STADE BADAFFIER	5 000.00		
2313632	TENNIS ROUTE D'ENTRAIGUES	400 000.00	1 000 000.00	1 000 000.00
231364	TRAVAUX PARC MUNICIPAL	125 000.00		
231370	TRAVAUX ECOLE JEAN JAURES	124 300.00		
231374	TRAVAUX ECOLE ELSA TRIOLET	86 500.00	85 000.00	85 000.00
231375	TRAVAUX ECOLE MAILLAUDE	12 500.00		
231376	TRAVAUX ECOLE FREDERI MISTRAL	82 100.00	180 000.00	180 000.00
231379	TRAVAUX ECOLE GERARD PHILIPPE	7 500.00		
2313790	GROUPE SCOLAIRE SEVIGNE RAMIERES	4 104.00		
2313791	JEUX COURS D'ECOLES	5 000.00	20 000.00	20 000.00
2313799	TRAVAUX DIVERS ECOLES	25 000.00		
231382	TRAVAUX PISCINE CANETON	11 000.00	36 000.00	36 000.00
2313842	TRAVAUX " LES GRIFFONS "	100 000.00		
231394	TRAVAUX CHATEAU PAMARD	1 661.24		
231395	TRAVAUX CRECHE	10 700.00	28 000.00	28 000.00
2313962	TRAVAUX CENTRE MEDICO PSYCHIATRIQUE	85 000.00		
231397	TRAVAUX CIMETIERE	55 000.00	55 000.00	55 000.00
231529	TRAVAUX VOIRIE RELATIVE EQUIPEMENTS COMMUNAUX	50 000.00		
23157	ALLO MAIRIE	60 000.00	20 000.00	20 000.00
2316	RESTAURATION DES COLLECTIONS ET OEUVRES D'ART	4 200.00	10 000.00	10 000.00
238	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS	30 000.00	30 000.00	30 000.00
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		5 144 219.41	4 712 484.28	4 712 484.28
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	599 602.83	617 357.37	617 357.37
164122	EMPRUNTS TAUX FIXE CLF	83 076.41	85 053.78	85 053.78
164123	EMPRUNTS TAUX FIXE C.E.	331 555.42	342 689.34	342 689.34
164124	EMPRUNTS TAUX FIXE CREDIT FONCIER	70 843.68	73 486.93	73 486.93

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
164125	EMPRUNTS TAUX FIXE CREDIT AGRICOLE	113 333.32	113 333.32	113 333.32
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS		2 000.00	2 000.00
16818	AUTRES PRETEURS	794.00	794.00	794.00
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		599 602.83	617 357.37	617 357.37
TOTAL DES DEPENSES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS				
TOTAL DES DEPENSES REELLES		5 743 822.24	5 329 841.65	5 329 841.65

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
040	OPÉRATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	51 985.76	93 907.87	93 907.87
<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>		31 985.76	73 907.87	73 907.87
13911	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	31 985.76	35 754.17	35 754.17
13912	SUBV.TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT		681.82	681.82
13913	DEPARTEMENTS		28 296.67	28 296.67
139148	SUBV COMMUNES TRANSF AU CPT DE RESULTAT		6 666.67	6 666.67
13918	SUBV.INV.TRANSFEREES AU CPT DE RESULTAT		2 508.54	2 508.54
Charges transférées		20 000.00	20 000.00	20 000.00
2128	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	12 000.00	8 000.00	8 000.00
2135	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS	8 000.00	12 000.00	12 000.00
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	422 208.00	1 267 221.99	1 267 221.99
1312	SUBVENTION REGION TRANSFERABLE		15 000.00	15 000.00
1318	AUTRES		4 674.22	4 674.22
1321	SUBVENTION EQUIPEMENT NON TRANSFERABLE ETAT	282 208.00		
2031	FRAIS D'ETUDES	21 100.00		
2041512	SUBV EQU VERSEES GROUPEMENTS DE COMMUNES	25 000.00		
20442	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT PERSONNES DROIT PRIVE	25 000.00		
204422	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT EN NATURE		361 469.41	361 469.41
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS		1 341.00	1 341.00
2131891	DEMOLITION BATIMENTS COMMUNAUX	1 800.00		
2132	IMMEUBLES DE RAPPORT		511 511.12	511 511.12
2151	RESEAUX DE VOIRIE		138.00	138.00
215237	INSTALLATIONS DE VOIRIE		1 080.00	1 080.00
21568	MATERIEL ET OUTILLAGE D'INCENDIE ET DEFENSE CIVILE	9 300.00		
2188361	MATERIEL ILLUMINATIONS	1 500.00		
231214	ESPACES VERTS ENVIRONNEMENT	3 000.00		
2313	TRAVAUX D'EQUIPEMENT	40 000.00		
231325	TRAVAUX EGLISE	5 400.00		
231331	TRAVAUX CENTRE ADMINISTRATIF		864.00	864.00
231335	TRAVAUX PRESBYTERE	4 700.00		
2313632	TENNIS ROUTE D'ENTRAIGUES		1 330.00	1 330.00
231364	TRAVAUX PARC MUNICIPAL		941.00	941.00
231370	TRAVAUX ECOLE JEAN JAURES	1 200.00		
231375	TRAVAUX ECOLE MAILLAUDE	2 000.00		
2313962	TRAVAUX CENTRE MEDICO PSYCHIATRIQUE		306.00	306.00
2314	CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI		368 567.24	368 567.24
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		474 193.76	1 361 129.86	1 361 129.86
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		6 218 016.00	6 690 971.51	6 690 971.51
RESTES A REALISER N-1				630 958.73
D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résultat)				7 321 930.24

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
13	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	249 812.00	87 095.00	87 095.00
1311	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	72 928.00		
1313	SUBVENTION DEPARTEMENT TRANSFERABLE	80 000.00		
1318	AUTRES	4 874.00		
1322	SUBVENTION EQUIPEMENT NON TRANSFERABLE REGION	15 000.00		
1326	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX		27 095.00	27 095.00
1328	SUBVENTION AUTRES ORGANISME	2 500.00		
1342	AMENDES DE POLICE	74 510.00	60 000.00	60 000.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 754 565.64		
1641	EMPRUNTS EN EUROS	1 754 565.64		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 541.00		
21568	MATERIEL ET OUTILLAGE D'INCENDIE ET DEFENSE CIVILE	1 541.00		
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		2 005 918.64	87 095.00	87 095.00
10	DOTATIONS	2 162 000.00	1 410 000.00	1 410 000.00
10222	F.C.T.V.A.	550 000.00	230 000.00	230 000.00
10223	TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT	17 000.00	20 000.00	20 000.00
10226	TAXE D'AMENAGEMENT ET VERSEMENT POUR SOUS DENSITE	95 000.00	160 000.00	160 000.00
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	1 500 000.00	1 000 000.00	1 000 000.00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	216 600.00		
27638	AUTRES CREANCES	216 600.00		
024	PRODUITS DES CESSIONS DES IMMOBILISATIONS	300 000.00	330 000.00	330 000.00
024	PRODUITS DES CESSIONS DES IMMOBILISATIONS	300 000.00	330 000.00	330 000.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chapitre / Article	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
	TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	2 678 600.00	1 740 000.00	1 740 000.00
	TOTAL DES RECETTES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS			
	TOTAL DES RECETTES REELLES	4 684 518.64	1 827 095.00	1 827 095.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
021	VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT	1 239 155.01	2 378 890.09	2 378 890.09
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 239 155.01	2 378 890.09	2 378 890.09
040	OPÉRATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 012 907.39	1 160 749.60	1 160 749.60
2802	FRAIS D'ETUDES, ELABORATION DES DOC D'URBANISME	38 000.00	34 000.00	34 000.00
28031	AMORTISSEMENT DES FRAIS D'ETUDES		2 719.11	2 719.11
28033	AMORTISSEMENT FRAIS D'INSERTION	2 800.00	3 410.36	3 410.36
28041511	AMORTISSEMENT SUBV EQU VERSEES GRPMT	24 400.00	24 400.00	24 400.00
28041512	AMORTISSEMENT SUBV EQU GRPMT COLLECTIVITES	33 905.02	69 600.00	69 600.00
2804182	AMORTISSEMENT SUBV EQU ORG PUB BAT ET INSTALLATION	162 232.63	176 000.00	176 000.00
280421	AMORTISSEMENT SUBV EQU PERS PRIV BIENS MATERIELS ET	4 267.00	4 267.00	4 267.00
280422	AMORTISSEMENT SUBV EQU BAT ET INSTALLATIONS	2 878.40	3 042.39	3 042.39
2804412	SUBV EQU EN NATURE SUR BATS		1 539.74	1 539.74
2804422	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT EN NATURE	20 605.17	46 000.00	46 000.00
28051	AMORTISSEMENT CONCESSIONS ET DTS SIMILAIRES	43 500.00	37 000.00	37 000.00
281318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	140 419.17	145 000.00	145 000.00
28132	IMMEUBLES DE RAPPORT		11 000.00	11 000.00
28152	INSTALLATIONS DE VOIRIE		240.00	240.00
281568	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE INCENDIE DEFENSE CIVIL		46 000.00	46 000.00
281571	MATERIEL ROULANT		3 231.00	3 231.00
281578	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	3 400.00	3 400.00	3 400.00
28158	AUTRES	62 000.00	61 000.00	61 000.00
28181	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENT		1 900.00	1 900.00
28182	AMORTISSEMENT MATERIEL DE TRANSPORT	88 000.00	78 000.00	78 000.00
28183	AMORTISSEMENT MATER.BUREAU INFORMATIQUE	83 000.00	104 000.00	104 000.00
28184	AMORTISSEMENT MOBILIER	52 000.00	60 000.00	60 000.00
28188	AMORTISSEMENT AUTRES IMMOBILISATIONS	251 500.00	245 000.00	245 000.00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 252 062.40	3 539 639.69	3 539 639.69
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	422 208.00	1 267 221.99	1 267 221.99
1311	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	282 208.00		
1322	SUBVENTION EQUIPEMENT NON TRANSFERABLE REGION		15 000.00	15 000.00
1328	SUBVENTION AUTRES ORGANISME		4 674.22	4 674.22
2031	FRAIS D'ETUDES	30 000.00		
2033	FRAIS D'INSERTION	20 000.00	6 000.00	6 000.00
204182	SUBV EQU VERSEES ORG PUB		361 469.41	361 469.41
2111	TERRAINS NUS	25 000.00		
2112	TERRAINS DE VOIRIE	25 000.00		
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS		3 393.18	3 393.18
2313	TRAVAUX D'EQUIPEMENT		876 685.18	876 685.18
238	AVANCES ET ACOMPTE VERSES SUR COMMANDES D'IMMOBI	40 000.00		
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		2 674 270.40	4 806 861.68	4 806 861.68
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		7 358 789.04	6 633 956.68	6 633 956.68

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chapitre / Article	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
RESTES A REALISER N-1				31 447.46
R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				656 526.10
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résultat)				7 321 930.24

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SORGUES

Numéro SIRET : 21840129700179

POSTE COMPTABLE DE SORGUES

M49

BUDGET PRIMITIF

Voté par Nature

BUDGET ASSAINISSEMENT

ANNEE 2015

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION		EXPLOITATION	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	447 600.00	447 600.00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE D'EXPLOITATION REPORTE		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		447 600.00	447 600.00

INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	753 694.43	729 040.08
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	845 172.73	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		869 827.08
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		1 598 867.16	1 598 867.16
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET		2 046 467.16	2 046 467.16

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+VOTE)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	38 050.00		33 700.00	33 700.00	33 700.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	40 000.00		44 000.00	44 000.00	44 000.00
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	20 000.00		5 000.00	5 000.00	5 000.00
Total des dépenses de gestion des services		98 050.00		82 700.00	82 700.00	82 700.00
66	CHARGES FINANCIERES	5 551.49		2 929.81	2 929.81	2 929.81
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000.00		5 200.00	5 200.00	5 200.00
Total des dépenses réelles d'exploitation		108 601.49		90 829.81	90 829.81	90 829.81
023	VIREMENT SECTION D'INVESTISSEMENT	185 956.38		156 770.19	156 770.19	156 770.19
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	191 000.00		200 000.00	200 000.00	200 000.00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		376 956.38		356 770.19	356 770.19	356 770.19

TOTAL	485 557.87		447 600.00	447 600.00	447 600.00
--------------	------------	--	------------	------------	------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
------------------------------------	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION	447 600.00
-----------------------------------	------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+VOTE)
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, SERVICES, MARCHANDISES	475 000.00		435 000.00	435 000.00	435 000.00
Total des recettes de gestion des services		475 000.00		435 000.00	435 000.00	435 000.00
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
Total des recettes réelles d'exploitation		475 000.00		435 000.00	435 000.00	435 000.00
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	10 557.87		12 600.00	12 600.00	12 600.00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		10 557.87		12 600.00	12 600.00	12 600.00

TOTAL	485 557.87		447 600.00	447 600.00	447 600.00
--------------	------------	--	------------	------------	------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
------------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	447 600.00
-----------------------------------	------------

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	344 170.19
--	------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+VOTE)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	11 302.35	239 488.98	90 511.02	90 511.02	330 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 500.00		80 000.00	80 000.00	80 000.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 359 937.53	605 683.75	495 739.66	495 739.66	1 101 423.41
	Total des opérations d'équipement					
Total des dépenses d'équipement		1 372 739.88	845 172.73	666 250.68	666 250.68	1 511 423.41
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	25 312.24		27 933.85	27 933.85	27 933.85
Total des dépenses financières		25 312.24		27 933.85	27 933.85	27 933.85
4581	Total des opérations pour compte de tiers					
Total des dépenses réelles d'investissement		1 398 052.12	845 172.73	694 184.53	694 184.53	1 539 357.26
040	OPÉRATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	10 557.87		12 600.00	12 600.00	12 600.00
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	293 861.48		46 909.90	46 909.90	46 909.90
Total des dépenses d'ordre d'investissement		304 419.35		59 509.90	59 509.90	59 509.90
TOTAL		1 702 471.47	845 172.73	753 694.43	753 694.43	1 598 867.16

+

D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
------------------------------------	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	1 598 867.16
---	--------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+VOTE)
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	76 000.00		80 000.00	80 000.00	80 000.00
Total des recettes d'équipement		76 000.00		80 000.00	80 000.00	80 000.00
106	Réserves	200 874.89		213 655.92	213 655.92	213 655.92
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	270 000.00		31 704.07	31 704.07	31 704.07
Total des recettes financières		470 874.89		245 359.99	245 359.99	245 359.99
4582	Total des opérations pour compte de tiers					
Total des recettes réelles d'investissement		546 874.89		325 359.99	325 359.99	325 359.99
021	Virement de la section d'exploitation	185 956.38		156 770.19	156 770.19	156 770.19
040	OPÉRATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	191 000.00		200 000.00	200 000.00	200 000.00
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	293 861.48		46 909.90	46 909.90	46 909.90
Total des recettes d'ordre d'investissement		670 817.86		403 680.09	403 680.09	403 680.09
TOTAL		1 217 692.75		729 040.08	729 040.08	729 040.08

+

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	869 827.08
------------------------------------	------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	1 598 867.16
---	--------------

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	344 170.19
--	------------

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	38 050.00	33 700.00	33 700.00
6063	FOURNITURES ENTRETIEN ET PETIT EQUIPEMENT	500.00		
6137	REDEVANCES SERVITUDES DROIT DE PASSAGE	5 200.00	5 200.00	5 200.00
61523	ENTRETIEN ET REPARATIONS VOIES ET RESEAUX	10 000.00	23 000.00	23 000.00
617	ETUDES ET RECHERCHES	15 000.00		
6231	PUBLICITE PUBLICATIONS	4 000.00	3 000.00	3 000.00
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	50.00		
62876	MUTUALISATION MOYENS AUTRE QUE PERSONNEL	3 300.00	2 500.00	2 500.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	40 000.00	44 000.00	44 000.00
6215	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	40 000.00	44 000.00	44 000.00
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	20 000.00	5 000.00	5 000.00
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	5 000.00	5 000.00	5 000.00
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	15 000.00		
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=011+012+014+65		98 050.00	82 700.00	82 700.00
66	CHARGES FINANCIERES	5 551.49	2 929.81	2 929.81
66111	INTERETS REGLES A L'ECHANCE	5 551.49	2 929.81	2 929.81
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000.00	5 200.00	5 200.00
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICE ANTERIEUR	4 000.00	4 000.00	4 000.00
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000.00	1 200.00	1 200.00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		108 601.49	90 829.81	90 829.81
023	VIREMENT SECTION D'INVESTISSEMENT	185 956.38	156 770.19	156 770.19
023	VIREMENT A LA SECTION D INVESTISSEMENT	185 956.38	156 770.19	156 770.19
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	191 000.00	200 000.00	200 000.00
6811	DOTATION AMORTISSEMENTS	191 000.00	200 000.00	200 000.00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		376 956.38	356 770.19	356 770.19
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		376 956.38	356 770.19	356 770.19
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION		485 557.87	447 600.00	447 600.00
RESTES A REALISER N-1				
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+RaR+Résultat)				447 600.00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	0
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, SERVICES, MARCHANDISES	475 000.00	435 000.00	435 000.00
70128	TAXE DE BRANCHEMENT	3 000.00		
70611	REDEVANCE ASSAINISSEMENT	450 000.00	420 000.00	420 000.00
70613	PARTICIPATION POUR ASSAINISSEMENT COLLECTIF	22 000.00	15 000.00	15 000.00
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013		475 000.00	435 000.00	435 000.00
TOTAL DES RECETTES REELLES		475 000.00	435 000.00	435 000.00

042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	10 557.87	12 600.00	12 600.00
777	QUOTE PART SUBVENTIONS VIREES AU RESULT.	10 557.87	12 600.00	12 600.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		10 557.87	12 600.00	12 600.00

TOTAL DES RECETTES	D'EXPLOITATION	485 557.87	447 600.00	447 600.00
---------------------------	-----------------------	-------------------	-------------------	-------------------

RESTES A REALISER N-1				
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+RaR+Résultat)				447 600.00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	11 302.35	90 511.02	90 511.02
201	FRAIS D'ETABLISSEMENT		78 511.02	78 511.02
2031	FRAIS D'ETUDES	5 000.00	5 000.00	5 000.00
2033	FRAIS D'INSERTION	6 302.35	7 000.00	7 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 500.00	80 000.00	80 000.00
2111	ACQUISITION TERRAIN NU	1 500.00	80 000.00	80 000.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 359 937.53	495 739.66	495 739.66
2315	INSTALLATIONS MATERIEL OUT TECHNIQUES	1 299 937.53	445 739.66	445 739.66
238	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	60 000.00	50 000.00	50 000.00
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		1 372 739.88	666 250.68	666 250.68
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	25 312.24	27 933.85	27 933.85
1641	EMPRUNTS EN EURO	25 312.24	27 933.85	27 933.85
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		25 312.24	27 933.85	27 933.85
TOTAL DES DEPENSES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS				
TOTAL DES DEPENSES REELLES		1 398 052.12	694 184.53	694 184.53
040	OPÉRATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	10 557.87	12 600.00	12 600.00
<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>		<i>10 557.87</i>	<i>12 600.00</i>	<i>12 600.00</i>
139111	SUBVENTION AGENCE DE L'EAU	7 530.79	9 003.45	9 003.45
13912	SUBV.EQUIPEMENT COLLECTIVITES LOCALES	2 237.09	2 237.08	2 237.08
13913	SUBVENTIONS DEPARTEMENTS	254.61	254.63	254.63
13918	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	535.38	1 104.84	1 104.84
<i>Charges transférées</i>				
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	293 861.48	46 909.90	46 909.90
21532	RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	4 638.59	5 549.15	5 549.15
2315	INSTALLATIONS MATERIEL OUT TECHNIQUES	19 222.89	41 360.75	41 360.75
2762	CREANCES SUR TRANSFERT DE DROIT A DEDUCTION DE TVA	270 000.00		
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		304 419.35	59 509.90	59 509.90
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles +ordres)		1 702 471.47	753 694.43	753 694.43
RESTES A REALISER N-1				845 172.73
D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résultat)				1 598 867.16

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	76 000.00	80 000.00	80 000.00
1641	EMPRUNTS EN EURO	76 000.00	80 000.00	80 000.00
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		76 000.00	80 000.00	80 000.00
10	DOTATIONS	200 874.89	213 655.92	213 655.92
1068	AUTRES RESERVES	200 874.89	213 655.92	213 655.92
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	270 000.00	31 704.07	31 704.07
2762	CREANCES SUR TRANSFERT DE DROIT A DEDUCTION DE TVA	270 000.00	31 704.07	31 704.07
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		470 874.89	245 359.99	245 359.99
TOTAL DES RECETTES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS				
TOTAL DES RECETTES REELLES		546 874.89	325 359.99	325 359.99
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	185 956.38	156 770.19	156 770.19
021	<i>VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	185 956.38	156 770.19	156 770.19
040	OPÉRATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	191 000.00	200 000.00	200 000.00
281532	<i>AMORTISSEMENT RESEAUX ASSAINISSEMENT</i>	191 000.00	200 000.00	200 000.00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		376 956.38	356 770.19	356 770.19
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	293 861.48	46 909.90	46 909.90
2315	INSTALLATIONS MATERIEL OUT TECHNIQUES	270 000.00		
2031	FRAIS D'ETUDES	4 186.00		
2033	FRAIS D'INSERTION	452.59	5 549.15	5 549.15
238	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	19 222.89	41 360.75	41 360.75
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		670 817.86	403 680.09	403 680.09
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		1 217 692.75	729 040.08	729 040.08
RESTES A REALISER N-1				
R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				869 827.08
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résultat)				1 598 867.16

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SORGUES

Numéro SIRET : 21840129700203

POSTE COMPTABLE DE SORGUES

M4

BUDGET PRIMITIF
Voté par Nature

BUGDET POMPES FUNEBRES

ANNEE 2015

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION		EXPLOITATION	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	52 374.75	30 000.00
+		+	+

REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE D'EXPLOITATION REPORTE		22 374.75
=		=	=

TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (R.A.R + Résultat + Crédits votés)	52 374.75	52 374.75
--	-----------	-----------

INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	27 041.39	
+		+	+

REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		27 041.39
=		=	=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)	27 041.39	27 041.39
--	-----------	-----------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET	79 416.14	79 416.14
-----------------	-----------	-----------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+VOTE)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 200.00		6 200.00	6 200.00	6 200.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	32 000.00		42 674.75	42 674.75	42 674.75
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	1 000.00		1 000.00	1 000.00	1 000.00
Total des dépenses de gestion des services		39 200.00		49 874.75	49 874.75	49 874.75
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 279.38		2 000.00	2 000.00	2 000.00
69	IMPOTS SUR LES BEBEFICES ET ASSIMILES	200.00		500.00	500.00	500.00
Total des dépenses réelles d'exploitation		40 679.38		52 374.75	52 374.75	52 374.75
023	VIREMENT SECTION D'INVESTISSEMENT	6 000.00				
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		6 000.00				

TOTAL	46 679.38		52 374.75	52 374.75	52 374.75
--------------	-----------	--	-----------	-----------	-----------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
------------------------------------	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION	52 374.75
-----------------------------------	-----------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+VOTE)
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, SERVICES, MARCHANDISES	26 000.00		30 000.00	30 000.00	30 000.00
Total des recettes de gestion des services		26 000.00		30 000.00	30 000.00	30 000.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
Total des recettes réelles d'exploitation		26 000.00		30 000.00	30 000.00	30 000.00

Total des recettes d'ordre d'exploitation					
--	--	--	--	--	--

TOTAL	26 000.00		30 000.00	30 000.00	30 000.00
--------------	-----------	--	-----------	-----------	-----------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	22 374.75
------------------------------------	-----------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	52 374.75
-----------------------------------	-----------

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
--	--

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+VOTE)
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES Total des opérations d'équipement	33 041.39		27 041.39	27 041.39	27 041.39
Total des dépenses d'équipement		33 041.39		27 041.39	27 041.39	27 041.39

Total des dépenses financières						
4581	Total des opérations pour compte de tiers					
Total des dépenses réelles d'investissement		33 041.39		27 041.39	27 041.39	27 041.39

<i>Total des dépenses d'ordre d'investissement</i>						
--	--	--	--	--	--	--

TOTAL		33 041.39		27 041.39	27 041.39	27 041.39
--------------	--	-----------	--	-----------	-----------	-----------

+

D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						
------------------------------------	--	--	--	--	--	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total + Résultat)						27 041.39
---	--	--	--	--	--	-----------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+VOTE)
021 040	<i>Virement de la section d'exploitation</i> OPÉRATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	6 000.00				
Total des recettes d'ordre d'investissement		6 000.00				

TOTAL		6 000.00				
--------------	--	----------	--	--	--	--

+

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						27 041.39
------------------------------------	--	--	--	--	--	-----------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)						27 041.39
---	--	--	--	--	--	-----------

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT						
--	--	--	--	--	--	--

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 200.00	6 200.00	6 200.00
60611	CARBURANT	1 200.00	1 200.00	1 200.00
6063	PETIT EQUIPEMENT	1 000.00	1 000.00	1 000.00
6068	VETEMENTS TRAVAIL	2 000.00	2 000.00	2 000.00
6135	LOCATIONS MOBILIERES	1 000.00	1 000.00	1 000.00
61551	ENTRETIEN MATERIEL ROULANT	1 000.00	1 000.00	1 000.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	32 000.00	42 674.75	42 674.75
6215	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	32 000.00	42 674.75	42 674.75
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	1 000.00	1 000.00	1 000.00
658	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	1 000.00	1 000.00	1 000.00
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=011+012+014+65		39 200.00	49 874.75	49 874.75
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 279.38	2 000.00	2 000.00
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICE ANTERIEUR	1 279.38	1 500.00	1 500.00
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES		500.00	500.00
69	IMPOTS SUR LES BEBECES ET ASSIMILES	200.00	500.00	500.00
695	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES	200.00	500.00	500.00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		40 679.38	52 374.75	52 374.75
023	VIREMENT SECTION D'INVESTISSEMENT	6 000.00		
023	VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	6 000.00		
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION			
6811	DOTATION AMORTISSEMENTS			
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		6 000.00		
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		6 000.00		
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION		46 679.38	52 374.75	52 374.75
RESTES A REALISER N-1				
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+RaR+Résultat)				52 374.75

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, SERVICES, MARCHANDISES	26 000.00	30 000.00	30 000.00
706	TAXES FUNERAIRES	26 000.00	30 000.00	30 000.00
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013		26 000.00	30 000.00	30 000.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
TOTAL DES RECETTES REELLES		26 000.00	30 000.00	30 000.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE				
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION		26 000.00	30 000.00	30 000.00
RESTES A REALISER N-1				
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				22 374.75
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+RaR+Résultat)				52 374.75

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	33 041.39	27 041.39	27 041.39
2182	ACQ.MATERIEL TRANSPORT	33 041.39	27 041.39	27 041.39
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		33 041.39	27 041.39	27 041.39
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES				
TOTAL DES DEPENSES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS				
TOTAL DES DEPENSES REELLES		33 041.39	27 041.39	27 041.39
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE				
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		33 041.39	27 041.39	27 041.39
RESTES A REALISER N-1				
D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résultat)				27 041.39

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
	TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT			
	TOTAL DES RECETTES FINANCIERES			
	TOTAL DES RECETTES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS			
	TOTAL DES RECETTES REELLES			

021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	6 000.00		
021	<i>VIREMENT SECTION D EXPLOITATION</i>	6 000.00		
040	<i>OPÉRATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION</i>			
28182	<i>AMORTISSEMENT IMMOB.</i>			
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	6 000.00		
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	6 000.00		

	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	6 000.00		
--	--	----------	--	--

RESTES A REALISER N-1				
R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				27 041.39
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résultat)				27 041.39

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SORGUES

Numéro SIRET : 21840129700245

POSTE COMPTABLE DE SORGUES

M14

BUDGET PRIMITIF
Voté par Nature

BUDGET CUISINE CENTRALE

ANNEE 2015

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	568 236.00	560 040.00	560 040.00
-60 -	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	551 516.00	544 990.00	544 990.00
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	10 000.00	8 000.00	8 000.00
606121	ELECTRICITE	20 000.00	20 000.00	20 000.00
606122	GAZ	10 000.00	10 000.00	10 000.00
60623	ALIMENTATION	490 526.00	487 000.00	487 000.00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	7 000.00	6 700.00	6 700.00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	1 950.00	1 950.00	1 950.00
606324	MATERIEL JETABLE	10 000.00	9 600.00	9 600.00
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	2 040.00	1 740.00	1 740.00
-61 -	SERVICES EXTERIEURS	10 970.00	11 200.00	11 200.00
61522	ENTRETIEN BATIMENTS			
61558	ENTRETIEN AUTRES BIENS MOBILIERS	5 000.00	5 000.00	5 000.00
6156	MAINTENANCE	4 000.00	5 000.00	5 000.00
61883	FRAIS D'ANALYSE	1 970.00	1 200.00	1 200.00
-62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	5 750.00	3 850.00	3 850.00
6231	ANNONCES INSERTIONS	5 000.00	2 300.00	2 300.00
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	400.00	1 000.00	1 000.00
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATION			
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	350.00	550.00	550.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	320 000.00	320 000.00	320 000.00
-62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	320 000.00	320 000.00	320 000.00
6215	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEM	320 000.00	320 000.00	320 000.00
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	1 400.68	1 000.00	1 000.00
-65 -	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 400.68	1 000.00	1 000.00
654	PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES			
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	1 400.68	1 000.00	1 000.00
658	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE			
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=011+012+014+65+656		889 636.68	881 040.00	881 040.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000.00	1 000.00	1 000.00
-67 -	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000.00	1 000.00	1 000.00
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICE ANTERIEUR)	2 000.00	1 000.00	1 000.00
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES DE TVA			
TOTAL DES DEPENSES REELLES		891 636.68	882 040.00	882 040.00
023	VIREMENT SECTION D'INVESTISSEMENT			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	8 600.00	8 000.00	8 000.00
-68 -	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	8 600.00	8 000.00	8 000.00
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOB.	8 600.00	8 000.00	8 000.00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		8 600.00	8 000.00	8 000.00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		8 600.00	8 000.00	8 000.00

RESTES A REALISER N-1	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résultat)	890 040.00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
70	PRODUITS DES SERVICES	330 500.00	333 000.00	333 000.00
7067	CANTINES, ETUDES SURVEILLEES	270 000.00	273 000.00	273 000.00
70671	PREPARATION REPAS	10 000.00	10 000.00	10 000.00
70674	REPAS CENTRE DE	39 000.00	38 000.00	38 000.00
70676	REPAS ASSOCIATIONS	1 500.00	2 000.00	2 000.00
70678	SELF	10 000.00	10 000.00	10 000.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS			
7474	PARTICIPATIONS COMMUNES			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	563 799.97	551 154.43	551 154.43
7552	PRISE EN CHARGE DEFICIT BUDGET ANNEXE	563 799.97	551 154.43	551 154.43
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE			
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013		894 299.97	884 154.43	884 154.43
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GE			
773	MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS			
7788	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS			
TOTAL DES RECETTES REELLES		894 299.97	884 154.43	884 154.43
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE				
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		894 299.97	884 154.43	884 154.43
RESTES A REALISER N-1				
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				5 885.57
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résultat)				890 040.00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 121.08	13 016.10	13 016.10
21833 218838	MATERIEL BUREAU/INFOR.BTS ADMINISTRATIFS MATERIEL CUISINE CENTRALE	19 121.08	13 016.10	13 016.10
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		19 121.08	13 016.10	13 016.10
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES				
TOTAL DES DEPENSES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS				
TOTAL DES DEPENSES REELLES		19 121.08	13 016.10	13 016.10
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE				
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordre)		19 121.08	13 016.10	13 016.10
RESTES A REALISER N-1				
D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résultat)				13 016.10

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
	TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT			
10	DOTATIONS			
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES			
	TOTAL DES RECETTES FINANCIERES			
	TOTAL DES RECETTES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS			
	TOTAL DES RECETTES REELLES			
021	VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT			
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
040	OPÉRATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	8 600.00	8 000.00	8 000.00
28188	AMORTISSEMENT AUTRES IMMOBILISATIONS	8 600.00	8 000.00	8 000.00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE SECTION DE FONCTIONNEMENT	8 600.00	8 000.00	8 000.00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	8 600.00	8 000.00	8 000.00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	8 600.00	8 000.00	8 000.00
	RESTES A REALISER N-1			
	R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			5 016.10
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEME CUMULEES (Total+RaR+Résultat)			13 016.10

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SORGUES

Numéro SIRET : 21840129700260

POSTE COMPTABLE DE SORGUES

M43

BUDGET PRIMITIF

Voté par Nature

BUDGET TRANSPORTS UBAINS

ANNEE 2015

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION		EXPLOITATION	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	982 901.99	760 818.18
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE D'EXPLOITATION REPORTE		222 083.81
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		982 901.99	982 901.99

INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	317 390.70	245 771.99
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	4 340.00	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		75 958.71
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		321 730.70	321 730.70
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET		1 304 632.69	1 304 632.69

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+VOTE)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	503 560.00		579 730.00	579 730.00	579 730.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	126 047.00		151 515.00	151 515.00	151 515.00
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	5.00		5.00	5.00	5.00
Total des dépenses de gestion des services		629 612.00		731 250.00	731 250.00	731 250.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000.00		5 880.00	5 880.00	5 880.00
022	DEPENSES IMPREVUES					
Total des dépenses réelles d'exploitation		634 612.00		737 130.00	737 130.00	737 130.00
023	VIREMENT SECTION D'INVESTISSEMENT	160 867.95		206 590.17	206 590.17	206 590.17
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	37 000.00		39 181.82	39 181.82	39 181.82
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		197 867.95		245 771.99	245 771.99	245 771.99
TOTAL		832 479.95		982 901.99	982 901.99	982 901.99

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
------------------------------------	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION	982 901.99
-----------------------------------	------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+VOTE)
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, SERVICES, MARCHANDISES	31 000.00		35 000.00	35 000.00	35 000.00
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE	700 000.00		725 000.00	725 000.00	725 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
Total des recettes de gestion des services		731 000.00		760 000.00	760 000.00	760 000.00
Total des recettes réelles d'exploitation		731 000.00		760 000.00	760 000.00	760 000.00
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	818.18		818.18	818.18	818.18
Total des recettes d'ordre d'exploitation		818.18		818.18	818.18	818.18
TOTAL		731 818.18		760 818.18	760 818.18	760 818.18

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	222 083.81
------------------------------------	------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	982 901.99
-----------------------------------	------------

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	244 953.81
--	------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+VOTE)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	22 991.98		10 000.00	10 000.00	10 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	80 000.00	4 340.00	12 660.00	12 660.00	17 000.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	140 758.00		293 912.52	293 912.52	293 912.52
	Total des opérations d'équipement	243 749.98	4 340.00	316 572.52	316 572.52	320 912.52
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	216 600.00				
	Total des dépenses financières	216 600.00				
4581	Total des opérations pour compte de tiers					
	Total des dépenses réelles d'investissement	460 349.98	4 340.00	316 572.52	316 572.52	320 912.52
040	OPÉRATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	818.18		818.18	818.18	818.18
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	1 425.38				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	2 243.56		818.18	818.18	818.18
TOTAL		462 593.54	4 340.00	317 390.70	317 390.70	321 730.70

+

D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
------------------------------------	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	321 730.70
---	------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+VOTE)
Total des recettes d'équipement						
106	Réserves	210 000.00				
Total des recettes financières		210 000.00				
4582	Total des opérations pour compte de tiers					
Total des recettes réelles d'investissement		210 000.00				
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	160 867.95		206 590.17	206 590.17	206 590.17
040	OPÉRATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	37 000.00		39 181.82	39 181.82	39 181.82
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	1 425.38				
Total des recettes d'ordre d'investissement		199 293.33		245 771.99	245 771.99	245 771.99
TOTAL		409 293.33		245 771.99	245 771.99	245 771.99

+

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	75 958.71
------------------------------------	-----------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	321 730.70
---	------------

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	244 953.81
--	------------

SECTION D'EXPLOITATION				
III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	503 560.00	579 730.00	579 730.00
6063	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	500.00		
6137	REDEVANCES, DROITS DE PASSAGE	1 000.00	470.00	470.00
61558	ENTRETIEN ET REPARATION AUTRES BIENS MOBILIERS	1 000.00		
617	ETUDES ET RECHERCHES	15 000.00	2 000.00	2 000.00
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	60.00	260.00	260.00
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	1 000.00	1 500.00	1 500.00
6232	FETES ET CEREMONIES		1 000.00	1 000.00
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	5 000.00	4 500.00	4 500.00
6288	AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	480 000.00	570 000.00	570 000.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	126 047.00	151 515.00	151 515.00
6215	PERSONNEL AFFECTÉ PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	100 000.00	126 000.00	126 000.00
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	250.00	60.00	60.00
6336	COTISATIONS AU CENTRE NATIONAL ET AU CENTRE DE GESTION	132.00	135.00	135.00
6411	SALAIRES APPOINTEMENTS COMMISSIONS DE BASE	15 000.00	14 000.00	14 000.00
64112	NBI SFT ET IR	390.00	430.00	430.00
6414	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	2 000.00	2 800.00	2 800.00
6415	SUPPLEMENT FAMILIAL	960.00	955.00	955.00
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	2 500.00	2 420.00	2 420.00
6452	COTISATIONS AUX MUTUELLES	120.00	115.00	115.00
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	4 500.00	4 460.00	4 460.00
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	130.00	75.00	75.00
6471	PRESTATIONS DIRECTES	65.00	65.00	65.00
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	5.00	5.00	5.00
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	5.00	5.00	5.00
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=011+012+014+65		629 612.00	731 250.00	731 250.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000.00	5 880.00	5 880.00
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	5 000.00	2 880.00	2 880.00
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES		3 000.00	3 000.00
022	DEPENSES IMPREVUES			
TOTAL DES DEPENSES REELLES		634 612.00	737 130.00	737 130.00
023	VIREMENT SECTION D'INVESTISSEMENT	160 867.95	206 590.17	206 590.17
023	VERSEMENT SECTION D'INVESTISSEMENT	160 867.95	206 590.17	206 590.17
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	37 000.00	39 181.82	39 181.82
6811	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	37 000.00	39 181.82	39 181.82
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		197 867.95	245 771.99	245 771.99
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		197 867.95	245 771.99	245 771.99
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION		832 479.95	982 901.99	982 901.99

RESTES A REALISER N-1	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+RaR+Résultat)	982 901.99

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice Montant des ICNE de l'exercice N-1 = Différence ICNE N - ICNE N-1	
--	--

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, SERVICES, MARCHANDISES	31 000.00	35 000.00	35 000.00
7061	TRANSPORT DE VOYAGEURS	31 000.00	35 000.00	35 000.00
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE	700 000.00	725 000.00	725 000.00
734	PRODUIT VERSEMENT DE TRANSPORT	700 000.00	725 000.00	725 000.00
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013		731 000.00	760 000.00	760 000.00
TOTAL DES RECETTES REELLES		731 000.00	760 000.00	760 000.00
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	818.18	818.18	818.18
777	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT VIREES AU RESULTAT	818.18	818.18	818.18
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		818.18	818.18	818.18
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION		731 818.18	760 818.18	760 818.18
RESTES A REALISER N-1				
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				222 083.81
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+RaR+Résultat)				982 901.99

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

SECTION D'INVESTISSEMENT				
III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	22 991.98	10 000.00	10 000.00
2033	FRAIS D'INSERTION	22 991.98	10 000.00	10 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	80 000.00	12 660.00	12 660.00
2181 2184	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS MOBILIER	80 000.00	10 660.00 2 000.00	10 660.00 2 000.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	140 758.00	293 912.52	293 912.52
2318	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	140 758.00	293 912.52	293 912.52
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		243 749.98	316 572.52	316 572.52
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	216 600.00		
1687	AUTRES DETTES	216 600.00		
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		216 600.00		
TOTAL DES DEPENSES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS				
TOTAL DES DEPENSES REELLES		460 349.98	316 572.52	316 572.52
040	OPÉRATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	818.18	818.18	818.18
<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>		818.18	818.18	818.18
13913	SUBVENTIONS IT INSCRITES AU CPT DE RESULTAT	818.18	818.18	818.18
<i>Charges transférées</i>				
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	1 425.38		
21810	INSTALLATIONS GENERALES	1 425.38		
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 243.56	818.18	818.18
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles +ordres)		462 593.54	317 390.70	317 390.70
RESTES A REALISER N-1				4 340.00
D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résultat)				321 730.70

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
	TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT			
10	DOTATIONS	210 000.00		
1068	AUTRES RESERVES	210 000.00		
	TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	210 000.00		
	TOTAL DES RECETTES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS			
	TOTAL DES RECETTES REELLES	210 000.00		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/Art	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	160 867.95	206 590.17	206 590.17
021	VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT	160 867.95	206 590.17	206 590.17
040	OPÉRATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	37 000.00	39 181.82	39 181.82
28138	AMORTISSEMENT AUTRES CONSTRUCTIONS	1 291.12	1 291.12	1 291.12
281783	AMORT MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	434.50	434.50	434.50
28181	AMORT AUTRES INSTALL GENERALES	35 079.03	37 224.35	37 224.35
28184	AMORTISSEMENT MOBILIER	115.00	151.50	151.50
28188	AMORT AUTRES IMMOBS CORPORELLES	80.35	80.35	80.35
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		197 867.95	245 771.99	245 771.99
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	1 425.38		
2033	FRAIS D'INSERTION	1 425.38		
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		199 293.33	245 771.99	245 771.99
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles) +ordres)		409 293.33	245 771.99	245 771.99
RESTES A REALISER N-1				
R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				75 958.71
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résultat)				321 730.70

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

avr-15

BUDGET TRANSPORTS URBAINS

INTITULE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME	MONTANT DES AE					MONTANT DES CP							TOTAL DES CP	% DE REALISATION DE L'AP AU 25/03/2015
	EXERCICE DE CREATION DE L'AE	POUR MÉMOIRE AE VOTEE	MODIFICATIONS PROPOSEES JUSQU'AU 31/12/2014	MODIFICATIONS PROPOSEES EXERCICE 2015	TOTAL AE CUMULE	CP ANTERIEURS (CP REALISES AU 31/12/2014)	CP OUVERTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2015	CP REALISES AU 25/03/2015	CP OUVERTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2016	CP OUVERTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2017	CP OUVERTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2018	CP OUVERTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2019		
AE EXISTANTES														
TRANSPORTS URBAINS	2014	2 272 600,00			2 272 600,00		570 000,00		560 000,00	576 000,00	566 600,00		2 272 600,00	0,00%
TOTAL		2 272 600,00	-	-	2 272 600,00	-	570 000,00	-	560 000,00	576 000,00	566 600,00	-	2 272 600,00	0,00%

BUDGET PRINCIPAL

INTITULE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME	MONTANT DES AE					MONTANT DES CP							TOTAL DES CP	% DE REALISATION DE L'AP AU 25/03/2015
	EXERCICE DE CREATION DE L'AE	POUR MÉMOIRE AE VOTEE	MODIFICATIONS PROPOSEES JUSQU'AU 31/12/2014	MODIFICATIONS PROPOSEES EXERCICE 2015	TOTAL AE CUMULE	CP ANTERIEURS (CP REALISES AU 31/12/2014)	CP OUVERTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2015	CP REALISES AU 25/03/2015	CP OUVERTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2016	CP OUVERTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2017	CP OUVERTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2018	CP OUVERTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2019		
AE EXISTANTES														
TELEPHONIE FIXE (0200/6262)	2014	280 000,00	-	- 32 540,98	247 459,02	47 459,02	60 000,00	9 014,17	70 000,00	70 000,00			247 459,02	22,82%
TELEPHONIE MOBILE (0200/62621)	2014	112 000,00	-	- 12 640,97	99 359,03	23 359,03	20 000,00	3 302,43	28 000,00	28 000,00			99 359,03	26,83%
INTERNET (0200/62622)	2014	48 000,00	-	795,75	48 795,75	14 295,75	13 500,00	1 679,68	12 000,00	9 000,00			48 795,75	32,74%
ASSURANCES DE LA COMMUNE (0200/616)	2014	280 000,00	10 000,00	- 2 730,95	287 269,05	73 269,05	74 000,00	10 042,88	70 000,00	70 000,00			287 269,05	29,00%
SURETE DES BATIMENTS (112/6282 ET 0201/6156)	2014	127 600,00	-	2 000,00	129 600,00	66 095,66	63 504,34	5 762,80					129 600,00	55,45%
CONDUITE VERIFICATION ET MAINTENANCE DES INSTALLATION DE CHAUFFAGE CLIMATISATION VENTILATION ECS DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX (6156 ET 61522)	2014	134 518,40		- 18 339,25	116 179,15	18 327,42	60 592,53	19 126,52	37 259,20				116 179,15	32,24%
MENUISERIES PVC ALUMINIUM VITRERIE	2014	60 000,00		- 27 238,34	32 761,66	7 761,66	25 000,00	10 105,28					32 761,66	54,54%
ACCUEIL PERISCOLAIRE REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES	2014	80 000,00			80 000,00	25 000,00	55 000,00	275,94					80 000,00	31,59%
FOURNITURE DE GAZ	2014	1 360 000,00			1 360 000,00		340 000,00	14 476,98	340 000,00	340 000,00	340 000,00		1 360 000,00	1,06%
TOTAL		2 482 118,40	10 000,00	- 90 694,74	2 401 423,66	275 567,59	711 596,87	73 786,68	557 259,20	517 000,00	340 000,00	-	2 401 423,66	14,55%

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT
avr-15

BUDGET PRINCIPAL

INTITULE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME	MONTANT DES AP					MONTANT DES CP						TOTAL DES CP	% DE REALISATION DE L'AP AU 26/03/2015	
	EXERCICE DE CREATION DE L'AP	POUR MÉMOIRE AP VOTÉE	MODIFICATIONS PROPOSEES JUSQU'AU 31/12/2014	MODIFICATIONS PROPOSEES EXERCICE 2015	TOTAL AP CUMULE	CP ANTERIEURS (CP REALISES AU 31/12/2014)	CP OUVERTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2015	CP REALISES AU 26/03/2015	CP OUVERTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2016	CP OUVERTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2017	CP OUVERTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2018			
AP EXISTANTES													AJUSTEMENTS PAR RAPPORT AU PPI ARBITRE	
POLE CULTUREL (2313271)	2004	9 920 000,00	2 437 796,93	- 30 000,00	12 327 796,93	12 267 796,93	60 000,00	-				12 327 796,93	99,51%	
CONSTITUTION D'UN FONDS POUR LA MEDIATHEQUE (321/21882710/0260)	2013	280 000,00	67 881,71	- 386,66	211 731,63	131 731,63	40 000,00	10 252,16	40 000,00			211 731,63	67,06%	
AGENDA 21 (0200/2031)	2011	60 938,59	17,52		60 956,11	58 319,35	2 636,76					60 956,11	95,67%	
LOGICIEL CIRIL	2012	34 868,00	-		34 868,00	26 879,94	7 988,06					34 868,00	77,09%	
TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU SHANGAI (OPERATION 20120001 HORS MOBILIER VIDEOSURVEILLANCE ET ACQUISITIONS; MOE INCLUSE)	2012	1 205 000,00	141 397,43	- 22 177,68	1 041 424,89	1 031 424,89	10 000,00	5 304,00				1 041 424,89	99,55%	
ASSISTANCE MAITRISE D'OUVRAGE ZAD SECTEUR SUD (8242/2031)	2013	175 731,17	-		175 731,17	31 929,00	30 000,00	13 440,00	30 000,00	60 531,17	23 271,00	175 731,17	25,82%	
SUBV EQU CENTRE DE SECOURS SDIS DE VAUCLUSE (112/204182)	2013	1 250 000,00	-		1 250 000,00	625 000,00	625 000,00	-				1 250 000,00	50,00%	
TENNIS COUVERTS ETUDES ET TRAVAUX (411/20312 et 411/2313632)	2013	770 600,00	729 400,00	2 330,72	1 502 330,72	2 330,72	1 000 000,00	4 792,80	500 000,00	-	-	1 502 330,72	0,47%	
ACQUISITIONS GRIFFONS (8242/2131842)	2013	764 876,00	231 699,04	134 266,43	667 443,39	173 443,39	80 000,00	17 971,94	147 000,00	67 000,00	200 000,00	667 443,39	28,68%	
DEMOLITION GRIFFONS (8242/2131891)	2013	856 000,00	430 646,22	- 229 287,76	196 066,02	146 066,02	50 000,00	42 931,80				196 066,02	96,39%	
CREATION : DEMOLITION DES BATIMENTS COMMUNAUX (8242/2131891)	2015			320 000,00	320 000,00		50 000,00		150 000,00	120 000,00		320 000,00	0,00%	
REHABILITATION DU PRESBYTERE (3241/231335)	2013	300 000,00	29 561,40	- 1 073,71	328 487,69	254 487,69	74 000,00	37 224,64				328 487,69	88,80%	
GROUPES FROIDS DU CENTRE ADMINISTRATIF (231331)	2014	143 709,60		20 000,00	163 709,60		163 709,60	2 640,00				163 709,60	1,61%	
TOTAL		15 761 723,36	2 325 151,45	193 671,34	18 280 546,15	14 749 409,56	2 193 334,42	134 557,34	867 000,00	247 531,17	223 271,00	18 280 546,15	81,42%	

BUDGET ASSAINISSEMENT

INTITULE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME	MONTANT DES AP					MONTANT DES CP						TOTAL DES CP	% DE REALISATION DE L'AP AU 26/03/2015
	EXERCICE DE CREATION DE L'AP	POUR MÉMOIRE AP VOTÉE	MODIFICATIONS PROPOSEES JUSQU'AU 31/12/2014	MODIFICATIONS PROPOSEES EXERCICE 2015	TOTAL AP CUMULE	CP ANTERIEURS (CP REALISES AU 31/12/2014)	CP OUVERTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2015	CP REALISES AU 26/03/2015	CP OUVERTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2016	CP OUVERTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2017	CP OUVERTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2018		
AP EXISTANTES													
TRAVAUX DE REHABILITATION DES RESEAUX D'EAUX USEES SUR SORGUES SUITE AU SCHEMA DIRECTEUR	2014	1 060 000,00	59 377,96	- 166 770,34	833 851,70	286 646,27	338 140,24	121 475,15	209 065,19			833 851,70	48,94%
TRAVAUX EXTENSION DU RESEAU CHEMIN BARON LEROY DE BOISEAUMARIE	2014	370 000,00	11 858,80	- 46 245,70	311 895,50	17 907,06	293 988,44	211 176,66				311 895,50	73,45%
ACQUISITIONS DE TERRAINS ET TRAVAUX ASSAINISSEMENT CHEMIN DES DAULANDS (chap 23 et 21)	2014	600 000,00		106 000,00	706 000,00		492 000,00	74 500,00	214 000,00			706 000,00	10,55%
TOTAL		2 030 000,00	71 236,76	- 107 016,04	1 851 747,20	304 553,33	1 124 128,68	407 151,81	423 065,19	-	-	1 851 747,20	38,43%

ETAT COMPARATIF DES SUBVENTIONS 2014 ET 2015

Rubrique	Code	Raison sociale	Nature	Exercice Gestionnaire	2014 Montant	2015 Montant
023	12715	SOCIETE D'ENTRAIDE DES MEMBRES	6574		900,00	900,00
	16341	PETIT A PETIT	6574		0	3 400,00
	F010346	ASS COMMERCANTS DE SORGUES	6574		3 000,00	0
	F010420	AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS	6574		350,00	200,00
	F010777	ASS DEFENSE LOCATAIRES G BRAQUE	6574		200,00	250,00
	F013597	PREVENTION ROUTIERE COMITE	6574		800,00	500,00
20 0	10401	OCCE BECASSIERES MATERNELLE	6574		1 163,90	1 220,40
	10966	SEGPA COLLEGE DIDEROT	6574		1 100,00	1 100,00
	12282	ASSO.SPORTIVE LYCEE PROFESSIONNE	6574		400,00	400,00
	13878	FOYER SOCIO EDUC. MARIE RIVIER	6574		500,00	500,00
	14891	OCCE 84 COOP SCOLAIRE MOURRE DE	6574		270,00	447,00
	16349	FOYER LAIQUE SEVIGNE	6574		0	400,00
	F010547	COOP ECOLE ELSA TRIOLET ELEMENTA	6574		402,50	510,00
	F013526	FOYER LAIQUE E.TRIOLET	6574		1 200,00	1 200,00
	F013534	COOP SCOL.MATERN MISTRAL	6574		978,50	1 026,00
	F013535	COOP SCOL MATERNELLE TRIOLET	6574		1 102,10	1 155,60
	F013537	OCCE VAUCLUSE COOP G PHILIPPE	6574		834,30	874,80
	F013538	COOP SCOLAIRE LE PARC	6574		1 153,60	1 188,00
	F013539	COOP SCOLAIRE LA PINEDE	6574		1 256,60	1 350,00
	F013540	COOP SCOLAIRE LES RAMIERES	6574		659,20	696,20
	F013541	COOP SCOLAIRE MISTRAL ELEMENTAIR	6574		355,00	429,00
	F013542	COOP SCOLAIRE BECASSIERES ELEMEN	6574		475,00	594,00
	F013543	COOP SCOL EC PRIM J JAURES	6574		850,00	1 056,00
	F013564	FOYER LAIQUE BECASSIERES	6574		1 600,00	1 600,00
	F013565	FOYER LAIQUE OISELET	6574		1 100,00	1 100,00
	F013575	COOPERATIVE SCOLAIRE SEVIGNE	6574		142,50	174,00
	F013592	ASS PARENTS ELEVES LIBRE MARIE	6574		400,00	400,00
	F013593	ZONE PRIORITAIRE	6574		1 400,00	1 400,00
	F013598	FOYER COOPERATIF CES VOLTAIRE	6574		500,00	500,00
	F015005	COOP. SCOL MAILLAUDE	6574		415,00	498,00
211	F010280	OGEC ECOLE MARIE RIVIER MATERNELLE	657485		89 428,00	93 586,00
212	14358	ECOLE RUDOLPH STEINER	657489		10 275,60	7 135,00
	F010280	OGEC ECOLE MARIE RIVIER PRIMAIRE	657485		105 326,00	105 730,00
3241	F010365	ASS. PAROISSIALE DE SORGUES	6574		4 150,00	4 150,00
33	11031	BRIDGE	6574		2 700,00	2 700,00
	11462	LES AMIS DU JARDIN DE BRANTES	6574		1 000,00	1 000,00
	11629	LI JOUGAIRE PROUVENCAU	6574		1 450,00	1 450,00
	12405	LES ENFANTS DE L'OUVEZE	6574		2 500,00	2 500,00
	13842	ASSOCIATION TERRA TEMPO	6574		200,00	200,00
	14350	SORGUES TAROT CLUB	6574		800,00	800,00
	14629	ESCOLO DOU PONT DE SORGO	6574		2 500,00	2 500,00
	16091	PICABRAQ SORGUES 1912	6574		0	300,00
	8939	ESPACE PROJECTEURS ASS	6574		13 140,00	13 140,00
	9883	LI GALIPIAN DOU MISTRAU	6574		700,00	700,00
	F010315	ETUDES SORGUAISES	6574		500,00	500,00
	F010550	ANACROUSE	6574		0	1 000,00
	F010737	ETINCELLE ASSOCIATION	6574		6 075,00	6 100,00
	F010779	ASSOUCIACIOUN SANT JANENCO DE	6574		2 790,00	2 790,00
	F012919	ASS. CERCLE GENEALOGIQUE VSE	6574		77,00	80,00
	F013501	SOCIETE LITTERAIRE	6574		2 150,00	2 150,00
	F013520	CENTRE CULTUREL ANDRE MALRAUX	6574		150 000,00	110 000,00
	F013568	COMITE DE JUMELAGE	6574		3 600,00	3 600,00
	F013590	AMICALE DES CORSES	6574		305,00	305,00
	F013599	AMISTA A COEUR JOIE	6574		1 440,00	1 440,00
	F013625	THEATRE DE LA RONDE	6574		3 000,00	0
	F015003	PONT DE SORGO PHILATELIE	6574		500,00	500,00
	F015008	SORGUES COULEURS ET FORMES	6574		700,00	700,00
33 1	15284	L ECLA	6574		27 800,00	28 000,00
411	10685	BALL TRAP CLUB RHONE OUVEZE	6574		1 250,00	1 250,00
	11463	ASVB VOLLEY	6574		500,00	500,00
	11464	KSPRO	6574		450,00	450,00
	11752	ENTENTE RHONE OUVEZE VOLLEY	6574		500,00	500,00
	12927	MOTARD AMITIE DETENTE	6574		800,00	800,00
	13437	AQUA SORGUES RHONE OUVEZE	6574		5 000,00	5 000,00
	14355	ASS SPORTIVE SORGUAISE D'HALTERO	6574		2 500,00	2 500,00
	16234	GRAND AVIGNON SORGUES BASKET CLU	6574		0	230 000,00
	16347	ACADEMIE NOBLE SAVOIR	6574		0	350,00
	16348	BOURSES AUX SPORTIFS MERITANTS	6574		0	1 600,00
	8970	ASVBC ATHLETISME	6574		20 000,00	20 000,00
	9886	LEI PESCADOU SECTION COMPETITION	6574		800,00	800,00
	F010364	ASSO. SPORTIVE ECOLE MARIE RIVIE	6574		350,00	350,00
	F010656	CLUB DE ROCK N' ROLL SORGUAIS	6574		2 100,00	2 550,00
	F010736	SORGUES TRIATHLON	6574		1 500,00	1 500,00

	F010769	RUGBY CLUB SORGUES RHONE OUVEZ	6574	70 000,00	35 000,00
	F010827	AIKIKAI DE SORGUES	6574	800,00	800,00
	F010848	CENTRE DE FORMATION RUGBY	6574	17 000,00	17 000,00
	F013505	TENNIS CLUB SORGUAIS	6574	10 450,00	10 000,00
	F013508	OLYMPIC CLUB SORGUAIS	6574	8 300,00	9 300,00
	F013516	ENTENTE BOULISTE SORGUAISE	6574	5 350,00	5 350,00
	F013517	KARATE CLUB SORGUAIS	6574	1 250,00	1 250,00
	F013527	SORGUES BASKET CLUB	6574	415 000,00	70 000,00
	F013532	AMICALE BOULE SORGUAISE	6574	1 700,00	1 700,00
	F013549	CERCLE D'ESCRIME DE SORGUES	6574	2 000,00	2 000,00
	F013569	GYMNASTE CLUB SORGUAIS	6574	6 000,00	6 000,00
	F013577	ASSO. SPORTIVE CES VOLTAIRE	6574	610,00	610,00
	F013578	ASS. SPORTIVE CES DIDEROT	6574	610,00	610,00
	F013581	PING PONG CLUB SORGUAIS	6574	6 000,00	6 000,00
	F013600	LEI PESCADOU DE SORGO	6574	2 000,00	2 000,00
	F013601	UNION CYCLISTE SORGUAISE	6574	7 000,00	7 000,00
	F013604	STE DE CHASSE DE SORGUES	6574	2 300,00	2 300,00
	F013609	ASSER	6574	10 000,00	10 000,00
	F013610	ESPERANCE SORGUAISE	6574	50 000,00	50 000,00
	F013612	CLUB DE PLONGEE SORGUAIS	6574	400,00	400,00
	F013613	JUDO CLUB SORGUAIS	6574	1 500,00	1 500,00
	F013614	UNION DES ASSOC. U.S.E.P. DE	6574	2 800,00	2 800,00
	F015000	TONIFORME	6574	610,00	610,00
	F015001	ASS MUNICIPALE DEVELOP DU SPORT	6574	3 300,00	3 300,00
520	12278	ASSOCIATION ANIMATION FOYER	6574	3 000,00	3 000,00
	13852	ASSOCIATION VALENTIN HAUY	6574	300,00	300,00
	13853	MAISON MEDICALE	6574	10 000,00	0
	14353	RHESO	6574	1 000,00	500,00
	F010425	COMITE DEPART CROIX BLANCHE	6574	700,00	700,00
	F010678	FENETRES OUVERTES ASSOCIATION	6574	1 525,00	1 525,00
	F013507	AMBROISE CROISAT ASSOCIATION	6574	1 300,00	1 300,00
	F013511	COMITE DE LIAISON A.C.V.G.	6574	2 370,00	2 370,00
	F013522	FEDERATION RETRAITES MILITAIRES	6574	200,00	200,00
	F013550	ASS.DE COORDINATION D'ACTION	6574	1 500,00	1 500,00
	F013585	UNION NATIONALE DES RETRAITES	6574	1 300,00	1 300,00
	F013595	AMICALE RETRAITES POWDRERIE	6574	200,00	200,00
	F013603	DONNEURS DE SANG AMICALE	6574	1 500,00	1 500,00
	F015013	ASS. FRANC. RETINITIS PIGMEN-	6574	500,00	0
	F017245	SECOURS CATHOLIQUE	6574	500,00	500,00
	F018766	ASSO. DE MEDIATION ET D'AIDE	6574	2 000,00	1 500,00
5200	F014227	CCAS SORGUES	657362	1 100 000,00	1 100 000,00
522	F013618	CASEVS VILLE DE SORGUES	6574	486 252,00	425 866,00
TOTAL				2 731 491,80	2 474 066,00

ETAT DES SUBVENTIONS 2015

Sous Rubrique	Code	Raison sociale	Nature	Montant
023	12715	SOCIETE D'ENTRAIDE DES MEMBRES	6574	900,00
	16341	PETIT A PETIT	6574	3 400,00
	F010420	AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS	6574	200,00
	F010777	ASS DEFENSE LOCATAIRES G BRAQUE	6574	250,00
	F013597	PREVENTION ROUTIERE COMITE	6574	500,00
20 0	10401	OCCE BECASSIERES MATERNELLE	6574	1 220,40
	10966	SEGPA COLLEGE DIDEROT	6574	1 100,00
	12282	ASSO.SPORTIVE LYCEE PROFESSIONNE	6574	400,00
	13878	FOYER SOCIO EDUC. MARIE RIVIER	6574	500,00
	14891	OCCE 84 COOP SCOLAIRE MOURRE DE	6574	447,00
	16349	FOYER LAIQUE SEVIGNE	6574	400,00
	F010547	COOP ECOLE ELSA TRIOLET ELEMENTA	6574	510,00
	F013526	FOYER LAIQUE E.TRIOLET	6574	1 200,00
	F013534	COOP SCOL.MATERN MISTRAL	6574	1 026,00
	F013535	COOP SCOL MATERNELLE TRIOLET	6574	1 155,60
	F013537	OCCE VAUCLUSE COOP G PHILIPPE	6574	874,80
	F013538	COOP SCOLAIRE LE PARC	6574	1 188,00
	F013539	COOP SCOLAIRE LA PINEDE	6574	1 350,00
	F013540	COOP SCOLAIRE LES RAMIERES	6574	696,20
	F013541	COOP SCOLAIRE MISTRAL ELEMENTAIR	6574	429,00
	F013542	COOP SCOLAIRE BECASSIERES ELEMEN	6574	594,00
	F013543	COOP SCOL EC PRIM J JAURES	6574	1 056,00
	F013564	FOYER LAIQUE BECASSIERES	6574	1 600,00
	F013565	FOYER LAIQUE OISELET	6574	1 100,00
	F013575	COOPERATIVE SCOLAIRE SEVIGNE	6574	174,00
	F013592	ASS PARENTS ELEVES LIBRE MARIE	6574	400,00
	F013593	ZONE PRIORITAIRE	6574	1 400,00
	F013598	FOYER COOPERATIF CES VOLTAIRE	6574	500,00
	F015005	COOP. SCOL MAILLAUDE	6574	498,00
211	F010280	OGEC ECOLE MARIE RIVIER MATERNELLE	657485	93 586,00
212	14358	ECOLE RUDOLPH STEINER	657489	7 135,00
	F010280	OGEC ECOLE MARIE RIVIER PRIMAIRE	657485	105 730,00
3241	F010365	ASS. PAROISSIALE DE SORGUES	6574	4 150,00
33	11031	BRIDGE	6574	2 700,00
	11462	LES AMIS DU JARDIN DE BRANTES	6574	1 000,00
	11629	LI JOUGAIRE PROUVENCAU	6574	1 450,00
	12405	LES ENFANTS DE L'OUVEZE	6574	2 500,00
	13842	ASSOCIATION TERRA TEMPO	6574	200,00
	14350	SORGUES TAROT CLUB	6574	800,00
	14629	ESCOLO DOU PONT DE SORGO	6574	2 500,00
	16091	PICABRAQ SORGUES 1912	6574	300,00
	8939	ESPACE PROJECTEURS ASS	6574	13 140,00
	9883	LI GALIPIAN DOU MISTRAU	6574	700,00
	F010315	ETUDES SORGUAISES	6574	500,00
	F010550	ANACROUSE	6574	1 000,00
	F010737	ETINCELLE ASSOCIATION	6574	6 100,00

	F010779	ASSOUCIACIOUN SANT JANENCO DE	6574	2 790,00
	F012919	ASS. CERCLE GENEALOGIQUE VSE	6574	80,00
	F013501	SOCIETE LITTERAIRE	6574	2 150,00
	F013520	CENTRE CULTUREL ANDRE MALRAUX	6574	110 000,00
	F013568	COMITE DE JUMELAGE	6574	3 600,00
	F013590	AMICALE DES CORSES	6574	305,00
	F013599	AMISTA A COEUR JOIE	6574	1 440,00
	F015003	PONT DE SORGO PHILATELIE	6574	500,00
	F015008	SORGUES COULEURS ET FORMES	6574	700,00
33 1	15284	L ECLA	6574	28 000,00
411	10685	BALL TRAP CLUB RHONE OUEZE	6574	1 250,00
	11463	ASVB VOLLEY	6574	500,00
	11464	KSPRO	6574	450,00
	11752	ENTENTE RHONE OUEZE VOLLEY	6574	500,00
	12927	MOTARD AMITIE DETENTE	6574	800,00
	13437	AQUA SORGUES RHONE OUEZE	6574	5 000,00
	14355	ASS SPORTIVE SORGUAISE D'HALTERO	6574	2 500,00
	16234	GRAND AVIGNON SORGUES BASKET CLU	6574	230 000,00
	16347	ACADEMIE NOBLE SAVOIR	6574	350,00
	16348	BOURSES AUX SPORTIFS MERITANTS	6574	1 600,00
	8970	ASVBC ATHLETISME	6574	20 000,00
	9886	LEI PESCADOU SECTION COMPETITION	6574	800,00
	F010364	ASSO. SPORTIVE ECOLE MARIE RIVIE	6574	350,00
	F010656	CLUB DE ROCK N' ROLL SORGUAIS	6574	2 100,00
	F010656	CLUB DE ROCK N' ROLL TROPHEE P. PONS	6574	450,00
	F010736	SORGUES TRIATHLON	6574	1 500,00
	F010769	RUGBY CLUB SORGUES RHONE OUEZ	6574	35 000,00
	F010827	AIKIKAI DE SORGUES	6574	800,00
	F010848	CENTRE DE FORMATION RUGBY	6574	17 000,00
	F013505	TENNIS CLUB SORGUAIS	6574	10 000,00
	F013508	OLYMPIC CLUB SORGUAIS	6574	9 300,00
	F013516	ENTENTE BOULISTE SORGUAISE	6574	5 350,00
	F013517	KARATE CLUB SORGUAIS	6574	1 250,00
	F013527	SORGUES BASKET CLUB	6574	70 000,00
	F013527	SORGUES BASKET CLUB ECOLE	6574	0,00
	F013532	AMICALE BOULE SORGUAISE	6574	1 700,00
	F013549	CERCLE D'ESCRIME DE SORGUES	6574	2 000,00
	F013569	GYMNASTE CLUB SORGUAIS	6574	6 000,00
	F013577	ASSO. SPORTIVE CES VOLTAIRE	6574	610,00
	F013578	ASS. SPORTIVE CES DIDEROT	6574	610,00
	F013581	PING PONG CLUB SORGUAIS	6574	4 000,00
	F013581	PING PONG CLUB SORGUAIS ECOLE	6574	2 000,00
	F013600	LEI PESCADOU DE SORGO	6574	2 000,00
	F013601	UNION CYCLISTE SORGUAISE	6574	7 000,00
	F013604	STE DE CHASSE DE SORGUES	6574	2 300,00
	F013609	ASSER	6574	10 000,00
	F013610	ESPERANCE SORGUAISE	6574	35 000,00
	F013610	ESPERANCE SORGUAISE ECOLE	6574	15 000,00
	F013612	CLUB DE PLONGEE SORGUAIS	6574	400,00

	F013613	JUDO CLUB SORGUAIS	6574	1 500,00
	F013614	UNION DES ASSOC. U.S.E.P. DE	6574	2 800,00
	F015000	TONIFORME	6574	610,00
	F015001	ASS MUNICIPALE DEVELOP DU SPORT	6574	3 300,00
520	12278	ASSOCIATION ANIMATION FOYER	6574	3 000,00
	13852	ASSOCIATION VALENTIN HAUY	6574	300,00
	14353	RHESO	6574	500,00
	F010425	COMITE DEPART CROIX BLANCHE	6574	700,00
	F010678	FENETRES OUVERTES ASSOCIATION	6574	1 525,00
	F013507	AMBROISE CROISAT ASSOCIATION	6574	1 300,00
	F013511	COMITE DE LIAISON A.C.V.G.	6574	2 370,00
	F013522	FEDERATION RETRAITES MILITAIRES	6574	200,00
	F013550	ASS.DE COORDINATION D'ACTION	6574	1 500,00
	F013585	UNION NATIONALE DES RETRAITES	6574	1 300,00
	F013595	AMICALE RETRAITES POUDRERIE	6574	200,00
	F013603	DONNEURS DE SANG AMICALE	6574	1 500,00
	F017245	SECOURS CATHOLIQUE	6574	500,00
	F018766	ASSO. DE MEDIATION ET D'AIDE	6574	1 500,00
5200	F014227	CCAS SORGUES	657362	1 100 000,00
522	F013618	CASEVS VILLE DE SORGUES	6574	425 866,00
TOTAL				2 474 066,00